

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING, TRADE
AND COMMERCE

Chair:
The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, February 8, 2012
Thursday, February 9, 2012

Issue No. 10

Second and third meetings on:

Review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering)
and Terrorist Financing Act* (S.C. 2000, c. 17),
pursuant to section 72 of the said Act

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES ET
DU COMMERCE

Président :
L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 8 février 2012
Le jeudi 9 février 2012

Fascicule n° 10

Deuxième et troisième réunions concernant :

L'examen sur la *Loi sur le recyclage des produits
de la criminalité et le financement des activités terroristes*
(L.C. 2000, ch. 17), conformément à l'article 72 de cette loi

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Massicotte Moore
Greene Harb	Oliver Ringuette
* LeBreton, P.C. (or Carignan)	Smith (<i>Saurel</i>) Stewart Olsen
Maltais	Tkachuk

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Greene (*February 9, 2012*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator MacDonald (*February 9, 2012*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Raine (*February 9, 2012*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Oliver (*February 8, 2012*).

The Honourable Senator Maltais was added to the membership of the committee (*February 8, 2012*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Greene (*February 7, 2012*).

The Honourable Senator Meighen was removed from the membership of the committee, replacement pending (*February 6, 2012*).

The Honourable Senator Smith (*Saurel*) replaced the Honourable Senator Rivard (*February 2, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Massicotte Moore
Greene Harb	Oliver Ringuette
* LeBreton, C.P. (ou Carignan)	Smith (<i>Saurel</i>) Stewart Olsen
Maltais	Tkachuk

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 9 février 2012*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 9 février 2012*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 9 février 2012*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 8 février 2012*).

L'honorable sénateur Maltais a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 8 février 2012*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 7 février 2012*).

L'honorable sénateur Meighen a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 6 février 2012*).

L'honorable sénateur Smith (*Saurel*) a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 2 février 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2012
(21)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m., in room 9, Victoria Building.

Members of the committee present: The Honourable Senators Gerstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., MacDonald, Maltais, Massicotte, Moore, Raine, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (12).

In attendance: John Bulmer and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of a vacancy in the chair and presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Tkachuk moved:

That the Honourable Senator Gerstein do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Gerstein took the chair.

The chair moved that at all meetings of the committee only the presiding officer shall be seated at the head of the table accompanied by the clerk of the committee and analysts from the Library of Parliament.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, January 31, 2012, the committee continued its review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (S.C. 2000, c. 17), pursuant to section 72 of the said Act. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:*Public Safety Canada:*

Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate;

Yves Legeurrier, Director, Serious and Organized Crime Division.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Jeff Adam, Proceeds of Crime Director.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 8 février 2012
(21)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Gerstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., MacDonald, Maltais, Massicotte, Moore, Raine, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen et Tkachuk (12).

Également présents : John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier avise le comité que le poste de président est vacant et préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Tkachuk propose :

Que l'honorable sénateur Gerstein soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gerstein occupe le fauteuil.

Le président propose que, à toutes les séances du comité, seul le président doive prendre place au bout de la table, accompagné du greffier du comité et des analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 31 janvier 2012, le comité poursuit son examen de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (L.C. 2000, ch. 17), conformément à l'article 72 de cette loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Sécurité publique Canada :*

Michael MacDonald, directeur général, Direction générale des opérations de la sécurité nationale;

Yves Legeurrier, directeur, Division des crimes graves et du crime organisé.

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant Jeff Adam, directeur du Programme des produits de la criminalité.

Canada Border Services Agency:

Maria Romeo, Director, Emerging Border Programs Division,
Border Programs Directorate, Programs Branch.

Canadian Security Intelligence Service:

Allison Merrick, Director General, DDEX (Discovery and
Data Exploitation).

The chair made an opening statement.

Mr. MacDonald made a statement and, together with
Mr. Legeurrier, Superintendent Adam, Ms. Romeo, and
Ms. Merrick, answered questions.

At 6 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 9, 2012

(22)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and
Commerce met this day at 10:35 a.m., in room 9, Victoria
Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators
Gerstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte,
Mockler, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*),
Stewart Olsen and Tkachuk (12).

In attendance: John Bulmer, June Dewetering and Adriane
Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research
Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on
Tuesday, January 31, 2012, the committee continued its review of
the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist
Financing Act* (S.C. 2000, c. 17), pursuant to section 72 of the
said Act. (*For the complete text of the order of reference, see
proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada :

Darlene Boileau, Deputy Director, Strategic Policy and Public
Affairs;

Barry MacKillop, Deputy Director, Financial Analysis and
Disclosure;

Agence des services frontaliers du Canada :

Maria Romeo, directrice, Division des nouveaux enjeux liés
aux programmes frontaliers, Direction des programmes
frontaliers, Direction générale des programmes.

Service canadien du renseignement de sécurité :

Allison Merrick, directrice générale, DED (Découverte et
exploitation des données).

Le président prend la parole.

M. MacDonald fait une déclaration puis, avec M. Legeurrier,
le surintendant Adam, Mmes Romeo et Merrick, répond aux
questions.

À 18 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation
de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 9 février 2012

(22)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
se réunit aujourd'hui, à 10 h 35, dans la pièce 9 de l'édifice
Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein
(*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs
Gerstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte,
Mockler, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*),
Stewart Olsen et Tkachuk (12).

Également présents : John Bulmer, June Dewetering et Adriane
Yong, analystes, Service d'information et de recherche
parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat
le mardi 31 janvier 2012, le comité poursuit son examen de la
*Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement
des activités terroristes* (L.C. 2000, ch. 17), conformément à
l'article 72 de cette loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure
au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du
Canada :*

Darlene Boileau, sous-directrice, Politiques stratégiques et
affaires publiques;

Barry MacKillop, sous-directeur, Analyse financière et
communications de cas;

Chantal Jalbert, Assistant Director, Regional Operations and Compliance;

Paul Dubrule, General Counsel.

The chair made an opening statement.

Ms. Boileau made a statement and, together with Mr. MacKillop, Ms. Jalbert and Mr. Dubrule, answered questions.

At 12:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Chantal Jalbert, directrice adjointe, Opérations régionales et conformité;

Paul Dubrule, avocat général.

Le président prend la parole.

Mme Boileau fait une déclaration puis, avec M. MacKillop, Mme Jalbert et M. Dubrule, répond aux questions.

À 12 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m. for the election of the chair; and for the review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (S.C. 2000, c. 17), pursuant to section 72 of the said Act.

[English]

Adam Thompson, Clerk of the Committee: I inform honourable senators of a vacancy in the position of chair. As clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the new chair. I am prepared to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

Senator Tkachuk: I nominate Senator Irving Gerstein.

Mr. Thompson: Are there any other nominations? Seeing none, I will put the question.

[Translation]

It is moved by the Honourable Senator Tkachuk that the Honourable Senator Gerstein be chair of this committee.

[English]

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: I declare the motion carried and invite Senator Gerstein to take the chair.

Senator Irving Gerstein (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you, members of the committee. I am honoured with what you have bestowed upon me. Before proceeding to invite the witnesses to begin their presentations, I would like to put a motion to the committee regarding its procedures and operations.

Honourable senators, I move that at all meetings of the committee only the presiding officer shall be seated at the head of the table, accompanied by the clerk of the committee and analysts from the Library of Parliament.

Senator Tkachuk: I second the motion.

Senator Ringuette: Mr. Chair, why would you have a motion to do that? The history of this committee for quite a while has been such that both the chair and the deputy chair have been seated there. Not more than one minute ago you were elected chair and already you want to negate the historical practice of this committee. By the way, this is the longest standing committee of the Senate.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 février 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour procéder à l'élection du président et poursuivre l'examen de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (L.C. 2000, ch. 17), conformément à l'article 72 de cette loi.

[Traduction]

Adam Thompson, greffier du comité : Honorables sénateurs, la présidence est à pourvoir. Il m'appartient, en tant que greffier de votre comité, de présider à l'élection d'un nouveau titulaire. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet. Y a-t-il des propositions?

Le sénateur Tkachuk : Je propose le sénateur Irving Gerstein.

M. Thompson : Y a-t-il d'autres propositions? Puisqu'il n'y en pas, je vais mettre la motion aux voix.

[Français]

L'honorable sénateur Tkachuk propose que l'honorable sénateur Gerstein soit président de ce comité.

[Traduction]

Vous plaît-il, mesdames et messieurs les sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

M. Thompson : Je déclare la motion adoptée et j'invite le sénateur Gerstein à occuper le fauteuil.

Le sénateur Irving Gerstein (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci, chers collègues. Je suis sensible à l'honneur que vous me faites. Avant d'inviter nos témoins à présenter leurs exposés, je tiens à proposer une motion concernant notre procédure et notre mode de fonctionnement.

Honorables sénateurs, je propose que, lors de nos séances, le président, le greffier du comité et les analystes de la Bibliothèque du Parlement soient les seuls à s'installer au bout de la table.

Le sénateur Tkachuk : J'appuie la motion.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, pourquoi une telle motion? Depuis longtemps, la pratique du comité veut que le président et le vice-président s'installent tous deux au bout de la table. Vous avez été élu président il y a seulement un instant et déjà vous souhaitez revenir sur ce qui est depuis longtemps la pratique du comité. Je précise qu'il s'agit du plus ancien comité sénatorial permanent.

The Chair: I thank you for that question. I realize that it is a change and that there has been some history. There is also history in the Senate of the majority of committees by far that do not have the deputy chair seated here. Frankly, as chair of the committee, this is how I would prefer it to be.

Senator Tkachuk: I was the deputy chair of this committee for seven or eight years and did not sit at the head of the table. That was only done when both members concurred with the practice. It was not done when Senator Kirby was chair, so the history of the chair is not as you say. Senator Angus and Senator Grafstein sat there, and I believe that for a time Senator Kolber and Senator Angus sat together; and that is it. I do not know if that is true. It is not the history and both members have to concur.

Senator Ringuette: I honestly believe that we have a practice at this committee. Personally, as a member of this committee and senator in a Canadian institution, for one thing, in regard to the public, I think it is very appropriate to have the chair and the deputy chair, and not only for the historical part. Certainly, as a woman, I like to see that the general public sees that female senators are very much involved in the banking committee and that there is gender parity, and there is also an issue of language.

That is my comment. What is this? Are we moving into a kingdom area? I do not agree with the motion. Mr. Chair, if this is the way that you will be presiding over this committee, I guess that there will be many challenges ahead.

The Chair: Thank you for your comments.

Senator Moore: I find it unusual that the chair would make such a motion, and I am wondering, do you want to think about this?

The Chair: I have thought about it, Senator Moore.

Senator Moore: I do not want to get off on the —

The Chair: Either do I but, unfortunately, this is where we are.

Senator Moore: In your position, in your thinking. That is unfortunate.

The Chair: Thank you. Are there further comments or questions?

Senator Hervieux-Payette: I have a comment. In the case of Senator Meighen, this would not apply because he was bilingual, but I do not think Senator Gerstein can reply to the French media on whatever file we are working on. I come from Quebec, and we always had a partnership. I have been here for 17 years. This was not the place where small politics were being played. I certainly do not find that it appropriate that a gentleman from Toronto would

Le président : Je vous remercie de votre question. Je suis conscient qu'il s'agit là d'un changement et qu'il y a, en la matière, tout un passé. Mais il convient également de savoir que, dans la grande majorité des comités sénatoriaux, le vice-président ne siège pas au bout de la table. Enfin, en tant que président du comité, je dois dire que c'est ce que je préfère.

Le sénateur Tkachuk : J'ai été vice-président de ce comité pendant sept ou huit ans et je ne siégeais pas alors au bout de la table. Il n'en allait autrement que lorsque les deux membres s'entendaient sur ce point. Ce n'était pas le cas lorsque le sénateur Kirby occupait le fauteuil, et vous ne pouvez par conséquent pas dire qu'il en a toujours été ainsi. Le sénateur Angus et le sénateur Grafstein siégeaient au bout de la table, et je crois pouvoir dire que, pendant un certain temps, il en a été de même du sénateur Kolber et du sénateur Angus, mais la tradition ne va pas plus loin. Je ne suis pas certain qu'il en soit ainsi. La tradition ne l'impose pas, et il faudrait que les deux membres soient d'accord.

Le sénateur Ringuette : Je crois honnêtement pouvoir dire qu'une pratique en ce sens s'est établie au sein du comité. J'estime, en tant que membre du Sénat du Canada et membre de ce comité, qu'il convient, par respect de la tradition, mais aussi par égard pour le public, de voir siéger côte à côte le président et le vice-président. Il est clair que je souhaite, en tant que femme, que le public voie que les sénatrices participent pleinement aux délibérations du comité des banques et que règne au sein de ce comité l'égalité des sexes. Il y a, par ailleurs, la question de la langue.

Voilà ce que je tenais à dire. Qu'est-ce qui se passe? Sommes-nous maintenant soumis à un règne? Je ne suis pas d'accord avec la motion qui a été présentée. Monsieur le président, si c'est ainsi que vous entendez présider les séances du comité, je crois pouvoir dire que nous ne sommes pas au bout de nos problèmes.

Le président : Je vous remercie de vos observations.

Le sénateur Moore : Je trouve curieux que la présidence propose une telle motion, et je me demande s'il n'y aurait pas lieu de réfléchir plus avant à la question.

Le président : Sénateur Moore, j'y ai réfléchi.

Le sénateur Moore : Je ne souhaite pas, dès le départ...

Le président : Moi non plus, mais, malheureusement, c'est là que nous en sommes.

Le sénateur Moore : Selon vous, et c'est regrettable.

Le président : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres observations, ou d'autres questions?

Le sénateur Hervieux-Payette : J'aurais une observation à faire. La question ne se poserait pas s'il s'agissait du sénateur Meighen, puisqu'il est bilingue, mais je ne pense pas que le sénateur Gerstein soit à même de répondre aux questions des médias francophones au sujet de nos dossiers. Je suis un sénateur du Québec et, au sein du comité, ce partenariat a toujours existé. Je siége ici depuis 17 ans, et la partisanerie n'a jamais eu de place. Il

exclude me, because I have worked in good cooperation with Senator Meighen. If there had been a big problem, I could understand your point of view, but I do not think Senator Meighen complained that he had a big problem with me. For communication, the French language is very important for me.

[*Translation*]

I believe it is important to have someone who can answer questions in the language of the people of Quebec. We are talking about one quarter of Canada's population. It took 150 years for a woman to become deputy chair. I am the only woman who has sat on this committee for 17 years. It is not as though I did not have the necessary qualifications.

Mr. Chair, I would ask you to consider this question. I believe that we on the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce must work objectively. The future of the country is at stake. Our topics are extremely important, whether it be innovation or anything else. I do not believe that partisanship should be a factor. I do not believe this should be a unilateral decision. It is a group decision. As I voted for you a few minutes ago, out of respect for your party's desire to have you as chair, I believe you can ask my colleagues whether they agree to allow me to continue sitting beside you for the very simple reason that that is how we have always worked, in collaboration.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: I hear what everyone is saying, and I certainly respect everyone's views. I do not think there is any intention to change deputy chairs, but I also respect the chair of a committee having the ability to run the committee as he sees fit.

I think we should allow the chair — not “allow.” He is the chair. I think we should just get on with business. We have witnesses here. I do not think there is any intention other than to run the committee in a professional way. I think we should proceed.

The Chair: Thank you. Are there further questions or comments?

I will call the question: All those in favour of the motion? Opposed? Thank you. The motion is carried.

Will the witnesses please join us at the table.

Colleagues, we are continuing our working on the five-year parliamentary review of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act. This is the second such parliamentary review since the act was first adopted in the year 2000.

me paraît déplacé qu'un monsieur de Toronto prétende m'exclure, car j'ai toujours bien travaillé en collaboration avec le sénateur Meighen. Si la situation avait soulevé des difficultés, je comprendrais fort bien ce que vous souhaitez faire, mais je ne pense pas que le sénateur Meighen ait eu beaucoup à se plaindre de moi. Sur le plan de la communication, j'estime le français très important.

[*Français*]

Je pense qu'il est important d'avoir une personne qui puisse répondre à des questions dans la langue des gens du Québec. Nous parlons du quart de la population canadienne. Cela a pris 150 ans avant qu'une femme soit vice-présidente. Je suis la seule femme qui siège à ce comité depuis 17 ans. Ce n'est pas comme si je n'avais pas les compétences nécessaire.

Monsieur le président, je vous demanderais de réfléchir à cette question. Je pense qu'on doit travailler de façon objective au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. C'est l'avenir du pays qui est en jeu. Nos sujets sont extrêmement importants, que ce soit sur l'innovation ou autre, je ne pense pas que la partisanerie doit intervenir. Je ne pense pas que ce devrait être une décision unilatérale. C'est une décision de groupe. Comme j'ai voté en votre faveur il y a quelques minutes, respectant la volonté de votre parti de vous avoir comme président, je pense que vous pouvez demander à mes collègues s'ils sont d'accord pour que je continue à siéger à vos côtés pour la raison très simple que c'est de cette façon qu'on a toujours travaillé, en collaboration.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart Olsen : Je comprends fort bien les arguments avancés de part et d'autre, et je respecte les opinions de chacun. Il ne s'agit aucunement, d'après moi, de remplacer les vice-présidents, mais il me semble juste aussi que le président puisse organiser les travaux du comité comme bon lui semble.

Nous devrions, selon moi, permettre au président — non « permettre », n'est pas le mot juste, puisqu'il est président. D'après moi, nous devrions poursuivre nos travaux. Nous avons invité des témoins. Je pense que le seul souci est de veiller au bon déroulement de nos délibérations. Cela dit, nous devrions poursuivre nos travaux.

Le président : Je vous remercie. Quelqu'un d'autre a-t-il des questions à poser ou des observations à faire?

Je vais donc mettre la motion aux voix : tous ceux qui sont pour? Tous ceux qui sont contre? Je vous remercie. La motion est adoptée.

J'invite nos témoins à prendre place autour de la table.

Chers collègues, nous poursuivons donc l'examen parlementaire quinquennal de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. C'est le deuxième examen parlementaire de la loi depuis son adoption en 2000.

Last Thursday, we heard from officials from the Department of Finance, who gave us an overview of the act itself and the government-led consultations that are presently under way. This week, we will begin hearing from other departments and agencies involved in the administration of the act.

Tonight, we are pleased to welcome a panel of public safety portfolio agencies, specifically: Representing the Department of Public Safety, Michael MacDonald — not to be confused with Senator MacDonald to my right — Director General of National Security and Operations Directorate; from the RCMP, Superintendent Jeff Adam, Proceeds of Crime Director; from the Canada Border Services Agency, Maria Romeo, Director, Emerging Border Programs Division, Border Programs Directorate, Programs Branch; and from the Canadian Security Intelligence Service, Allison Merrick, Director General DDEX, which stands for Discovery and Data Exploitation.

I understand that other officials are in the gallery ready to assist those at the table if needed. Mr. MacDonald, the floor is yours.

Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate, Public Safety Canada: Thank you, Mr. Chair. Committee members, thank you for inviting us here today to speak on our efforts under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act. My name is Michael MacDonald, as introduced, and I am the Director General of National Security Operations at Public Safety Canada. I am here with my colleague Yves Legeurrier, Director for Serious and Organized Crime at the Department of Public Safety, and he is in the gallery. As you can see, I am joined by Superintendent Jeff Adam, as introduced, Maria Romeo, and, of course, Ms. Merrick.

[*Translation*]

Public Safety Canada and the Public Safety Portfolio work hard to ensure that Canada's anti-money laundering and antiterrorist financing regime is as comprehensive and robust as possible. We believe that Canada's regime acts as a deterrent to crime and improves the safety of Canadians and the integrity of Canada's financial system.

The Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act and the Financial Transactions Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) are crucial parts of the Regime. Together, they ensure that quality information is provided to law

Jeudi dernier, nous avons accueilli des représentants du ministère des Finances, qui nous ont présenté un exposé sur les dispositions de cette loi ainsi que sur les consultations actuellement menées par le gouvernement sur la question. Cette semaine, nous allons accueillir des représentants d'autres ministères et de divers organismes qui concourent à l'application de la loi.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de recevoir les représentants des organismes du portefeuille de la sécurité publique. Nous accueillons le directeur général des opérations de la sécurité nationale du ministère de la Sécurité publique, M. Michael MacDonald — à ne pas confondre avec le sénateur MacDonald, qui est assis à ma droite. Nous recevons aussi, de la GRC, le surintendant Jeff Adam, directeur du Programme des produits de la criminalité, de l'Agence des services frontaliers du Canada, Maria Romeo, directrice, Division des programmes frontaliers améliorés, Direction des programmes frontaliers, Direction générale des programmes, ainsi que du Service canadien du renseignement de sécurité, Allison Merrick, directrice générale DED, c'est-à-dire Découverte et exploitation des données.

Je crois savoir que divers collaborateurs de ces organismes se trouvent à la tribune, prêts à apporter, en cas de besoin, des compléments d'information. monsieur MacDonald, vous avez la parole.

Michael MacDonald, directeur général, Direction générale des opérations de la sécurité nationale, Sécurité publique Canada : Merci. Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui des activités que nous menons en application de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Je m'appelle Michael MacDonald et je suis, effectivement, le directeur général des Opérations de la sécurité nationale à Sécurité publique Canada. Je suis accompagné de mon collègue, Yves Legeurrier, directeur de la Division des crimes graves et du crime organisé à Sécurité publique Canada. Il se trouve à la tribune. Ainsi que vous pouvez le voir, se sont aussi joints à moi le surintendant Jeff Adam, qui vous a été présenté, ainsi que Maria Romeo, et, bien sûr, Mme Merrick.

[*Français*]

Sécurité publique Canada et le portefeuille de la sécurité publique travaillent fort afin que le régime de lutte au blanchiment des capitaux et au financement des activités terroristes soit aussi englobant et étanche que possible. À notre avis, le régime réussit à décourager la criminalité et accroît la sécurité de tous les Canadiens et l'intégrité du système financier du Canada.

La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de même que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, constituent des éléments cruciaux du

enforcement and intelligence communities, which in turn assists the Public Safety Portfolio and its partners to combat organized crime and terrorism.

[English]

Under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, public safety portfolio agencies may voluntarily provide information to FINTRAC to contribute to the detection and deterrence of money laundering and the financing of terrorist activity. The act also permits FINTRAC to disclose relevant information to CSIS, CBSA and law enforcement agencies where certain thresholds have been met.

Generally speaking, Public Safety Canada and the public safety portfolio divide their work and coordination between anti-terrorist financing efforts and anti money laundering efforts. This follows the unique and different characteristics, motives and purposes of each activity, but also aligns with international efforts in the Financial Action Task Force, the G8, the Organization of American States and, of course, FATF-style regional bodies.

Let me talk a bit about our key efforts in combating terrorist financing. In Canada we ratified the United Nations Convention on the Suppression of Terrorist Financing shortly after the events of September 11, 2001. This relates to the freezing of terrorist property and criminalizing the financing of terrorism. The Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act assists in meeting Canada's obligations under this convention.

With respect to the identification of terrorist entities and the important act of freezing their assets, Canada observes three complementary listing regimes, with the overall goal of helping to prevent terrorists from using the global financial system to further terrorist activity. These are the regulations implementing the United Nations Resolutions on the Suppression of Terrorism; the United Nations Al-Qaida and Taliban Regulations, and the Criminal Code of Canada.

Public Safety Canada is responsible for coordinating the Criminal Code listing regime. Pursuant to section 83.05 of the Criminal Code, the Minister of Public Safety may recommend to the Governor-in-Council that groups or individuals that meet the legal threshold in the Criminal Code be added to the list of terrorist entities.

Listing an entity is a very strong public statement carrying significant consequences. Banks and financial institutions must freeze all the assets of a listed entity. Listing also prohibits all

régime. Ensemble, ils assurent qu'une information de qualité est fournie aux organismes d'application de la loi et aux services de renseignement qui, eux, aident le portefeuille de la Sécurité publique et ses partenaires à lutter contre le crime organisé et le terrorisme.

[Traduction]

En application de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, les organismes relevant du portefeuille de la Sécurité publique peuvent eux-mêmes informer le CANAFE pour aider à détecter et à contrer le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Par ailleurs, la loi autorise le CANAFE à divulguer de l'information pertinente au SCRS, à l'ASFC et aux organismes d'application de la loi, lorsque certains critères sont remplis.

D'une manière générale, on peut dire que Sécurité publique Canada et le portefeuille de la Sécurité publique coordonnent et répartissent leurs activités de manière à contrer le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Ce mode de fonctionnement s'adapte aux caractéristiques, aux motifs et aux objectifs particuliers de chaque activité, mais s'harmonise aussi avec les activités internationales du Groupe d'action financière (GAFI), du G8, de l'Organisation des États américains et, bien sûr, d'organismes régionaux semblables au GAFI.

Permettez-moi de vous entretenir un peu de nos principaux efforts en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Le Canada a ratifié, peu après les événements du 11 septembre 2001, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme des Nations Unies. Cette convention porte sur le gel des actifs détenus par les terroristes et la criminalisation du financement du terrorisme. La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes aide le Canada à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cette convention.

En ce qui concerne l'identification des entités terroristes et la mesure importante que constitue le gel des actifs de telles entités, le Canada a adopté et met en œuvre trois mécanismes complémentaires d'inscription de ces entités sur des listes, dans le but général de contribuer à empêcher les terroristes de tirer parti du système financier mondial aux fins de leurs activités terroristes. Ces mécanismes sont le Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, le Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur Al-Qaïda et le Taliban, et le Code criminel du Canada.

Sécurité publique Canada est chargée de gérer le mécanisme d'inscription que prévoit le Code criminel. En application de l'article 83.05 de celui-ci, le ministre de la Sécurité publique peut recommander au gouverneur en conseil que les groupes et personnes qui répondent aux critères énoncés dans le Code criminel soient ajoutés à la liste des entités terroristes.

L'inscription d'une telle entité constitue une déclaration publique très forte qui entraîne de sérieuses conséquences. Les banques et les institutions financières doivent geler tous les actifs

persons in Canada as well as every Canadian abroad from knowingly dealing with such assets. Every person in Canada and every Canadian outside of Canada are required to report to the RCMP and CSIS the existence of property in their possession or control that they know is owned or controlled by or on behalf of a terrorist group. Further, under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, reporting entities are required to submit terrorist property reports to FINTRAC.

[Translation]

The Anti-terrorism Act (ATA) of 2001 also enacted the Charities Registration (Security Information) Act (CRSIA) to advance Canada's commitment to participating in international efforts to deny support to those who engage in terrorist activities, to protect the integrity of the registration system for charities under the Income Tax Act and to maintain the confidence of Canadian taxpayers that charitable registration is available only to organizations that operate exclusively for charitable purposes.

Public Safety Canada and the Public Safety Portfolio work with our colleagues in the Canada Revenue Agency (CRA) to administer efforts to ensure abuse of the charities registration system does not occur. FINTRAC contributes to these efforts by disclosing to the CRA information that is relevant to this registration system where certain thresholds have been met.

[English]

With respect to organized crime, I should note that the department's role is primarily one of policy development and coordination. Our work is guided by the national agenda to combat organized crime, which was developed and approved by federal, provincial and territorial ministers responsible for justice as well as law enforcement partners responsible for justice through the FPT National Coordinating Committee on Organized Crime, which is a body composed of federal, provincial and territorial government officials, prosecutors and representatives from the law enforcement communities, work to develop unified strategies and policies to address key priorities in combating organized crime.

You may be interested to know that the national agenda has identified money laundering as a priority issue. Through money laundering, drug dealers, fraudsters, arms dealers and other criminals, organized or not, are able to operate and expand their criminal empires and otherwise benefit from the proceeds of criminal activity. By tracing the flow of money, law enforcement

d'une entité terroriste inscrite. L'inscription a aussi pour effet d'empêcher toute personne au Canada ainsi que tout Canadien à l'étranger d'effectuer sciemment une transaction relative à ces actifs. Toute personne au Canada et tout Canadien à l'étranger doivent signaler à la GRC et au SCRS l'existence d'actifs dont ils ont la possession ou le contrôle, lorsqu'ils savent que ceux-ci appartiennent à un groupe terroriste ou sont contrôlés par un groupe terroriste ou pour son compte. De plus, en application de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, les entités qui effectuent un tel signalement sont tenues de produire au CANAFE une déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste.

[Français]

La Loi antiterroriste de 2001 a également eu pour effet de mettre en vigueur la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignement de sécurité), qui donnait suite à l'engagement canadien de participer aux efforts internationaux visant à empêcher les personnes se livrant à des activités terroristes de recevoir du soutien, à protéger l'intégrité du système d'enregistrement des organismes de bienfaisance prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu et à maintenir la confiance des contribuables canadiens soutenant que seuls peuvent s'enregistrer les organismes oeuvrant exclusivement à des fins de bienfaisance.

Sécurité publique Canada et le portefeuille de la Sécurité publique, en collaboration avec leurs collègues de l'Agence de revenu du Canada gèrent leurs activités de manière à empêcher tout abus du système d'enregistrement des organismes de bienfaisance. Le CANAFE contribue à ces efforts en divulguant à l'ARC toute information pertinente pour ce système d'enregistrement où certains seuils sont été atteints.

[Traduction]

En ce qui a trait au crime organisé, je dois signaler que le rôle du ministère concerne avant tout l'élaboration et la coordination de politiques. Notre travail est orienté par le Programme national de lutte contre le crime organisé, qui a été élaboré et approuvé par les ministres de la Justice fédéraux-provinciaux-territoriaux, ainsi que par des partenaires d'application de la loi responsables de questions de justice. Par l'entremise du Comité national de coordination sur le crime organisé FPT, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les procureurs et les représentants des divers organismes chargés de l'application de la loi s'emploient à élaborer des stratégies et des politiques unifiées correspondant aux grandes priorités de la lutte contre le crime organisé.

Vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre que le Programme national a fait du blanchiment d'argent une question prioritaire. En effet, c'est en blanchissant de l'argent que les trafiquants de drogue, les fraudeurs, les marchands d'armes et d'autres criminels appartenant ou non au crime organisé sont en mesure d'opérer et d'étendre leurs empires

is able to identify, disrupt and dismantle organized criminal groups, and thereby reduce the most serious harms to our communities. It is a key tool for us.

Also key to our efforts is the recognition that we need a strong partnership with FINTRAC, law enforcement and, within the extent of law, a timely two-way exchange of information that furthers the investigational needs of law enforcement and allows feedback to FINTRAC to refine the value of its intelligence. CSIS shares information with regime partners to further its investigations and mandated activities when appropriate. CSIS is also the beneficiary of information that is shared, in particular from FINTRAC. Under the regime, FINTRAC can proactively provide financial intelligence to CSIS if it believes that such intelligence is relevant to CSIS's mandate. This intelligence can prove invaluable to CSIS's work.

[Translation]

Public Safety Canada and the Public Safety Portfolio recognize that combating terrorist financing and money laundering requires coordination and collaboration. We try to be leaders in this regard.

[English]

As such, we recognize the importance to regularly review our regime, to address emerging domestic risks and to maintain Canada's leadership in the fight against money laundering and terrorist financing. We fully support the review of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act and efforts to ensure that the regime: first, continues to maintain high national standards, particularly in respect of the balance between the need to preserve the personal privacy of our citizens and law enforcement needs; second, addresses law enforcement requirements by including more detailed information in FINTRAC disclosures; and, third, is in line with international standards and guidance.

[Translation]

Thank you for allowing us the opportunity to address you today.

[English]

My, colleagues and I are pleased to respond to your questions.

The Chair: Thank you for that presentation.

criminels et, de manière générale, tirer parti des profits de leurs activités criminelles. En suivant la piste de l'argent, les organismes d'application de la loi parviennent à identifier, à perturber et à démanteler les groupes du crime organisé et, ce faisant, à atténuer les dommages les plus graves causés à notre société. Il s'agit là d'un instrument fondamental pour nous.

Un autre volet clé de nos activités consiste à reconnaître que nous avons besoin d'un partenariat solide entre le CANAFE et les organismes d'application de la loi et, dans le respect de la loi, d'un échange rapide de l'information nécessaire aux enquêtes concernant l'application de la loi et permettant une rétroaction au CANAFE pour confirmer la validité de ses renseignements. Le SCRS échange lui aussi de l'information avec ses partenaires du Régime pour faire progresser ses propres enquêtes et les activités prévues dans son mandat, lorsqu'il y a lieu. Le SCRS tire également profit de l'échange d'information, particulièrement avec le CANAFE. Grâce au Régime, le CANAFE peut fournir proactivement au SCRS des renseignements financiers, s'il estime qu'ils concernent le mandat de ce dernier. Ces renseignements peuvent être extrêmement précieux pour le travail du SCRS.

[Français]

Sécurité publique Canada et le portefeuille de la Sécurité publique sont conscients que la lutte au financement des activités terroristes et au blanchiment d'argent nécessite une coordination et une collaboration. Ils font tout pour agir en chef de file à cet égard.

[Traduction]

Nous reconnaissons donc l'importance d'examiner régulièrement le Régime pour contrer les nouveaux risques auxquels fait face notre pays et pour maintenir le leadership canadien dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nous sommes totalement favorables à un examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et aux activités qui nous assurent que le Régime observe des normes nationales élevées, particulièrement en ce qui concerne l'équilibre entre la nécessité de protéger les renseignements personnels de nos concitoyens et les exigences propres à l'application de la loi, qu'il répond aux besoins en matière d'application de la loi en exigeant que les déclarations au CANAFE contiennent des renseignements plus détaillés et, troisièmement, qu'il demeure en harmonie avec les normes et les orientations internationales.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

[Traduction]

Nous nous ferons, mes collègues et moi, un plaisir de répondre à vos questions

Le président : Je vous remercie de votre exposé.

Do any of your colleagues wish to make an opening statement?

Mr. MacDonald: No, we are fine.

The Chair: In your position as Director General of National Security Operations, does everything funnel through you? Can you give the committee an overview? Does it start with FINTRAC? Does FINTRAC send the information to you and you put it out to the appropriate agencies?

Mr. MacDonald: FINTRAC sends its information, which my colleagues can describe better, directly to those organizations.

The role of the Public Safety Portfolio in the regime is to support the minister primarily in the listing of terrorist entities under section 83.05 of the Criminal Code. I manage that program for the minister so he or she can go to the Governor-in-Council to list entities and the coordination around that. As well, we work on developing the policy advice and any program advice that the minister can take forward to colleagues through legislation or administrative changes on the organized crime agendas.

The Chair: Thank you for that clarification.

Senator Ringuette: We have before us four different organizations. I would like to know the number of employees in each of your organizations that you have working on this regime. What is the cost? How many events of money laundering and terrorist financing have been identified in the last five years? You indicated that you play a major role in developing the list of terrorist entities. I would like to know whether that list is private or public. If it is public, can the members of this committee have a copy of that list?

Mr. MacDonald: I can answer most of your questions and will answer specifically your last question.

The Public Safety Portfolio is an unfunded partner in the listing regime. There are no employees and there is no cost.

Mr. MacDonald: There are employees that work on the regime, but we do not receive funding specifically for that. In my area of coordinating activities around terrorist financing and listing, it is

Y a-t-il parmi vos collègues quelqu'un qui souhaite également présenter un exposé?

M. MacDonald : Non, je pense que nous allons nous en tenir à cela.

Le président : Est-ce que tout passe par vous, en tant que directeur général des opérations de la sécurité nationale? Pourriez-vous, de manière générale, expliquer au comité comment cela se passe? Le CANAFE est-il, en quelque sorte, le point de départ du processus? Est-ce que le CANAFE vous transmet les renseignements qu'il recueille pour que vous les diffusiez aux divers organismes intéressés?

M. MacDonald : Le CANAFE transmet directement l'information aux divers organismes. Mes collègues seront, mieux que moi, en mesure de vous dire de quels renseignements il s'agit.

Dans le cadre du régime actuel, le portefeuille de la sécurité publique a essentiellement pour tâche d'assister le ministre pour ce qui touche à l'inscription des entités terroristes en application de l'article 83.05 du Code criminel. Je gère ce programme d'inscription pour le compte du ministre de sorte qu'il soit en mesure de recommander au gouverneur en conseil la désignation des groupes devant être inscrits sur la liste des entités terroristes. J'assure la coordination du programme. Il nous appartient en outre de préparer pour le ministre des conseils sur les politiques et les programmes qu'il utilisera pour proposer à ses collègues des modifications législatives et administratives aux mesures de lutte contre le crime organisé.

Le président : Je vous remercie de cette précision.

Le sénateur Ringuette : Nous sommes en présence de quatre organisations différentes. Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'employés qui, dans chacune de ces organisations, travaillent à ce régime? Quel est le coût de ces activités? Combien de cas de blanchiment d'argent et de financement d'organismes terroristes avez-vous décelés au cours des cinq dernières années? Vous nous avez dit que vous jouez un rôle majeur dans l'élaboration de la liste des entités terroristes. Cette liste est-elle publique ou privée? Si elle est publique, les membres du comité pourraient-ils en obtenir une copie?

M. MacDonald : Je suis en mesure de répondre à la plupart des questions que vous venez de poser, et je répondrai plus précisément à la dernière.

Pour ce qui est du mécanisme d'inscription sur la liste des entités terroristes, le portefeuille de la sécurité publique exerce ses activités sans bénéficier pour cela de crédits particuliers. Il n'a en effet aucun employé, et son fonctionnement n'entraîne aucun coût.

M. MacDonald : Certains de nos employés sont affectés au régime, mais nous n'obtenons pas de crédits budgétaires pour cela. Mon travail de coordination lié au financement des

part of the regular business that I do, yet I have dedicated two and a half to three resources specifically to work on those areas.

In terms of identifying events of terrorist financing or money laundering, my colleagues in the portfolio will be able to answer that better than I can. However, I will say that I had folks check before we arrived today to see how much money is currently frozen under Canada's three listing regimes. Slightly over \$200,000 is frozen in banks that is not accessible under the terrorist listing regimes. We can talk more about that if you like. That is currently as of today. We have been listing terrorist entities since the events of 9/11, so for quite a few years now.

In terms of the Criminal Code list under section 83.05, that list is indeed public, and that list is on the Public Safety website. When the Governor-in-Council and the government make a decision to list an entity, it is communicated to our key allies around the world so that you can freeze terrorist assets in multiple jurisdictions at the same time through the coordination efforts. It is obviously published in a special edition of *The Canada Gazette*. It is posted on PCO's website, Foreign Affairs' website and of course our website. We can provide you a list. There are currently 44 entities listed on the Criminal Code list.

In addition, the Criminal Code list is reviewed, by legislation, every two years. That is another process that follows the listing process through Governor-in-Council decision, is published in *The Canada Gazette*, special edition, press announcements are posted, websites are updated and so on. You have that continual assessment. Perhaps I will turn to CBSA for a response on the other three.

Maria Romeo, Director, Emerging Border Programs Division, Border Programs Directorate, Programs Branch, Canada Border Services Agency: With regard to the Canada Border Services Agency, over the past five years, since 2000, we have spent \$82 million on the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.

Senator Ringuette: Did get that right? Was it \$82 million?

organismes terroristes et à leur inscription fait simplement partie de mes fonctions régulières. Je précise toutefois que les ressources que je consacre à ces tâches se situent entre deux et demie et trois années-personne.

En ce qui concerne le nombre de cas de blanchiment d'argent et de financement d'organismes terroristes, mes collègues du portefeuille seront mieux à même que moi de vous répondre. Avant de venir aujourd'hui, j'ai quand même demandé qu'on vérifie le montant des sommes actuellement gelées au Canada au titre des trois régimes d'inscription. Un peu plus de 200 000 \$ sont actuellement gelés dans des comptes bancaires en raison d'une inscription sur la liste des organismes terroristes. Nous pourrions d'ailleurs reparler de cela tout à l'heure si vous le souhaitez. C'est le chiffre actuel. Nous inscrivons des entités terroristes depuis les événements du 11 septembre, c'est-à-dire depuis maintenant bon nombre d'années.

En ce qui concerne l'inscription sur la liste établie au titre de l'article 83.05 du Code criminel, il s'agit effectivement d'une liste publique qui est d'ailleurs publiée sur le site Internet de Sécurité publique Canada. Lorsque le gouverneur en conseil et le gouvernement décident de l'inscription de telle ou telle entité, le nom de celle-ci est transmis à nos collègues de pays alliés, ce qui permet, par une collaboration internationale, de geler les avoirs d'entités terroristes dans plusieurs pays en même temps. L'inscription fait naturellement l'objet d'un avis publié dans un numéro spécial de la *Gazette du Canada*. L'avis est en outre affiché sur le site Internet du BCP, sur celui des Affaires étrangères et, bien entendu, sur le nôtre. Nous sommes en mesure de vous en fournir cette liste. Quarante-quatre entités figurent actuellement sur la liste dressée en application du Code criminel.

J'ajoute que, comme le prévoit la loi, la liste établie au titre du Code criminel fait, tous les deux ans, l'objet d'un examen. Il s'agit là d'une procédure qui s'ajoute à la procédure d'inscription en vertu d'une décision du gouverneur en conseil. Après examen, la liste est à nouveau publiée dans un numéro spécial de la *Gazette du Canada*, des communiqués de presse sont diffusés, et les sites Internet sont mis à jour en conséquence. C'est dire que la liste est continuellement mise à jour. Je vais maintenant demander à l'ASFC de répondre aux trois autres points.

Maria Romeo, directrice, Division des nouveaux enjeux liés aux programmes frontaliers, Direction des programmes frontaliers, Direction générale des programmes, Agence des services frontaliers du Canada : Je peux dire, en ce qui concerne l'Agence des services frontaliers du Canada, qu'au cours des cinq dernières années, nous avons, depuis 2000, consacré 82 millions de dollars aux mesures d'application de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le sénateur Ringuette : Vous avez bien dit 82 millions de dollars?

Ms. Romeo: Yes, that is correct. On an annual basis, it is about \$8 million, and now it is at approximately \$5 million. In that regard, we have a number of activities. That is since 2000. I am sorry. I gave you statistics for a 10-year period.

In this regard, we have a number of activities that are performed to support this particular act. We are responsible for the cross-border currency reporting, Part 2 of the act. We have Border Services officers who will collect voluntary reports for cross-border currency reporting. In that regard, we have collected approximately 30,000 reports over a five-year period, over the period, and we have approximately 10,000 monetary seizures over a five-year period. Of those, 700 seizures are of suspected proceeds of crime.

Senator Ringuette: Suspected?

Ms. Romeo: Suspected proceeds of crime. A total value over the five-year period of approximately \$200 million has been seized. It is 10,000 seizures over five years; 700 seizures that are considered suspected proceeds of crime over five years; and \$200 million over five years have been seized as under the act.

Senator Massicotte: How much of that was released?

Ms. Romeo: I will get back to you on that?

Senator Ringuette: From the 700 seizures that were suspected, are they still in process? Has what you call suspicion been resolved, and in what way?

Ms. Romeo: When I refer to suspected proceeds of crime, there are four levels of seizure under the act. Levels 1, 2, and 3 seizure activities are with regard to unreported activities. The CBSA is responsible for administering the act in terms of compliance as well as detecting noncompliance. For the first three levels, proceeds of crime, the money is seized and released upon payment of a penalty. The last level is the level that is based on certain —

Senator Ringuette: The money you are talking about is this threshold of \$10,000 that probably has not been declared at the border?

Ms. Romeo: That is correct. It has not been declared at the border. The 700 seizures at level 4 are based on reasonable grounds to suspect that these are linked to proceeds of crime, terrorist financing activities. The other threshold in that regard is that they have been concealed in a certain manner. They have also not been reported at the border.

Senator Ringuette: We are at level 4.

Mme Romeo : Oui, c'est exact. Cela donne, une moyenne d'environ 8 millions de dollars par an. En ce moment, le coût est d'environ 5 millions de dollars par an. Nous menons, sur ce plan, diverses activités. C'est bien depuis 2000. Excusez-moi, le chiffre que je vous ai donné concerne les 10 dernières années.

Nous menons donc diverses activités en vue de l'application de cette loi. Nous sommes notamment chargés de la déclaration des espèces et effets à la frontière, c'est-à-dire de l'application des dispositions de la partie 2 de la loi. Les agents des services frontaliers recueillent les déclarations volontaires des espèces et des effets qui franchissent la frontière. Nous avons reçu, au cours des cinq dernières années, environ 30 000 rapports et, au cours de la même période de cinq ans, nous avons effectué environ 10 000 saisies de sommes d'argent. Sur ces 10 000 saisies, 700 environ concernent ce que nous soupçonnons d'être des produits de la criminalité.

Le sénateur Ringuette : Ce sont des soupçons?

Mme Romeo : Oui, nous soupçonnons qu'il s'agit de produits de la criminalité. Au cours de cette période de cinq ans, nous avons saisi environ 200 millions de dollars. Sur les 10 000 saisies opérées au cours des cinq années, 700 concernent ce que nous soupçonnons être des produits de la criminalité et, au cours des cinq mêmes années, nous avons saisi environ 200 millions de dollars.

Le sénateur Massicotte : De ces montants, quelles sont les sommes qui ont été ultérieurement rendues?

Mme Romeo : Je vais devoir, sur ce point, vous obtenir les chiffres précis.

Le sénateur Ringuette : Les affaires liées aux 700 saisies de sommes dont on présumait l'origine criminelle ont-elles encore cours? Les soupçons ont-ils été confirmés ou écartés?

Mme Romeo : Lorsque je parle de produits présumés de la criminalité, je dois préciser qu'aux termes de la loi on distingue quatre niveaux de saisie. Les niveaux 1, 2 et 3 concernent des activités non déclarées. L'ASFC est chargée d'appliquer la loi et d'en faire respecter les dispositions, mais aussi de déceler les infractions. En ce qui concerne les trois premiers niveaux, l'argent est saisi et rendu après paiement d'une pénalité. Le dernier niveau de saisi concerne certaines...

Le sénateur Ringuette : Vous parlez là de sommes de plus de 10 000 \$ qui n'auraient pas été déclarées à la frontière?

Mme Romeo : C'est cela. Il s'agit de sommes qui n'ont pas été déclarées lors du franchissement de la frontière. Pour ce qui est des 700 saisies de niveau 4, il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'il s'agit soit de produits de la criminalité, soit de sommes destinées au financement d'activités terroristes. Autre condition : les sommes en question auraient été dissimulées d'une manière ou d'une autre et n'auraient pas été déclarées à la frontière.

Le sénateur Ringuette : Ce sont donc des saisies de niveau 4.

Ms. Romeo: Correct.

Senator Ringuette: You have 700 suspected at your level 4?

Ms. Romeo: Correct.

Senator Ringuette: What do you do with that?

Ms. Romeo: The proceeds are —

Senator Ringuette: No, no. What do you do? Never mind the money aspect of it. I want to understand the process. Do you charge these people, the 700 suspects? What do you do?

Ms. Romeo: At the CBSA, we administer the civil monetary penalties aspect of the regime. With regard to the suspected prosecutions, we would turn to our colleagues at the RCMP for further prosecution under the Criminal Code.

Senator Ringuette: Then we go to the RCMP. You have identified an average of \$8 million a year in costs. How many person years would you dedicate to this? I guess it is hard, because every officer —

Ms. Romeo: Is costed at a different amount.

The Chair: Superintendent Adam, would you like to follow up on that?

Superintendent Jeff Adam, Proceeds of Crime Director, Royal Canadian Mounted Police: I think so. Over five years, roughly 90 resources in the RCMP are paid for under the regime. That would be 45 for each of money laundering and terrorist financing activities. There are additional resources that work on those activities that are not counted towards the regime. For example, the money laundering units are tasked to investigate FINTRAC disclosures and then turn them over to an IPOC, integrated proceeds of crime, unit for criminal prosecutions. In effect, you are getting a force multiplier there for the money laundering units who work on an investigation and turn it over to IPOC for finalizing. There is more than the 43 on the money laundering resources, for example.

In regard to events, I can tell you that, over the five years, we have had 1,000, plus or minus, money laundering files opened as a result of FINTRAC disclosures. Those are both information that we have requested and information that has been sent to us when it meets the threshold for FINTRAC to reasonably suspect money laundering and/or terrorist financing, for example.

Mme Romeo : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Donc, vous avez réalisé 700 saisies de niveau 4 en raison de sommes ayant éveillé vos soupçons?

Mme Romeo : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Et que faites-vous alors?

Mme Romeo : Le produit est...

Le sénateur Ringuette : Non, non. Que faites-vous ensuite? Je ne parle pas des sommes en question. Je cherche à comprendre comment cela se passe. Portez-vous des accusations contre les 700 personnes soupçonnées? Comment procédez-vous?

Mme Romeo : L'ASFC applique les sanctions pécuniaires civiles prévues dans le cadre du régime. En ce qui concerne les poursuites contre les personnes suspectées, le dossier est transmis à nos collègues de la GRC qui se chargent d'engager des poursuites en vertu des dispositions du Code criminel.

Le sénateur Ringuette : Nous passons donc à la GRC. Vous nous avez dit qu'en moyenne, tout cela coûte environ 8 millions de dollars par an. Quel est le nombre d'années-personnes consacrées à ces tâches? Sans doute n'est-il pas aisé de répondre à cette question, étant donné que les agents...

Mme Romeo : Ils ne sont pas tous rémunérés au même taux.

Le président : Monsieur le surintendant, voudriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Surintendant Jeff Adam, directeur du Programme des produits de la criminalité, Gendarmerie royale du Canada : Volontiers. Sur une période de cinq ans, environ 90 membres de la GRC sont rémunérés au titre des activités menées dans le cadre de ce régime. C'est-à-dire 45 pour ce qui est du blanchiment d'argent, et 45 pour le financement des activités terroristes. D'autres membres de nos services sont affectés à ces tâches, mais sans être rémunérés au titre du régime. C'est ainsi que les services de lutte contre le blanchiment d'argent sont en outre chargés d'enquêter sur les opérations douteuses relevées par le CANAFE. Le dossier est alors transmis à l'UMPC, l'Unité mixte de contrôle des produits de la criminalité, qui se charge d'engager des poursuites au pénal. Cela fonctionne comme un multiplicateur de force pour les services chargés de la répression du blanchiment d'argent qui procèdent à une enquête avant de transmettre le dossier à l'UMPC, chargée de faire aboutir les poursuites. Cela veut dire que le nombre de personnes engagées dans cette tâche dépasse les 43 personnes affectées plus particulièrement aux affaires de blanchiment d'argent.

En ce qui concerne le nombre d'affaires traitées, je peux vous dire qu'au cours des cinq dernières années, les renseignements communiqués par le CANAFE ont donné lieu à l'ouverture d'environ 1 000 dossiers de blanchiment d'argent. Il s'agit là aussi bien de renseignements que nous avons demandés que de renseignements qui nous ont été transmis dans des affaires où le CANAFE pouvait raisonnablement soupçonner qu'il s'agissait de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

Not to put too fine a point on it, every criminal who is engaged in criminal activity for profit, in order to maintain his or her illegally acquired wealth, will engage in money laundering of some kind. There is no number of events that we are aware of in that fashion for a total number of money laundering events. However, I can tell you about the number of FINTRAC files we open as a result.

Senator Massicotte: Obviously, this bill, along with the original bill, is to counteract criminal activity and terrorism and so on. Let me talk a little bit about organized crime, because I think it is a much bigger number than terrorism. Terrorism is real, but it is more finite.

Seven or eight years ago, the RCMP told us about the importance of countering criminal activity. Obviously, if integrity and confidence are eroded in the business system, the whole economy will be at stake. Without naming certain countries, we know of that being the case. It affects the growth and well-being of citizens and their security and safety. I was alarmed during that session with the RCMP to learn how serious criminal activity is in Canada.

I will exaggerate to get your reaction. I have a sense, seven years later, that it is still significant. I suspect that you are nursing only a little at the level of criminal activity in our country. I am a business person. I look at the number of retail stores that still exist although they never have any customers. I have to wonder where the money comes from. I would say to you that we are missing it. Seven years ago, the RCMP had this session with certain parliamentarians so they could say: We need more money. We need to be more effective. Yet, I understand your budget has not gone up that much and that most criminals are caught only when they go to the United States and serve jail there, not in Canada.

What is the problem? The problem is real. We are rubbing shoulders only and not getting to the issue. Could you comment on that point of view?

Mr. Adam: There are multiple facets in that discourse. Yes, organized crime is a significant problem in Canada. There is no question about it. We do what we can with the resources we allocated to us by prioritizing our files and tackling the greatest risks based on intelligence and threat. As I said, criminal organizations are definitely in business for profit. There is

On peut dire sans exagérer que ceux qui se livrent à une activité criminelle dans un but lucratif vont devoir se livrer à une quelconque forme de blanchiment d'argent pour conserver les biens mal acquis. Il n'est donc pas possible de citer un nombre précis en ce qui concerne les cas de blanchiment d'argent, mais je suis en mesure de vous indiquer le nombre de dossiers que nous avons ouverts à la suite de renseignements transmis par le CANAFE.

Le sénateur Massicotte : Ce projet de loi et le projet de loi initialement adopté concernent bien sûr la lutte contre le terrorisme et autres activités criminelles. Je voudrais parler un peu du crime organisé, car je pense que les chiffres en cause sont bien supérieurs à ceux qui concernent le terrorisme. Le terrorisme est bien réel, mais son ampleur est moindre.

Il y a sept ou huit ans, la GRC nous a dit combien il était important de contrer le crime organisé. Il est clair que, dans la mesure où ce phénomène a pour effet de saper l'intégrité de notre commerce et de nuire à la confiance, il pose un risque pour l'ensemble de notre économie. Sans citer tel ou tel pays de manière précise, nous savons que c'est effectivement le cas. Ce phénomène affecte notre développement et le bien-être de nos citoyens et nuit à leur sécurité. J'ai été épouvanté d'apprendre l'ampleur de l'activité criminelle au Canada, lors de la séance où nous avons reçu des représentants de la GRC.

Je vais un peu exagérer mon propos afin de susciter une réaction de votre part. J'ai l'impression, sept ans plus tard, que le phénomène demeure considérable. J'ai l'impression que vous n'avez pas tellement prise sur l'activité criminelle qui s'exerce dans notre pays. En tant qu'homme d'affaires, j'ai constaté l'existence de nombreux magasins où l'on ne voit jamais le moindre client. Je suis ainsi porté à me demander d'où vient l'argent. D'après moi, nous passons un peu à côté du problème. Il y a sept ans, lors de la séance au cours de laquelle les parlementaires ont accueilli des représentants de la GRC, ceux-ci nous ont dit, qu'il leur fallait davantage de crédits, qu'ils en avaient besoin pour mener une action plus efficace. Je pense pouvoir dire que votre budget n'a pas beaucoup augmenté et que, la plupart du temps, les criminels ne se font prendre que lorsqu'ils se rendent aux États-Unis. C'est là qu'ils sont condamnés et purgent leur peine d'emprisonnement, et non au Canada.

Quel est le problème? Le problème est bien réel, et nous ne faisons que l'effleurer, sans vraiment le régler. Qu'en pensez-vous?

M. Adam : Il y a bien des aspects de la question. Le crime organisé pose effectivement au Canada un problème considérable. Cela ne fait aucun doute. Nous faisons ce que nous pouvons compte tenu des ressources dont nous disposons. Nous classons les affaires par ordre de priorité, et nous nous attaquons à celles qui présentent les plus grands risques, selon les renseignements

always a money laundering issue and, therefore, illegally acquired wealth by criminal organizations left unchecked. I cannot comment on empty stores, but we know it is a problem.

Senator Massicotte: Reassure me, if you do not mind, because I think we are not getting there. I do not have a scientific base, but I have the sense that we are only nudging at the problem. We have to allocate many more resources, expertise and more competent people. Organized crime has the money to attract the best; just look at all the e-commerce. We all receive many emails and will continue to receive them. What is the solution? How do we get there? What would you need to be able to say that we are getting to the problem?

Mr. Adam: The tools we are given are the ones that we have to use. That question is outside my domain. We are tackling the highest level threats that we can tackle, based on intelligence in Canada insofar as criminal organizations go. We do what we can with what we have.

Senator Massicotte: I have no doubt of that, but I am not convinced that it is enough.

The existing law has not been made applicable to the legal profession for constitutional reasons, and so on. Is that a big issue for you? I have read in the newspaper of Quebec notaries or lawyers serving as a funnel of information and money for certain criminal activity. I am sure it is a rare exception. Is the non-application of that statute important to you? Is it a big deal?

Mr. Adam: That argument is still before the courts, and I would have to defer to see what the Supreme Court decides.

Senator Massicotte: I am not talking about the legal question of whether they have reason to do so. If you have that tool, would it be important to you?

Mr. Adam: If that tool were in our arsenal, we would use it, based on the priorities that we establish.

Senator Massicotte: What was the RCMP budget in respect of criminal activity five years ago and what is it today? What are the numbers?

Mr. Adam: I am not sure.

Senator Massicotte: What is the total budget allocation? How many millions do you have allocated for your special team on criminal activity? How many dollars are allocated to that? What

qui nous sont fournis et les menaces qui nous sont signalées. J'insiste sur le fait que les organisations criminelles s'attachent essentiellement à gagner de l'argent; la question du blanchiment se pose donc toujours compte tenu de leurs gains illicites. Je ne peux rien vous dire au sujet des magasins sans clientèle, mais nous sommes conscients du problème.

Le sénateur Massicotte : Je cherche à être rassuré, car je ne pense pas que nous touchions au but. Je ne dispose pas de données objectives, mais j'ai l'impression que nous ne faisons qu'effleurer le problème. Il nous faut affecter à cette tâche davantage de ressources, de plus nombreuses compétences. Le crime organisé a les moyens d'attirer les compétences nécessaires; il suffit, à cet égard, de voir ce qui se passe dans le commerce électronique. Tous, nous recevons des tas de courriels, et nous allons continuer à en recevoir. Quelle serait la solution? Comment parvenir au but? Quels moyens vous faudrait-il pour que vous puissiez dire que nous nous attaquons effectivement au problème?

M. Adam : Nous ne pouvons employer que les outils dont nous disposons. C'est là une question qui n'est pas de mon domaine. Nous nous attaquons aux menaces les plus graves que nous avons les moyens de combattre, selon les renseignements dont nous disposons sur l'activité des organisations criminelles au Canada. Nous faisons tout ce que nous pouvons avec les moyens mis à notre disposition.

Le sénateur Massicotte : Je n'en doute pas, mais je ne suis pas sûr que cela suffise.

Pour des raisons d'ordre constitutionnel, cette loi ne s'applique pas à la profession juridique, par exemple. Cela vous crée-t-il des difficultés? Selon des articles parus dans la presse, des renseignements et de l'argent servant à des activités criminelles sont acheminés par l'intermédiaire de certains notaires et avocats québécois. Je suis certain que ce genre de cas est rare, mais la non-application des dispositions de cette loi constitue-t-elle un problème?

M. Adam : La justice se penche actuellement sur la question, et nous allons devoir attendre que la Cour suprême se prononce.

Le sénateur Massicotte : Je n'évoquais pas l'aspect juridique du problème, c'est-à-dire de la question de savoir si cela se justifie. Vous serait-il utile de pouvoir disposer d'un tel outil?

M. Adam : Si nous disposions de cet outil, nous l'emploierions, en fonction des priorités que nous avons établies.

Le sénateur Massicotte : À combien s'élevait, il y a cinq ans, le budget que la GRC affecte à la lutte contre la criminalité, et à combien s'élève actuellement le budget? Pourriez-vous nous préciser les chiffres?

M. Adam : Je n'en suis pas certain.

Le sénateur Massicotte : Quelle est l'enveloppe budgétaire? Combien de millions de dollars avez-vous affectés à l'unité spécialement chargée de lutter contre les organisations

was it five or seven years ago and what is it today? Has it increased much beyond inflation?

Mr. Adam: Does your question specifically relate to money laundering?

Senator Massicotte: It relates to all criminal activity, including money laundering.

Mr. Adam: All criminal activity?

Senator Massicotte: Money laundering only.

Senator Hervieux-Payette: He is an accountant.

Mr. Adam: It is \$5 million per year for the resources from money laundering.

Senator Massicotte: Is that all?

The Chair: I would like to return to the very good question that Senator Ringuette asked about the resources committed under the regime and the level of activity. I failed to turn to Ms. Merrick, from CSIS. Perhaps we could have your answer before proceeding to the next questioner.

Allison Merrick, Director General, DDEX (Discovery and Data Exploitation), Canadian Security Intelligence Service: Certainly. The service usually does not disclose its overall resources allocation, but I can assure the committee that the resources afforded to the service are adequate to contribute effectively to the regime. My branch has the financial analysis unit, which is a specialized area that assists our operational branches in determining how we use financial intelligence as we receive it from our regime partners.

Senator L. Smith: What were your objectives in this five-year review versus the last five years, besides ensuring that you have high standards and the law enforcement requirements? What were you hoping to achieve in this review period? What trends can you share with us? What have you learned in your analyses of the information gathered through all of your activities that would be relevant to giving us an understanding of money laundering and terrorist financing? Where is this going? The Canadian public would probably love to be informed of the information that you can share. Is that a logical question?

Mr. MacDonald: Absolutely. Perhaps I will start on a strategic, higher level and then turn to the portfolio.

This relates to the senator's previous question as well and the story Senator Massicotte referenced. I will answer both at the same time. Certainly from the perspective of the Public Safety Portfolio and the safety of Canadians, we look seriously anywhere

criminelles? À combien s'élève le budget que vous consacrez à cette activité? À combien s'élevait-il il y a cinq ou sept ans, et à combien s'élève-t-il aujourd'hui? A-t-il beaucoup augmenté compte tenu de l'inflation?

M. Adam : En ce qui concerne particulièrement la lutte contre le blanchiment d'argent?

Le sénateur Massicotte : En ce qui concerne l'ensemble des activités criminelles, y compris le blanchiment d'argent.

M. Adam : L'ensemble des activités criminelles?

Le sénateur Massicotte : Uniquement le blanchiment d'argent.

Le sénateur Hervieux-Payette : Il est comptable.

M. Adam : En ce qui concerne le blanchiment d'argent, le budget est de 5 millions de dollars par an.

Le sénateur Massicotte : C'est tout?

Le président : J'aimerais maintenant revenir à l'excellente question que le sénateur Ringuette a posée au sujet des ressources affectées dans le cadre du régime, et du niveau des activités déployées. Je n'ai pas donné la parole à Mme Merrick, du SCRS. Peut-être pourrions-nous obtenir une réponse de votre part, avant de passer à la question suivante.

Allison Merrick, directrice générale, DED (Découverte et exploitation des données), Service canadien du renseignement de sécurité : Bien entendu. D'une manière générale, le service ne donne pas de détails concernant les ressources dont il dispose, mais je peux dire au comité que les ressources mises à sa disposition lui permettent de contribuer adéquatement à l'application du régime. La direction générale à laquelle j'appartiens englobe le service d'analyse financière, domaine spécialisé qui aide les directions opérationnelles à décider de l'emploi qu'il convient de faire des renseignements financiers qui nous sont transmis par nos partenaires au sein du régime.

Le sénateur L. Smith : Dans le cadre de cet examen quinquennal, quels étaient vos objectifs par rapport à ce qu'ils étaient il y a cinq ans, hormis le maintien de normes de service élevées en réponse aux besoins des organismes d'application de la loi? Qu'espérez-vous de cet examen? De quelles tendances pouvez-vous faire état? Qu'avez-vous appris de l'analyse des renseignements recueillis dans le cadre de vos diverses activités, et qui nous permettrait de mieux comprendre ce qui se passe au niveau du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes? Où en sommes-nous à cet égard? Le public canadien aimerait, j'en suis certain, obtenir tout renseignement qu'il vous serait possible de livrer. Est-ce une question que l'on peut logiquement poser?

M. MacDonald : Oui, tout à fait. Permettez-moi d'évoquer d'abord l'aspect stratégique du problème, et de passer ensuite aux activités du portefeuille.

C'est lié à la question que le sénateur a posée avant cela, ainsi qu'à la situation évoquée par le sénateur Massicotte. Je vais répondre aux deux en même temps. Il est clair qu'au sein du portefeuille de la Sécurité publique, qui a pour mission de veiller à

that there is a challenge to any regime that enhances safety, integrity and our borders, and brings in confidence and aids the economy. We, as a portfolio, approach any review, whether it is the ten-year year review of the regime, which just happened and will go to Treasury Board; or the consultation paper, which you have for your thoughts; or the legislative five-year review, by stepping back and asking: What are the trends? Internationally, what are our colleagues seeing? Are there new ways of moving money, for money laundering or for terrorist financing? Are we seeing new activities in any area of the world? What money flows are happening? What are the connections between people? What is occurring through electronic means? We try to look at those and those would be our goals. We look at that now as we go into this regime. There are many questions on the border and on border integrity. What is flowing across our borders by various modes at our points of entry? This is a continual thing. Our goal is always to find where there is a challenge and then develop and work towards developing solutions, be they legislative, regulatory or administrative. We have to improve the way we work as a portfolio, how we work within and how we work with our partners. On a strategic level, that is the way we go about it.

In terms of the analysis, in testimony before the committee last week Diane Lafleur and others from the Department of Finance talked about some of the new trends they are seeing and about what the Financial Action Task Force, an international standard-setting body, has identified. We are a part of the Financial Action Task Force and attend those meetings three times a year, along with the regional bodies. We contribute to those conversations. We bring back what occurs in international trends and determine whether it is occurring here and how we can contribute to that effort. To answer your questions broadly, any challenge to the regime is a challenge, and that is how we approach it.

I will turn it over to my colleagues to answer the other two parts of your question.

Senator L. Smith: It would be interesting to have a sense, besides the percentage, of the number of cases you are handling. Is more activity coming in from one country versus another? If so, have you had further communication with that country to identify ways that you would prohibit or stop future activity? Is any of that information available, without being too specific?

la sécurité des Canadiens, nous nous penchons avec le plus grand sérieux sur tout ce qui pose un risque au niveau de la sécurité, de l'intégrité de nos frontières, et de tout ce qui porte atteinte à la confiance en notre économie. En tant que responsable de portefeuille, dans le cadre de tout examen, qu'il s'agisse de l'examen décennal du régime, qui vient d'avoir lieu et qui va maintenant être soumis au Conseil du Trésor, ou de la rédaction du document de consultation qui vous a été remis, ou de l'examen législatif quinquennal, nous nous attachons à déceler les tendances qui se manifestent. Quelles sont les constatations de nos homologues à l'étranger? A-t-on décelé de nouveaux moyens d'opérer des transferts d'argent, des nouveaux moyens de blanchiment ou de financement des activités terroristes? A-t-on décelé, dans tel ou tel pays ou région du monde, de nouvelles activités? Quels sont les flux financiers qui se produisent? Quels sont les liens entre les personnes et entités se livrant à de telles activités? Qu'est-ce qui se fait par voie électronique? Nous nous penchons sur l'ensemble de ces phénomènes et c'est ce que nous faisons actuellement alors que nous procédons à l'examen du régime applicable. De nombreuses questions se posent en ce qui concerne notre frontière et son intégrité. Qu'est-ce qui franchit, par divers moyens, nos frontières aux points d'entrée? Il s'agit là pour nous d'une activité continue. Notre but est constamment de situer où se posent des problèmes et d'essayer de trouver des solutions, qu'elles soient législatives, réglementaires ou administratives. Nous devons améliorer notre façon de travailler au sein du portefeuille, ainsi que notre façon de travailler avec nos partenaires. C'est ce que nous faisons sur le plan stratégique.

En ce qui concerne l'analyse, la semaine dernière, lors de leur comparution devant le comité, Diane Lafleur et les autres représentants du ministère des Finances ont évoqué certaines des nouvelles tendances qu'ils ont pu déceler, ainsi que les constatations auxquelles est parvenu le Groupe d'action financière internationale, organisme international normatif. Nous faisons partie de ce groupe et, trois fois par an, aux côtés d'organismes régionaux, nous prenons part à ses réunions. Nous contribuons aux débats. Nous nous informons de ce qui se passe au niveau international, dans la mesure où ces nouvelles tendances se manifestent ici, et nous réfléchissons aux moyens de les contrecarrer. Disons, de manière générale, que nous tentons de nous attaquer à tout ce qui va à l'encontre de notre régime de lutte contre l'activité criminelle.

Je vais maintenant demander à mes collègues de répondre aux deux autres volets de votre question.

Le sénateur L. Smith : Nous voudrions avoir une idée, outre le pourcentage, du nombre d'affaires dont vous vous occupez. Avez-vous constaté que certains pays, plus que d'autres, sont à l'origine de ce genre d'affaires? En pareil cas, multipliez-vous les contacts avec les autorités des pays en question pour trouver les moyens de prévenir ou de contrer ce type d'activité? Sans trop livrer de détails, y a-t-il certains renseignements que vous pourriez nous donner?

Mr. Adam: In addition to the Financial Action Task Force, the RCMP is a member of the strategic alliance group, which is the Five Eyes, otherwise known. That involves the major police forces from five different countries. For the U.K. it is SOCA. For Canada, it is the RCMP. For the United States, it involves ICE, Homeland Security and the FBI and DEA. From Australia, it is the Australian Federal Police. From New Zealand, it is the New Zealand National Police. We do share and exchange information on typologies and trends as to what is happening in those countries, and we work proactively together to try to come up with both solutions and responses to trends, as they may or may not impact on Canada and or the other countries involved in the group.

Senator L. Smith: Is there any significant, generic answer you could give us as to what is the biggest trend change in the last five years? You read in the newspapers of Canadian citizens being killed in Mexico, and you read also about the drug trade in Mexico. Possibly could some of those influences be coming into our own country? I think it is important for our citizens to understand where dangers are anyway, for whatever reason.

Mr. Adam: Dangers that we are looking at the moment are in the new technologies. We are looking at and seeing an increasing prevalence of store value cards or prepaid credit cards. We are looking into mobile phones that have the ability to carry money on a phone and transfer money from phone to phone. We are looking at organized crime tendencies. When we move against one activity or one area, organized crime has a tendency, like water, to move to another area. They are very fungible that way. They are always trying to probe at the weakest link. That is how we prioritize essentially.

Senator Harb: I wanted to ask you a couple of questions about the 10 year evaluation of anti money laundering and anti-terrorist financing regime and whether you have had a chance to see this report? Mr. MacDonald?

Mr. MacDonald: Yes, I have.

Senator Harb: I wanted to bring to your attention Recommendation No. 5. Can you look at it?

Mr. MacDonald: I will see if I have the actual report.

Senator Harb: Okay.

Senator Stewart Olsen: Senator, could you read it for us?

Senator Harb: Maybe that is a good idea, with the permission of the chair. It talks past efficiency of the regime. In fact, they make a recognition that there have been some improvements since 2008, but they speak about inefficiencies found related to the full use of FINTRAC proactive disclosures as these stem from

M. Adam : Outre sa participation au Groupe d'action financière internationale, la GRC fait également partie d'une alliance stratégique appelée « Five Eyes ». Il s'agit des principaux services de police de cinq pays. Le Royaume-Uni y est représenté par le SOCA; le Canada, par la GRC et les États-Unis, par l'ICE, Homeland Security, le FBI et la DEA. L'Australie est représentée par la police fédérale australienne et la Nouvelle-Zélande, par la police nationale de Nouvelle-Zélande. Nous échangeons des renseignements sur les tendances qui émergent dans ces pays et sur les divers types d'activités décelées, et nous collaborons de manière proactive afin de trouver les moyens de réagir aux divers phénomènes qui se manifestent selon les incidences qu'ils peuvent avoir sur le Canada ou sur les autres pays membres du groupe.

Le sénateur L. Smith : Peut-on préciser en gros quelle est la principale tendance constatée au cours des cinq dernières années? Les journaux font état de l'assassinat de citoyens canadiens au Mexique, ainsi que du trafic de stupéfiants au Mexique. Pensez-vous que certains de ces phénomènes vont atteindre notre pays? Il est important, je pense, que nos citoyens soient informés des dangers qui se présentent, quels qu'ils soient.

M. Adam : Nous nous penchons en particulier sur les dangers qui accompagnent les nouvelles technologies. Nous constatons une augmentation du nombre de cartes de crédit prépayées et de cartes-cadeau. Nous nous penchons également sur le problème que posent les téléphones mobiles capables de servir de moyen de paiement, et permettant d'effectuer des transferts d'argent d'un téléphone à l'autre. Nous étudions les nouvelles tendances du crime organisé. Dès que nous nous attaquons à un domaine d'activité donné, le crime organisé, comme l'eau, a tendance à se répandre, à aller ailleurs. Il s'agit en effet de phénomènes très fluides. Les organismes criminels recherchent toujours le point faible de notre dispositif de lutte. C'est en fonction de cela que nous fixons nos priorités.

Le sénateur Harb : J'aimerais maintenant vous poser quelques questions concernant l'examen décennal du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Monsieur MacDonald, avez-vous eu l'occasion de prendre connaissance de ce rapport?

M. MacDonald : Oui.

Le sénateur Harb : Puis-je attirer votre attention sur la recommandation n° 5. Puis-je vous demander de vous pencher sur ce qu'elle dit?

M. MacDonald : Permettez-moi de voir si j'ai bien ce rapport.

Le sénateur Harb : Entendu.

Le sénateur Stewart Olsen : Sénateur, pourriez-vous nous en donner lecture?

Le sénateur Harb : Si la présidence le veut bien, ce serait peut-être le bon moyen de procéder. Cette recommandation concerne l'efficacité du régime de lutte. On constate un certain nombre d'améliorations depuis 2008, mais on y évoque aussi les inefficacités qui ont été relevées en ce qui concerne une pleine

organizational mandate and perhaps the allocation of regime funds and limitation and information sharing attributable to certain legislative and regulatory provisions.

Perhaps you can explain to us your understanding of this recommendation and how you are trying to respond to it.

Mr. MacDonald: I am trying to find the exact page.

Senator Harb: It is on page 7, Recommendation No. 5, under the conclusion.

Mr. MacDonald: The challenge is we do not have the piece of paper.

Senator Harb: Maybe I can pass it to you.

Mr. MacDonald: Thank you, senator. It is probably the one piece of paper I did not bring. I apologize.

I am actually not in a strong position to respond to that, to be honest.

Senator Harb: I appreciate your honesty.

Mr. MacDonald: I have not fully thought about that or had my folks look into that. I am not turning sideways, but has anyone else? I think we may all be in a similar situation.

Mr. Adam: On parts. Insofar as the efficiencies and dealing with proactive FINTRAC disclosures, I am not certain if proactive versus a requested piece is understood here. FINTRAC will analyze their data, and, whether or not we have asked for it, they may pass through a threshold in order to provide us with information that could support a criminal investigation on money laundering, for example.

FINTRAC's abilities over the past four years, since I got to proceeds, have matured greatly. The reports and the detail and the information and intelligence included are truly excellent, and they are extremely valuable tools for us to use in investigations.

Up until that maturation process, we have responded and just recently have retasked and reorganized our money laundering resources to deal with those proactive disclosures as a priority. We are trying to address the better information with being more proactive and more efficient when we get those proactive disclosures.

Ms. Merrick: I will echo the comments of my RCMP colleague. I do not have the fulsome notes in front of me on the efficiencies but, having been part of the 10-year evaluation

utilisation des communications proactives du CANAFE, inefficacités qui découlent de la mission confiée aux divers organismes, et qui tiennent peut-être aussi à la répartition des crédits affectés au régime de lutte, et aux restrictions que diverses dispositions législatives et réglementaires imposent aux échanges d'information.

Pourriez-vous nous expliquer le sens que cette recommandation revêt à vos yeux, et la manière dont vous vous attachez à y répondre.

M. MacDonald : Je ne vois pas très bien à quelle page cela se trouve.

Le sénateur Harb : C'est à la page 7, la recommandation n° 5, juste sous la conclusion.

M. MacDonald : Le problème, c'est que nous n'avons pas ce document.

Le sénateur Harb : Peut-être puis-je vous le passer.

M. MacDonald : Je vous remercie, sénateur. Je crois que c'est l'unique morceau de papier que je n'ai pas apporté. Excusez-moi.

À vrai dire, je ne suis pas très bien placé pour vous répondre sur ce point.

Le sénateur Harb : Je vous sais gré de votre franchise.

M. MacDonald : Je n'ai pas vraiment réfléchi à cet aspect du problème, ni demandé à mes collaborateurs d'y réfléchir. Je ne tente aucunement d'éviter de répondre, mais y a-t-il quelqu'un qui se soit penché sur la question? Je crois que nous sommes peut-être tous un peu dans la même situation.

M. Adam : Sur certains aspects de la question. En ce qui concerne l'efficacité des mesures entreprises et les communications proactives du CANAFE, je ne suis pas certain qu'il soit question d'une réaction proactive, plutôt que de la réponse à une demande de renseignements. Le CANAFE analyse les données dont il dispose et, que nous ayons ou non demandé tel ou tel renseignement, lorsqu'un certain nombre de conditions sont réunies, cet organisme va nous transmettre des renseignements nous permettant, par exemple, de procéder à une enquête pénale dans une affaire de blanchiment d'argent.

Depuis que je m'occupe des produits de la criminalité, c'est-à-dire depuis quatre ans, je dois dire que les capacités du CANAFE ont considérablement mûri. La qualité de ses renseignements est excellente, et l'information et les détails qu'il nous fournit nous sont de la plus grande utilité pour nos enquêtes.

Depuis, nous avons réagi en procédant à une réorganisation des moyens que nous affectons à la lutte contre le blanchiment d'argent afin, justement, d'accorder un traitement prioritaire à ces communications proactives.

Mme Merrick : J'abonde dans le sens de ce que vient de dire mon collègue de la GRC. Je n'ai pas avec moi de notes détaillées concernant l'efficacité des mesures mises en œuvre, mais j'ai

process, the efficiencies with FINTRAC, certainly from the service's process, have improved. We have a fulsome relationship with them. I believe that some of the inefficiencies found in the past have been rectified. The service has an MOU with FINTRAC that now permits FINTRAC to query service indices upon request, which was missing from previous MOUs, so there are initiatives under way that are improving the regime and the information sharing mechanisms within it

Senator Harb: I brought this up because the government is proposing to remove the threshold of the electronic transfer of funds between countries. We asked Finance, when they appeared before us the other day, about the statistics for 2011. It is over 11,878,508 different transfers that have taken place, reportable. I presume over \$10,000, because that is when they report it.

If you remove the threshold of 10,000, do you know, did FINTRAC share with you, for example, what we are talking about in terms of the number of transactions we will have?

Mr. MacDonald: FINTRAC has not, but just yesterday I was speaking to the individual that will be appearing before this committee tomorrow from FINTRAC. He, in fact, is prepared to answer that question: We will give you your piece of paper back, and we will make sure we will get that to him. They are prepared to answer the threshold issue, and they have all the data and the numbers.

Senator Harb: My problem is not the reporting. It will be easy for them to report. My problem is whether you will be able to have the necessary resources in order to deal with this flood of transactions that may or may not make any sense at all.

Ms. Merrick: From the perspective of CSIS, we have to put this in the context that we are not interested in every transaction that crosses into FINTRAC as a result of the lowering of the thresholds. FINTRAC, who may speak to this, has a threshold to meet upon disclosure to CSIS that the information is relative to national security. As well, FINTRAC has to meet its internal threshold.

CSIS informs FINTRAC of our operational interests as they relate to national security upon the provision of a voluntary information record. Again, that is only a small subset of potentially any transaction that may be receiving. While CSIS recognizes that the reduction would result in a larger transmission of reporting to FINTRAC, the outputs to the service would not be as large.

Senator Harb: Mr. Adam, you talked about the international cooperation between the listing regime and other regimes. What measures do you have in place to protect the privacy of

participé à l'évaluation décennale et je peux dire, du moins en ce qui concerne les activités du service, que l'efficacité du CANAFE s'est améliorée. Nous entretenons avec cet organisme d'excellents rapports. Je crois pouvoir dire que certaines des inefficacités constatées par le passé ont été corrigées. Le service a conclu avec le CANAFE un protocole d'entente en vertu duquel le CANAFE peut, à sa demande, interroger les répertoires du service, ce que ne prévoyaient pas les protocoles d'entente antérieurs. C'est dire que des mesures ont été prises afin d'améliorer le régime de lutte et les échanges de renseignements réalisés dans le cadre du régime.

Le sénateur Harb : Si j'ai posé la question, c'est parce que le gouvernement envisage de supprimer le seuil actuellement applicable au transfert électronique de fonds d'un pays à un autre. Lorsqu'ils ont comparu devant nous l'autre jour, nous avons interrogé les représentants du ministère des Finances au sujet des chiffres de l'année 2011. Plus de 11 878 508 transferts ont été déclarés. J'imagine qu'il s'agit de transferts de plus de 10 000 \$, puisque c'est à partir de cette somme qu'une opération doit être déclarée.

Le CANAFE vous a-t-il indiqué, par exemple, quel sera le nombre d'opérations déclarées si l'on supprime ce seuil de 10 000 \$?

M. MacDonald : Le CANAFE ne nous en a pas parlé, mais hier, justement, je me suis entretenu avec le représentant du CANAFE qui doit comparaître demain devant le comité. Il sera en mesure de répondre à votre question. Nous allons donc vous rendre le document et nous veillerons à lui en faire part. Ils seront en mesure de vous répondre pour ce qui est du seuil et ont toutes les données.

Le sénateur Harb : Ce qui sera problématique, selon moi, ce ne sont pas les déclarations. En effet, ces déclarations sont faciles à effectuer. Je me soucie plutôt de savoir si vous disposerez des ressources nécessaires pour faire face à cette masse d'opérations dont il ne sera pas toujours facile de déceler la nature.

Mme Merrick : Je précise que le SCRS ne s'intéresse pas à toutes les opérations portées à l'attention du CANAFE en raison de l'abaissement du seuil. Le CANAFE, qui pourra sur ce point vous apporter des précisions supplémentaires, ne communique au SCRS que les renseignements ayant trait à la sécurité nationale. Le CANAFE a aussi son propre seuil.

En ce qui concerne les déclarations volontaires, le SCRS précise à l'intention du CANAFE quels sont ses intérêts opérationnels en matière de sécurité nationale. C'est dire qu'il ne s'agit donc que d'un petit sous-ensemble des opérations portées à l'attention du CANAFE. Le SCRS reconnaît que l'abaissement du seuil entraînera une augmentation du nombre d'opérations déclarées au CANAFE, mais le nombre d'opérations signalées au service n'augmentera pas en proportion.

Le sénateur Harb : Monsieur Adam, vous avez parlé tout à l'heure de la coopération internationale qui s'exerce entre le régime d'inscription à la liste et les autres régimes. Quelles sont les

information as it relates to Canadians so it does not end up falling into the wrong hands? What mechanism do you have in place when it comes to sharing such information?

Mr. Adam: We follow Treasury Board guidelines for information management. As well, we closely scrutinize records, for example, from FINTRAC, which are maintained at a protected B level. They are operational and any information sharing is properly “caveated” and follows basically the guidelines from national security.

The Chair: Following up on that, what would you say about the level of cooperation? It is one thing to share but the general working together of the various agencies, given you deal with so many agencies, is another thing. Could you give the committee an idea of the spirit of cooperation?

Mr. Adam: In Canada, the spirit of domestic cooperation is very good. We all are trying to ensure the safety of Canadians because our families are amongst them. Internationally, police-to-police is my area, where the spirit of cooperation is very high. We all recognize that transnational organized crime is a threat to all of us. When we become aware of criminal activity that impinges on another jurisdiction, in particular among the Five Eyes, we will reach out to them to see if they are aware of it and ask what we can do jointly in response.

Mr. MacDonald: In Public Safety Canada’s perspective, when it comes to combating terrorist financing and our activities on the listing regime, as Mr. Adam said, the cooperation is high. For example, since 2002, my area has been managing a coordination committee of not only key partners in the listing regime but also other partners who contribute to Canada’s public safety.

That body has gone through several iterations. We have striven constantly to improve the way we work together in groups, while creating very robust forward leaning, as they say in military terms of reference, and ensuring that people come to meetings and contribute. We meet monthly. When we move forward with a recommendation to the minister on a possible listing, the process meets more often. We have a strategic vision of where we are going and we adhere to it, approved at the senior levels.

We also expect people to come to the table and be very pro active. That type of proactive nature has taken us to some good places. We also try to reach out to the provinces and territories. We have reached out to banks and small credit unions in

mesures que vous avez adoptées afin de protéger les renseignements personnels des Canadiens, et faire en sorte qu’ils ne soient pas communiqués à des personnes qui ne devraient pas y avoir accès? Quel mécanisme avez-vous mis en place pour cela au niveau des échanges de renseignements?

M. Adam : En matière de gestion de l’information, nous appliquons les directives du Conseil du Trésor. En outre, nous examinons attentivement les dossiers, tels que ceux du CANAFE, qui bénéficient d’une protection de niveau B. Il s’agit de dossiers opérationnels, et tout échange d’information est assorti d’une mise en garde en application des directives concernant la sécurité nationale.

Le président : Cela étant, que pouvez-vous nous dire du niveau de coopération? C’est une chose que de procéder à un échange de renseignements, mais la coopération opérationnelle entre de nombreux organismes est tout autre chose. Pourriez-vous nous parler un peu de l’esprit de coopération qui règne à ce niveau?

M. Adam : Au Canada, l’esprit de coopération est excellent sur le plan national. Tous, nous nous attachons à assurer la sécurité des Canadiens, nos familles étant, d’ailleurs, concernées au même titre que les autres. Sur le plan international, pour ce qui est de la coopération entre les divers services de police, domaine dont je m’occupe particulièrement, l’esprit de coopération est très fort. Nous reconnaissons tous que le crime organisé transnational représente une menace commune. Lorsque nous décelons une activité criminelle ayant des incidences sur un autre pays, et plus particulièrement sur un pays des « Five Eyes », nous contactons les responsables pour leur demander s’ils en ont connaissance et pour voir si nous pouvons coordonner notre action.

M. MacDonald : Du point de vue de Sécurité publique Canada, en ce qui concerne la lutte contre le financement des activités terroristes et les activités que nous menons dans le cadre du régime d’inscription sur la liste de diverses entités, le niveau de coopération est très élevé, comme M. Adam le disait tout à l’heure. Ainsi, depuis 2002, mes services administrent un comité de coordination qui réunit non seulement nos principaux partenaires au sein du régime d’inscription sur la liste, mais également d’autres partenaires qui contribuent, eux aussi, à la sécurité publique de notre pays.

Cet organisme a subi entre-temps plusieurs modifications, car nous nous attachons continuellement à améliorer la manière dont nous travaillons ensemble, tout en maintenant une robuste « inclinaison avant » comme disent les militaires, veillant constamment à ce que chacun contribue activement à nos rencontres. Nous nous réunissons chaque mois. Lorsque nous transmettons au ministre une recommandation concernant une inscription sur la liste, nous multiplions les réunions. Nous agissons en fonction d’une vision stratégique, avalisée par la haute direction, et à laquelle nous nous tenons.

Nous nous attendons également à ce que tous nos collaborateurs interviennent de manière proactive. Cette attitude proactive nous a jusqu’ici permis d’obtenir de bons résultats. Nous tentons en outre d’élargir la coopération avec les provinces

provinces and small towns to ensure that they understand what the list of terrorist entities means, and that they can go to the website of the Office of the Superintendent of Financial Institutions to get the names on the listing as soon as the Governor-in-Council puts them in place. In that way, small and large financial institutions can be assured that any assets are frozen.

As well, there is the public private partnership body chaired by the Department of Finance. We all sit on that committee. We listen to what the private sector — banks, money service bureaus and other businesses — have to say in open conversations. Finance Canada leads that cooperation between the public and private sectors. Those are three good examples of our successes overall in helping the regime to be more robust.

Senator Tkachuk: I want to pursue the area of privacy. Security and liberty are always in conflict. In our wish and desire to be secure, we are collecting information at an unbelievable rate. You talked about the numbers from FINTRAC. When the proposed legislation was introduced in the house and then in the Senate, We were all concerned that this was being kept for 15 years.

That is the information that they have but then they pass it on. Mr. Adam, perhaps you can remind me about how many files you opened because of information you received from FINTRAC. I think you gave a number.

Mr. Adam: It was roughly 1,000.

Senator Tkachuk: Does CSIS open files?

Ms. Merrick: CSIS has a different process. The information received from FINTRAC is part of a financial intelligence stream, so it does not equate a file per se.

Senator Tkachuk: When you open a file, do you ever close it? I have friends that are police, and I do not think they close the file. When you open the file, do you ever close the file? Even though there is no further evidence to prosecute, do you keep the file open?

Mr. Adam: If we receive a disclosure from FINTRAC that upon investigation does not appear to bear any evidence of criminality that we can determine, we will close that file and then it is subject to government retention records and policy both from privacy and from our internal policies with the different legislations that we have.

et territoriales. Cela vaut également pour les banques et les coopératives de crédit, dans les provinces et dans les petites villes, afin que chacun comprenne bien la signification de cette liste d'entités terroristes. Chacun peut consulter le site Internet du Bureau du surintendant des institutions financières et obtenir la liste des entités inscrites dès qu'elle est décrétée par le gouverneur en conseil. Ainsi, les institutions financières, qu'elles soient grandes ou petites, peuvent procéder au gel de certains avoirs.

Il y a, en outre, un partenariat public-privé qui fonctionne sous les auspices du ministère des Finances. Nous siégeons tous à ce comité. Nous recueillons ainsi l'avis du secteur privé, c'est-à-dire des banques, des entreprises de transfert de fonds et de diverses autres entreprises. C'est le ministère des Finances qui dirige cette collaboration entre les secteurs publics et privés. Voilà, donc, trois bons exemples de la manière dont nous sommes parvenus à renforcer le régime de lutte contre ces activités illicites.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais maintenant revenir à la question des renseignements personnels. En effet, il y a toujours une certaine opposition entre les impératifs de la sécurité et les exigences de la liberté. Nos efforts en matière de sécurité nous ont poussés à recueillir d'immenses masses de renseignements. Vous nous avez parlé tout à l'heure du nombre d'opérations relevées par le CANAFE. Lorsque le projet de loi a été présenté, d'abord devant la Chambre, puis devant le Sénat, nous nous sommes tous inquiétés de ce que ces renseignements sont conservés pendant 15 ans.

Il s'agit de renseignements qui sont non seulement détenus par le CANAFE, mais communiqués par lui. Monsieur Adam, pourriez-vous nous indiquer le nombre de dossiers que vous avez ouverts après avoir reçu des renseignements du CANAFE? Je crois que vous nous avez cité un chiffre à cet égard.

M. Adam : Il y en avait environ 1 000.

Le sénateur Tkachuk : Le SCRS a-t-il ouvert un dossier dans chacune de ces affaires?

Mme Merrick : Le SCRS applique une autre procédure. Les renseignements transmis par le CANAFE s'inscrivent dans un flux de renseignements financiers, et chaque signalement n'entraîne pas nécessairement l'ouverture d'un dossier.

Le sénateur Tkachuk : Mais lorsque vous ouvrez un dossier, vous arrive-t-il, après, de le refermer? J'ai des amis dans la police et je crois savoir qu'un dossier n'est jamais refermé. Ainsi, lorsque vous ouvrez un dossier, vous arrive-t-il plus tard de le refermer? Même s'il ne contient aucun élément justifiant des poursuites, le dossier reste-t-il ouvert?

M. Adam : Si nous recevons, du CANAFE, une communication qui, après enquête, ne semble contenir aucun indice d'une activité criminelle, nous fermons le dossier, auquel s'applique alors la politique gouvernementale en matière de conservation des dossiers tant sur le plan de la protection des renseignements personnels, qu'au regard de nos politiques internes établies en conformité avec divers textes législatifs.

Senator Tkachuk: Will that also be destroyed in the 15-year period?

Senator Massicotte: Do you delete or retain?

Senator Tkachuk: Does that stay in a file cabinet somewhere or is it deleted off the computer?

Mr. Adam: The RCMP had a money laundering database containing tombstone information from FINTRAC disclosures, and upon a review of that with the Privacy Commissioner, we determined that we did not need to have it anymore; it was deleted.

Senator Tkachuk: We can have some confidence in the fact that at the end of 15 years, year one will be deleted from the FINTRAC files. Do we have as much confidence that CSIS and the RCMP will delete the files from that year when nothing happened? Does the file stay open?

Mr. Adam: I will have to get back to the committee on that because of the various time frames in the various pieces of legislation. I cannot say for sure that if a file is closed, it is not retained based on different rationale, i.e., a criminal prosecution and an appeal period or exhibits need to be destroyed. How long the court actions takes to conclude depends on when the sticking time starts for the destruction and retention of that particular information. I will have to get back to the committee on that.

The Chair: Please send that information to the clerk of the committee.

Mr. Adam: Yes, sir.

Senator Tkachuk: On the question of organized crime, other senators have asked about the amount of financing committed to these operations. Quebec and Ontario have provincial police forces, who are concerned about organized crime as well. Do you combine efforts? Is there a task force in those cases? Montreal and Toronto have city police, provincial police and the RCMP. In Saskatchewan, you would only have the RCMP and the city police. Does the province contribute to the effort as well as what the federal government would contribute to the effort?

Mr. Adam: In reference to Ontario and Quebec, we work closely with our provincial counterparts in those non-contracted policing provinces.

In Saskatchewan, where we are, the police contracted to provide provincial and in many cases municipal policing services. Again, there is force multiplier in action there where every member is an RCMP member and every member has as strategic priority combating organized crime. When money laundering information would come up from a contracted policing member, a

Le sénateur Tkachuk : Un tel dossier est-il détruit après 15 ans?

Le sénateur Massicotte : Est-il détruit ou est-il conservé?

Le sénateur Tkachuk : Le dossier est-il archivé, ou est-il effacé de l'ordinateur?

M. Adam : La GRC entretenait, en matière de blanchiment d'argent, une base contenant des données générales tirées des communications du CANAFE. Après examen de ces renseignements, de concert avec les services du Commissaire à la protection de la vie privée, nous avons déterminé que nous n'en avions plus besoin, et ils ont été effacés.

Le sénateur Tkachuk : On peut donc se rassurer à l'idée qu'après 15 ans un dossier est effacé des archives du CANAFE. Cela est-il également vrai des dossiers du SCRS et de la GRC en ce qui concerne les dossiers remontant à 15 ans dans l'hypothèse où l'affaire n'a pas eu de suites? Les dossiers sont-ils conservés?

M. Adam : Je vais devoir vous obtenir à cet égard, de plus amples précisions, en raison des différents délais prévus par les divers textes applicables. Je ne suis pas certain, en effet, que lorsqu'un dossier est refermé, il n'est pas conservé pour diverses autres raisons, au cas par exemple où certaines pièces auraient à être conservées en vue d'un appel qui pourrait être interjeté dans le cadre de poursuites pénales. L'effacement ou la conservation d'un renseignement va en effet dépendre des délais judiciaires, c'est-à-dire du temps qu'il faudra pour qu'une procédure soit menée à terme. Je vais devoir obtenir des précisions sur ce point.

Le président : Je vous demanderais de transmettre ce renseignement au greffier du comité.

M. Adam : Entendu.

Le sénateur Tkachuk : Des sénateurs ont demandé à combien s'élevaient les crédits affectés à la lutte contre le crime organisé. Le Québec et l'Ontario ont des polices provinciales qui, elles aussi, luttent contre le crime organisé. Travaillez-vous ensemble à ce genre d'affaires dans le cadre de forces opérationnelles? À Montréal et à Toronto, on voit intervenir à la fois la police municipale, la sûreté provinciale et la GRC. En Saskatchewan, il n'y a que la GRC et la police municipale. Il y a l'apport du gouvernement fédéral, mais la province contribue-t-elle, elle aussi, aux efforts en ce domaine?

M. Adam : En Ontario et au Québec, deux provinces qui n'ont pas conclu de contrat de services de police avec la GRC, nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues provinciaux.

En Saskatchewan, nous avons passé, avec la province, un contrat aux termes duquel nous faisons office de police provinciale et, dans de nombreux cas, de police municipale également. Il y a donc un effet multiplicateur de force puisque tous les policiers font partie de la GRC et que chacun a pour priorité stratégique la lutte contre le crime organisé. Ainsi, en

provincial police member in Saskatchewan, for example, that would eventually trickle its way up into the federal units of the RCMP and/or be enacted at the lower level.

Notwithstanding where we are in Canada, we are working with our provincial counterparts regardless of the uniform.

Senator Tkachuk: We talked about the files that are open, but you obviously receive information. Of the 11 million files in one year, I think it was, how many reports would you get in the RCMP and in CSIS from FINTRAC saying that this looks like something you might want to pursue, over a year?

Ms. Merrick: I would have to get back with the exact number. I did not bring statistics with me.

Senator Tkachuk: Could you give us an estimate?

Ms. Merrick: On the proactive disclosures from FINTRAC, on a yearly basis, I hate to speculate, but I would put out maybe 35 at the most. It seems high, but it is not an inordinately high number of the proactive disclosures.

Senator Tkachuk: What about the RCMP, if you only got 35?

Ms. Merrick: I do not have the statistics in front of me.

Mr. Adam: There were 777 disclosures released by FINTRAC to regime partners and or law enforcement. There is some double counting there possibly, but FINTRAC would be best off to talk about that.

Insofar as the RCMP, over the last five years, it would be just under 500 proactive disclosures from FINTRAC during the last five years.

Senator Tkachuk: Are they reasons for action, or are they usually, “Oh, this only supplements what we already are working on?” Are they added to files, or are they revelations?

Mr. Adam: I will try to do some math in my head here.

Senator Tkachuk: Even in general discussion. I do not need to know the numbers. I always say you could have a camera in every office and home, and you know what I mean, but here we are gathering all this information, these million pieces of paper on Canadian citizens, year after year after year, and they begin to tell a story. This story could be released or used for nefarious purposes. That is what I am trying to get at. There must be a cheaper way to achieve the same 700-and-some disclosures that you get out of 11 million pieces of paper.

Saskatchewan, lorsqu'un policier tombe sur des renseignements ayant trait au blanchiment d'argent, ces renseignements se rendent jusqu'aux unités fédérales de la GRC ou sont utilisés localement.

Partout au Canada, nous travaillons en coopération avec nos homologues provinciaux, peu importe l'uniforme.

Le sénateur Tkachuk : Nous parlions tout à l'heure des dossiers qui ont été ouverts, mais, bien évidemment, on vous transmet continuellement de nouveaux renseignements. Sur les 11 millions de dossiers, je crois, qui ont été ouverts en un an, combien, au cours de cette période, sont transmis par le CANAFE à la GRC et au SCRS avec mention que cela mérite peut-être leur attention?

Mme Merrick : Il me faudra vous transmettre cette information plus tard, car je ne l'ai pas en ce moment.

Le sénateur Tkachuk : Pourriez-vous nous donner une estimation?

Mme Merrick : En ce qui concerne le nombre de communications proactives transmises en un an par le CANAFE, je ne veux pas avancer des hypothèses, mais je dirais qu'il y en a au plus 35. Ce chiffre peut paraître élevé, mais en ce qui concerne les communications proactives, je ne pense pas qu'il soit excessif.

Le sénateur Tkachuk : Et qu'en est-il de la GRC, si vous n'en avez eu que 35?

Mme Merrick : Je n'ai pas ces chiffres.

M. Adam : Le CANAFE a fait part de 777 opérations à ses partenaires du régime ou à divers organismes d'application de la loi. Il y a peut-être du chevauchement, mais c'est le CANAFE qui serait le mieux à même de vous parler de cela.

En ce qui concerne la GRC, au cours des cinq dernières années, le CANAFE a transmis un peu moins de 500 communications proactives de cas.

Le sénateur Tkachuk : Ces communications sont-elles généralement motivées, ou s'agit-il plutôt de renseignements complémentaires? A-t-on généralement affaire à de nouveaux indices, ou plutôt à des compléments d'information?

M. Adam : Je vais essayer de vous calculer cela sommairement.

Le sénateur Tkachuk : Ne serait-ce que de manière générale, car je n'ai pas besoin des chiffres exacts. Je dis toujours qu'on pourrait placer des caméras partout, dans tous les bureaux et les foyers — vous voyez ce que je veux dire —, mais nous recueillons, année après année, cette masse de renseignements, ces millions de données sur des citoyens canadiens, et nous finissons bien par nous faire une idée de ce qui se passe. Or, cette masse de renseignements se prête à de mauvaises utilisations. C'est là où je veux en venir. Il doit bien y avoir un moyen plus économique d'effectuer ces quelque 700 communications basées sur ces 11 millions de documents.

Mr. Adam: The RCMP received or initiated new investigations, in 2010, on 93 FINTRAC proactive disclosures. Those are people that we did not know anything about, and that information came up to say that there is suspected money laundering activity involved in that series of reports. Any one disclosure could contain several hundred transactions. More transactions, of course, when you are gathering evidence, would lead you to a stronger case if in fact they were money laundering. That is 93 new investigations initiated, and 153 were in addition to an investigation that was already on going. It became additional evidence to us and was therefore used in the investigation.

Mr. MacDonald: I can add a bit about that, if you permit me, because I think you are hitting on some interesting aspects that are really talking about the nature of what is intelligence and what is evidence. Last week, you had a bit of a presentation on one for one, or one disclosure ought to equal one type of investigation, and does it lead to evidence for a conviction. I think we have to be mindful of the fact that collecting evidence and intelligence is a puzzle, and you put pieces together that lead you to a story. Sometimes there are gaps in the story and, at times, those gaps float over time, over several years.

In the case of CSIS's mandate to investigate threats to the security of Canada, FINTRAC information might lead us to understanding a part of the puzzle of what they are looking at, and it might lead to something later on down the road, or it might help explain connections, whereas for money laundering in the RCMP, it could potentially be something crucial that helps further an investigation, where an investigation could be stalled, but it can also help lead to connections or just provide a better basis to go after certain types of evidence.

It does get a bit murky and complicated, and we in the regime try and work through what the FINTRAC information is giving us. We ask ourselves why do we need it and how is it helping to advance us, because it leads to many of the questions that you asked.

I wanted to provide that bit of a context.

Senator Tkachuk: It seems to me that it is always good to close one hole, but another one opens up. There may be a briefcase in the middle of the night walking across the Saskatchewan border to North Dakota, and no one will see it, and that is fact. You have \$10,000 or \$20,000 or \$100,000 or a half million in cash in the dead of night in North Dakota making its way to Montana, and it is all done. That is what I am trying to get at. How are we doing on the security end and the borders? Are we catching anybody carrying cash across the border?

M. Adam : En 2010, la GRC a lancé ou poursuivi des enquêtes fondées sur 93 communications proactives du CANAFE. Ces enquêtes portaient sur des personnes dont nous ne savions rien, mais qui, selon les renseignements qui nous avaient été transmis, étaient soupçonnées de blanchiment d'argent. Une seule communication peut faire état de plusieurs centaines d'opérations. Plus vous décelez d'opérations dans le cadre d'une enquête, mieux vous êtes à même d'établir s'il y a effectivement eu blanchiment d'argent. Nous avons donc lancé 93 enquêtes nouvelles et 153 enquêtes complémentaires. Il s'agissait de recueillir des suppléments d'information pour compléter les indices recueillis.

M. MacDonald : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter à cela quelques précisions, car vous touchez là à des aspects intéressants concernant la nature même du renseignement et de la preuve. La semaine dernière, on a évoqué devant vous la question de savoir si toute communication donne lieu à une enquête, et si elle permet de recueillir des preuves aboutissant à une condamnation. Il ne faut pas perdre de vue que la collecte de renseignements et de preuves permet de rassembler une multiplicité d'éléments qu'un raisonnement logique doit assembler pour reconstituer la réalité des faits. Or, cette réalité qu'on tente de cerner comporte parfois des trous, trous que pendant des années on peut ne pas parvenir à combler.

En ce qui concerne le travail du SCRS, qui consiste à enquêter sur les menaces contre la sécurité du Canada, les renseignements fournis par le CANAFE nous permettent parfois de mieux comprendre un morceau du puzzle, nous procurent un indice qui ne se révèle utile qu'ultérieurement, ou nous permettent d'élucider certains liens, alors que dans l'optique de la lutte que la GRC mène contre le blanchiment d'argent, le même renseignement peut avoir une grande utilité immédiate dans le cadre d'une enquête qui piétinait, permettre d'établir certains liens ou, simplement, faciliter la recherche de preuves.

Tout cela peut se révéler assez obscur et compliqué, et, dans le cadre du régime, nous essayons de donner suite aux renseignements qui nous sont transmis par le CANAFE. Nous nous demandons dans quelle mesure ils peuvent nous être utiles puisqu'ils débouchent sur des questions telles que celles que vous posiez tout à l'heure.

J'entendais simplement étoffer le contexte.

Le sénateur Tkachuk : Il est toujours bon de résoudre un cas, mais il en apparaît d'autres. En pleine nuit, personne ne voit le porte-document à la main de celui qui franchit à pied la frontière séparant la Saskatchewan du Dakota du Nord. Ce sont 10 000, 20 000, 100 000 ou un demi-million de dollars en espèces qui feront leur chemin jusqu'au Montana. C'est de cela que je veux parler. Quel est l'état de la sécurité à la frontière? Attrapons-nous des gens qui tentent ainsi de faire passer de grosses sommes?

Ms. Romeo: We certainly are catching people attempting to cross the border. I spoke to these level 4 seizures where they are in fact suspected and we do have an opportunity. That information is crucial information for FINTRAC because again, as was said, that is a piece of the puzzle.

Senator Tkachuk: Thank you. I did not mean to interrupt.

The Chair: Mr. MacDonald, earlier in your comments today you mentioned that you talk with your international colleagues about new ways to move money. Last week, from the Department of Finance, they raised the whole issue of the gift type card, the disposable credit cards that can be purchased at many retailers. You do not have to provide the information that one would have to provide if you went to a bank. They are reloadable and can be issued in substantial denominations. That was last week. Today, we are hearing about how you can transfer money from one cell phone to another cell phone. I suspect, and you can correct me, that neither of these facilities were available five years ago.

We are now looking at a five-year review of this act. The question I would ask of you and your associates is, are there any recommendations that you would want to make to this committee that would give you authority that you feel you need, since this did not even exist five years ago, and that you do not have in terms of monitoring this type of transfer of money? Your colleagues may want to enter into the discussion as well.

Mr. MacDonald: As I mentioned earlier, we are a partner in the regime and in the consultation process, and a key partner with Finance. Within our portfolio, we look at some of the methods that are posing challenges, and we can work with Finance directly to make those issues and those challenges known. I have not come prepared to provide anything to the committee.

The Chair: There are no recommendations you are making to us of additional authority that you feel you or your associates would need.

Mr. MacDonald: No. The Department of Public Safety is not making any direct recommendations to the committee at this time. I think I speak for everyone.

Senator Stewart Olsen: My question relates to any possible recommendations. Going back to the actual identification of possible activities, there has been some addressing of this within the new act. Have you given some thought to whether there is anything you would like to see further? I know that I am asking you for recommendations but we need to start at identifying possible criminals.

Mme Romeo : Nous attrapons effectivement des gens qui tentent de le faire. J'évoquais tout à l'heure les saisies de niveau 4, c'est-à-dire les saisies de sommes suspectes. Pour le CANADE, de tels renseignements revêtent une grande importance, car cela constitue, là encore, un morceau du puzzle.

Le sénateur Tkachuk : Je vous remercie. Je ne voulais pas vous interrompre.

Le président : Monsieur MacDonald, vous avez dit, tout à l'heure, qu'avec vos collègues d'autres pays, vous vous entretenez des nouveaux moyens employés pour effectuer des transferts de fonds. La semaine dernière, des représentants du ministère des Finances ont évoqué la question des cartes-cadeau, des cartes de crédit jetables qu'on peut se procurer auprès de nombreux détaillants. L'acheteur n'a pas à fournir les renseignements qu'exigerait normalement de lui une banque. Ces cartes sont rechargeables et peuvent correspondre à des sommes considérables. C'est ce que nous avons appris la semaine dernière. Aujourd'hui, nous apprenons que de l'argent peut être transféré d'un téléphone cellulaire à un autre. Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'il y a cinq ans, rien de cela n'était possible.

Nous procédons actuellement à l'examen quinquennal de la loi. Dans cette optique, est-ce que vous et vos collègues avez des recommandations à faire au comité quant aux pouvoirs qu'il vous faudrait pour exercer une surveillance sur ces nouveaux modes de transfert qui n'existaient pas il y a cinq ans? Vos collègues souhaiteraient peut-être intervenir sur ce point.

M. MacDonald : J'insiste bien sur le fait que nous menons nos activités en tant que partenaire au sein du régime et que nous agissons en concertation avec les autres intervenants. Nous sommes notamment un partenaire clé du ministère des Finances. Dans le cadre de notre portefeuille, nous nous penchons sur les agissements que nous considérons comme problématiques, et nous travaillons en collaboration directe avec le ministère des Finances pour mettre ces nouveaux problèmes en lumière. Je ne suis pas vraiment en mesure de vous en dire plus à ce sujet.

Le président : Vous n'avez donc aucune recommandation à nous faire concernant les nouveaux pouvoirs dont vous auriez besoin, vous et vos collègues.

M. MacDonald : Non. Le ministère de la Sécurité publique n'entend pas actuellement formuler de recommandations à cet égard. En disant cela, je pense aussi parler au nom de mes collègues.

Le sénateur Stewart Olsen : Ma question s'entendait de toute recommandation possible. Revenons maintenant au dépistage des activités qui nous concernent. La question fait l'objet de certaines dispositions de la nouvelle loi. Avez-vous réfléchi à d'autres dispositions que vous souhaiteriez voir figurer dans le texte? Je sais que je vous demande des recommandations, mais il va nous falloir repérer ceux qui se livrent à de telles activités criminelles.

Mr. MacDonald: I appreciate the question. My response is similar. In our view and that of the folks beside me, who are front line officers, identity of individuals is key to our immigration system at point of entry in terms of admissibility and security risks; and it is key to furthering investigations in money laundering, terrorist financing, and any criminal offence to ensure that you are looking at the right individuals. We are looking at any efforts we can make overall around establishing identity.

Senator Stewart Olsen: It is an ongoing process. If we can help, we would certainly be willing to take any recommendations or considerations.

Mr. MacDonald: I echo the comments made by the Department of Finance last week. They look forward, as you are doing, to the comments that will come out of your report on that. That will certainly factor into the decision-making process; it is important.

Senator Ringuette: My first question is to Mr. Adam, from the RCMP. You indicated that you were abiding by the policy of Treasury Board with regard to disclosure of information. Could we have a copy of that policy or rule from Treasury Board?

I assume that of the four groups here today, only the RCMP can conduct an investigation, lay charges and enter into court proceedings. Is that correct? Perhaps I am naive, but I have never heard of a case where CSIS put laid charges.

Mr. MacDonald: When it comes to terrorist financing or money laundering, it is the RCMP.

Senator Ringuette: Exactly.

Mr. MacDonald: The Canada Border Services Agency has certain powers, but it does not have criminal powers in that regard.

Senator Ringuette: The RCMP is the ultimate policing authority to do the investigation and lay the proper charges before the courts.

Mr. MacDonald: That is correct.

Senator Ringuette: I am reviewing the process. CBSA indicated that over the last five years you made 10,000 seizures and 700, less than 1 per cent, were suspect. At that level 4, you turn over your file to the RCMP.

M. MacDonald : Non, je comprends fort bien votre question. Ma réponse reste la même. Dans notre optique et dans celle de nos partenaires qui interviennent en première ligne, l'identité des individus est essentielle pour notre régime d'immigration, sur le plan général de l'admissibilité des personnes, mais plus particulièrement sur celui des personnes posant un risque pour notre sécurité. C'est un élément clé de toute enquête sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou toute infraction criminelle, car il faut savoir qui l'on recherche. Nous nous penchons donc sur tout ce qui peut nous permettre d'établir l'identité des personnes auxquelles nous nous intéressons. Nos efforts en ce sens sont constants.

Le sénateur Stewart Olsen : Si cela peut vous être utile, nous sommes tout à fait disposés à accueillir vos observations et vos recommandations.

M. MacDonald : Je ne peux que répéter ce que le ministère des Finances a dit la semaine dernière. Comme vous, ils attendent ce qui ressortira votre rapport. Les décisions qui pourront être prises en tiendront naturellement compte, car c'est un outil de réflexion.

Le sénateur Ringuette : Ma première question s'adresse à M. Adam, de la GRC. Vous avez dit, tout à l'heure, qu'en ce qui concerne la communication des renseignements, vous vous en tenez à la politique du Conseil du Trésor. Pourrions-nous avoir une copie de cette politique ou de la règle établie en ce domaine par le Conseil du Trésor?

Nous accueillons aujourd'hui les représentants de quatre organismes, mais, si je ne m'abuse, seule la GRC est habilitée à enquêter, à porter des accusations et à engager des poursuites. Peut-être suis-je naïve, mais je pense ne jamais avoir entendu parler d'une affaire où le SCRS aurait porté des accusations.

M. MacDonald : Les affaires de financement d'activités terroristes et de blanchiment d'argent relèvent effectivement de la GRC.

Le sénateur Ringuette : C'est exact.

M. MacDonald : L'Agence des services frontaliers du Canada exerce, elle aussi, un certain nombre de pouvoirs, mais elle n'est pas compétente en matière pénale.

Le sénateur Ringuette : Lorsqu'il s'agit de mener des enquêtes ou d'intenter des poursuites pénales, la GRC est, en matière de police, l'autorité compétente.

M. MacDonald : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Je réfléchis au dispositif en place. L'ASFC nous a dit qu'au cours des cinq dernières années, elle a effectué 10 000 saisies, dont 700 concernaient des opérations douteuses, c'est-à-dire moins d'un pour cent du total. Quand il s'agit de saisies de niveau 4, le dossier est transmis à la GRC.

Ms. Romeo: Yes. We do not necessarily turn over the entire file. Our seizure reports go to FINTRAC, becoming an opportunity for them to analyze the information. We do contact the RCMP.

Senator Ringuette: What do you do with the 700 suspect seizures? They cannot stay in limbo. Something has to happen. If they are suspect, they require an investigation; and the investigating body is the RCMP.

Ms. Romeo: Yes. I am sorry but I will have to get back to you to confirm that aspect.

Senator Ringuette: I understand.

Mr. Adam, you indicated that in 2010, you opened 93 investigations from FINTRAC only, not from Canada Border Services Agency or any other entity. How many of those 93 investigations led to charges? How many are you still investigating? How many have been closed, as Senator Tkachuk asked about?

Mr. Adam: I will have to get back to the committee on the specific numbers for each of those conditions.

Senator Ringuette: Would you know how many charges have led to court proceedings from those investigations?

Mr. Adam: Of the 93?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Adam: No, not off the top of my head.

Senator Ringuette: Will you send that information to the clerk of the committee?

Mr. Adam: Correct.

Senator Ringuette: With regard to prepaid access products, i.e., the credit cards dominantly issued by Visa, MasterCard and AMEX, whose headquarters are in the U.S., you indicated that you collaborated with the FBI. During the last two years, let us say, how many disclosures of information did you get from your U.S. colleagues about prepaid credit cards?

Mr. Adam: I am not sure I understand where you are trying to go. Recently, the U.S. passed into law that stored-value and prepaid cards are monetary instruments when they come into the U.S.

Senator Ringuette: They are currency.

Mr. Adam: Their value must be disclosed.

Senator Ringuette: Yes.

Mme Romeo : En effet. Mais nous ne transmettons pas nécessairement tout le dossier. Nos rapports de saisie sont transmis au CANAFE, qui en profite pour analyser les renseignements qu'ils renferment. Nous contactons effectivement la GRC.

Le sénateur Ringuette : Que faites-vous des 700 saisies liées à des opérations douteuses? Ces dossiers ne peuvent pas simplement rester en suspens. Ils ont bien une suite. Les opérations douteuses doivent donner lieu à une enquête. Or, l'organisme enquêteur est la GRC.

Mme Romeo : Oui. Je suis désolée, mais je vais devoir obtenir confirmation sur ce point.

Le sénateur Ringuette : Je comprends.

Monsieur Adam, vous disiez tout à l'heure qu'en 2010, vous avez ouvert 93 enquêtes au vu de renseignements transmis par le seul CANAFE, c'est-à-dire sans compter les renseignements que peut vous avoir communiqués l'Agence des services frontaliers du Canada ou un autre organisme. De ces 93 enquêtes, combien ont mené au dépôt d'une accusation? Combien de ces enquêtes sont toujours en cours? Et, comme le demandait le sénateur Tkachuk, combien de ces enquêtes ont pu être conclues?

M. Adam : Il va me falloir, sur chacun de ces points, obtenir des précisions que je transmettrai au comité.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous dire, parmi les accusations reposant sur les résultats de ces enquêtes, combien ont donné lieu à un procès?

M. Adam : Des 93 enquêtes en question?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Adam : Je ne suis pas en mesure de vous en indiquer le chiffre exact.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous ultérieurement transmettre l'information au greffier du comité?

M. Adam : Tout à fait.

Le sénateur Ringuette : En ce qui concerne les cartes prépayées, c'est-à-dire les cartes de crédit émises essentiellement par Visa, MasterCard ou AMEX, dont le siège social est aux États-Unis, vous nous avez dit collaborer avec le FBI. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de pistes que vos collègues américains vous ont indiquées ces deux dernières années en matière de cartes de crédit prépayées?

M. Adam : Je ne vois pas très bien ce que vous entendez par cela. Les États-Unis ont récemment adopté une loi faisant des cartes-cadeau et des cartes prépayées des instruments monétaires lorsqu'elles sont introduites aux États-Unis.

Le sénateur Ringuette : Elles sont donc considérées comme de la monnaie.

M. Adam : Leur valeur doit être déclarée.

Le sénateur Ringuette : En effet.

Mr. Adam: Insofar as using those cards in the United States for criminal activity, I have never seen a report about such activities related to prepaid or stored-value cards. However, in their criminal investigations, the U.S. has made seizures of cards used for criminal activity, for example to pay off drugs; but that information would not come our way.

Senator Ringuette: Maybe I should have done a preamble to my question. At our previous meeting, officials from the Department of Finance talked about international cooperation with the U.S., Australia, the U.K., New Zealand and so forth. They said that you had an established standard with regard to the flow of information and that required information would be exchanged.

There was an assumption — maybe it was on my part — that the U.S. also had this threshold of \$10,000, whether it be cash or whether it would be with regard to prepaid cards. I am assuming, from what we were told at our last meeting, that the same standards apply for all the countries that are cooperating in this regime. I asked them specifically: Then we can expect credit card purchases, and the headquarters and the databases are in the U.S. — that the required disclosure from the financial institution in the U.S. is the same as in Canada. Is it?

Mr. Adam: There are two parts to that question, FATF standards and sharing of customer information. Not all the stored-value cards are from Visa or MasterCard or AMEX. I am sure there are some Tim Horton's cards here or Walmart cards or other cards.

Senator Ringuette: I do not know how many people would put \$10,000 worth on a Tim Horton's card.

Mr. Adam: I am not sure they will take \$10,000.

Senator Ringuette: That is a lot of coffee.

Mr. Adam: There are cards that we know of where there is a stated limit, and that would be from any one of the banks in the States, of which there are many, that satisfied their CDD, et cetera, regulations in the States and that do not have a limit. Now, if those cards could be used in Canada, then that would give that person access to their funds crossing a border. The information of the acquisition of that card would remain in the States, at the bank, and would not necessarily go to the police unless there was a criminal investigation by the States, and then if there was again a link to Canada, that might be shared.

M. Adam : En ce qui concerne une éventuelle utilisation de ces cartes aux États-Unis, dans le cadre d'activités criminelles, je peux dire n'avoir eu connaissance d'aucun cas où de telles activités auraient été liées à des cartes-cadeau ou des cartes prépayées. Cela dit, les autorités américaines ont, dans le cadre de leurs enquêtes criminelles, saisi des cartes qui avaient été utilisées dans le cadre d'activités criminelles, pour payer une livraison de stupéfiants, par exemple, mais de tels renseignements ne nous sont pas communiqués.

Le sénateur Ringuette : Peut-être aurais-je dû préfacier ma question. Lors de notre séance précédente, les représentants du ministère des Finances ont évoqué la coopération internationale entre les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, et cetera. Ils nous ont dit que les échanges d'information s'effectuent selon une norme sur laquelle les parties intéressées se sont entendues, et que les renseignements nécessaires sont effectivement communiqués.

J'avais pensé — mais l'hypothèse m'est peut-être personnelle — que les États-Unis appliquaient, eux aussi, ce seuil de 10 000 \$, qu'il s'agisse de monnaie ou de cartes prépayées. Je supposais, compte tenu de ce qui nous avait été dit lors de cette dernière réunion, que cette même norme s'appliquait dans tous les pays qui coopèrent au régime. Je leur avais demandé, très précisément, en ce qui concerne les cartes de crédit délivrées par des établissements dont le siège social et la base de données se trouvent aux États-Unis, si nous pouvions alors nous attendre à ce que les conditions de divulgation des renseignements nécessaires soient les mêmes pour les établissements financiers américains et canadiens. Est-ce juste?

M. Adam : Votre question concerne à la fois les normes du GAFI, et les échanges de renseignements sur la clientèle. Les cartes de magasins ne sont pas toutes émises par Visa, MasterCard ou AMEX. Je crois savoir, en effet, que certaines de ces cartes sont émises par Tim Horton, par Wal-Mart ou par diverses autres entreprises.

Le sénateur Ringuette : Je ne sais pas si beaucoup de gens se procureraient auprès de Tim Horton une carte de 10 000 \$.

M. Adam : Je ne suis pas certain que cela soit possible.

Le sénateur Ringuette : C'est beaucoup de café!

M. Adam : Il y a les très nombreuses cartes émises par des banques américaines qui se sont acquittées de leur devoir de diligence à l'égard de la clientèle et qui respectent la réglementation applicable aux États-Unis, et dont le montant n'est pas limité. Si de telles cartes pouvaient être utilisées au Canada, leurs détenteurs auraient le moyen de transférer ces fonds d'un pays à l'autre. Les renseignements relatifs à l'acquisition de la carte demeurerait aux États-Unis, dans les dossiers de la banque émettrice, et ne seraient communiqués que dans l'hypothèse d'une enquête criminelle des autorités américaines. Ils ne seraient même pas nécessairement transmis aux autorités canadiennes à moins qu'existe un lien avec notre pays.

Senator Ringuette: What you are telling us, in essence, is that the U.S., with regard to money laundering and terrorist financing, does not have the same legislation and application with regard to financial institution disclosure and reporting?

Mr. Adam: The legislation in the States is not the same as that in Canada.

Mr. MacDonald: I think it is important at this point to explain a bit about the Financial Action Task Force, based in Paris.

Senator Ringuette: We were told all of that in our last meeting.

The Chair: Mr. MacDonald wanted to respond to your question.

Mr. MacDonald: I will be brief. The FATF standards, the 40 for money laundering and the 9 for terrorist financing, are what you would call evergreen. They change with time. While the standards can be set in year 2004, they have to be updated to reflect new and evolving methods of moving money, terrorist financing. What happens is that those get updated, and then countries have to comply with those international standards. As was explained last week, we are mutually evaluated, so Canada has had mutual evaluations. There is where you find areas where Canada may not be fully compliant or partially compliant with certain events.

However, in between those cycles of standard setting and evaluation, any new and developing methods, such as the one we are talking about today, for example, can develop. Some countries will proactively go and introduce, through domestic law, ways to address that new challenge. Others may wait. Others may not do it because their legislative process is different than ours and so on.

You get little disparities with some of these new trends in between the evaluation cycle. While the FATF sets the standards, it is constantly moving and we are constantly all trying to keep up the standards.

Senator Ringuette: I understand, but this is not a new piece of legislation, and the international centre is not new. We may talk about additional products used in crimes, but the basic legislation for a financial institution to report is necessary.

My last question —

The Chair: I thought that was it.

Senator Ringuette: No. That was a comment to his comment that you allowed.

Is INTERPOL part of your organization?

Le sénateur Ringuette : En gros, ce que vous nous dites, c'est qu'en ce qui a trait au blanchiment de capitaux et au financement d'activités terroristes, les États-Unis n'ont pas les mêmes lois et les mêmes modalités d'application régissant la déclaration par les institutions financières?

M. Adam : Les lois aux États-Unis ne sont pas les mêmes qu'au Canada.

M. MacDonald : Je crois qu'il est important à ce stade de donner quelques explications au sujet du Groupe d'action financière, situé à Paris.

Le sénateur Ringuette : Tout cela nous a été dit lors de notre dernière réunion.

Le président : M. MacDonald voulait répondre à votre question.

M. MacDonald : Je serai bref. Les normes du GAFI, les 40 pour le blanchiment de capitaux et les 9 pour le financement du terrorisme, pourraient être qualifiées d'évolutives. Elles changent avec le temps. Bien que les normes aient été établies en 2004, il faut les mettre à jour en fonction des nouvelles méthodes de mouvements de capitaux et de financement d'activités terroristes. Ces normes sont mises à jour, puis les pays doivent se conformer à ces normes internationales. Comme cela a été expliqué la semaine dernière, nous sommes évalués mutuellement et, donc, le Canada a fait l'objet d'évaluations mutuelles. C'est là qu'on trouve des aspects où le Canada n'est peut-être pas conforme, ou partiellement conforme, dans certaines circonstances.

Cependant, entre ces cycles d'établissement et d'évaluation des normes, de nouvelles méthodes, comme celles dont nous parlons aujourd'hui par exemple, peuvent se développer. Certains pays, agissant de façon proactive, mettent en œuvre par le truchement de leurs propres lois des moyens de relever le nouveau défi. D'autres peuvent choisir d'attendre. Et d'autres peuvent ne pas le faire parce que leur cadre législatif est différent du nôtre, et ainsi de suite.

Certaines de ces nouvelles tendances se manifestant entre les cycles d'évaluation et produisent de légers écarts. Bien que ce soit le GAFI qui établisse les normes, le processus est en évolution constante, et nous devons continuellement tous essayer de relever les normes.

Le sénateur Ringuette : Je comprends, mais il ne s'agit pas d'un nouveau texte de loi, et le centre international n'est pas nouveau. On peut parler d'autres produits qui sont utilisés dans le cadre de crimes, mais il est nécessaire que les lois fondamentales obligent les institutions financières à produire des rapports.

Ma dernière question...

Le président : Je croyais que c'était tout.

Le sénateur Ringuette : Non. C'était un commentaire au sujet de son commentaire, que vous avez autorisé.

INTERPOL fait-elle partie de votre organisme?

Mr. Adam: We are part of INTERPOL.

Senator Ringuette: Is INTERPOL part of this money laundering and terrorist financing group?

Mr. Adam: Yes. They have a seat at the FATF.

Senator Moore: I was a bit confused, Ms. Romeo, by your response to Senator Ringuette. I do not think you went through the four levels of seizure. Could you do that, please?

Ms. Romeo: The first level of seizure is a level 1 seizure. In that regard, there is a \$250 penalty that would be assessed. The traveller has an obligation to report, but they did not report the funds. The funds were not concealed.

The second-level penalty associates with it a \$2,500 penalty assessment. In that regard, the individual has not declared the funds, so therefore they have misrepresented. There is a method of concealment —

Senator Moore: Were they concealed as well, concealed and not reported?

Ms. Romeo: Concealed and not reported.

For the second level, I missed one of the criteria. They also had to have had a first-level penalty assessed on them previously.

For level 3, the individual, the traveller, did not report the funds. They used a method of concealment. In that regard, it was concealed within a conveyance, so within a car, for example. It was a more elaborate method of concealment. They did not report the funds, and they had a previous level 2, and it is \$5,000 in that regard.

For the level 4, you would have had a previous level 3. The goods were concealed, and they were suspected proceeds of crime. The Border Services officer would have had reason to suspect that those funds were associated with proceeds of crime. For the level 4, it is an outright forfeiture at that point in time.

Senator Moore: You had 700 of those cases in the past five years, I think you said.

Ms. Romeo: Yes, that is correct.

Senator Moore: Senator Ringuette asked you about what you did with those 700 cases and that they clearly would require some investigation. I think she asked you if you referred some or all of those to the RCMP. I do not think I heard your answer.

Ms. Romeo: I cannot confirm how many were referred to the RCMP, but we do, within the CBSA, have a criminal investigations area, and we also do refer to the RCMP. Depending upon which legislative authorities, we would be performing that investigation.

Senator Moore: You have a criminal investigation unit within CBSA?

M. Adam : Nous faisons partie d'INTERPOL.

Le sénateur Ringuette : INTERPOL fait-elle partie de ce groupe de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme?

M. Adam : Oui. Elle a un siège au GAFI.

Le sénateur Moore : Madame Romeo, votre réponse au sénateur Ringuette me laisse perplexe. Je ne crois pas que vous ayez couvert les quatre niveaux de saisie. Pourriez-vous le faire, s'il vous plaît?

Mme Romeo : Il y a pour commencer la saisie de niveau 1. Dans ce cas, une amende de 250 \$ est imposée. Le voyageur a l'obligation de déclarer les fonds, mais il ne l'a pas fait. Les fonds n'étaient pas dissimulés.

Le deuxième niveau est une amende de 2 500 \$. Dans ce cas, la personne n'a pas déclaré les fonds, et il s'agit donc d'une déclaration fautive. Elle a de plus utilisé une méthode de dissimulation...

Le sénateur Moore : Étaient-ils dissimulés aussi, dissimulés et non déclarés?

Mme Romeo : Dissimulés et non déclarés.

Pour le deuxième niveau, j'ai omis un critère. La personne doit aussi avoir déjà eu une amende du premier niveau.

Pour le niveau 3, la personne, le voyageur, n'a pas déclaré les fonds. Elle a utilisé une méthode de dissimulation. Dans ce cas, les fonds étaient dissimulés dans un moyen de transport, donc dans une voiture, par exemple. Le moyen de dissimulation était plus recherché. Elle n'a pas déclaré les fonds, et elle avait déjà eu une amende du niveau 2. Dans ce cas, l'amende est de 5 000 \$.

Pour le niveau 4, vous devez déjà avoir eu une amende du niveau 3. Les fonds étaient dissimulés et on soupçonne qu'ils sont des produits de la criminalité. L'agent des services frontaliers devait avoir un motif de soupçonner que ces fonds étaient associés à des produits de la criminalité. Pour le niveau 4, c'est une confiscation pure et simple à ce stade.

Le sénateur Moore : Je crois que vous avez dit avoir eu 700 de ces cas au cours des cinq dernières années.

Mme Romeo : Oui, c'est exact.

Le sénateur Moore : Le sénateur Ringuette vous a demandé ce que vous avez fait de ces 700 cas qui exigeaient manifestement une certaine mesure d'enquête. Je crois qu'elle vous a demandé si vous en avez soumis une partie ou la totalité à la GRC. Je ne crois pas avoir entendu votre réponse.

Mme Romeo : Je ne peux pas confirmer combien nous en avons soumis à la GRC, mais nous avons, à l'ASFC, une fonction d'enquêtes criminelles et nous soumettons aussi des cas à la GRC. Selon le cadre juridique, l'enquête serait faite par nous.

Le sénateur Moore : Vous avez un service d'enquêtes criminelles à l'ASFC?

Ms. Romeo: Yes, we do.

Senator Moore: How long have you had that?

Ms. Romeo: We have had that for quite a number of years. They look after investigations with regard to criminal activity on customs enforcement, for example, human smuggling.

Mr. MacDonald: Human smuggling is an offence under the Immigration and Refugee Protection Act.

Senator Moore: Is that not what the RCMP does? I did not know you had that unit. The experts here are the RCMP. They have been at it a lot longer than CBSA. I thought they would be the people who would pick up that file, with their expertise, and do the investigations; but you are saying, no. How do you decide which ones you will give to the RCMP?

Ms. Romeo: I will have to get back to you. That is not my area of expertise, so I will confirm the distinction between the RCMP and the criminal investigations area.

The Chair: Do you have any comments, superintendent?

Mr. Adam: No, sir, I do not.

Senator Moore: I guess I am a little concerned about duplication. Where the most expertise lies is clearly with the force; there is no doubt about that. I would be interested in hearing the answers. Whatever you will bring, maybe you can submit it to the clerk so we can all know what the answer is.

Senator Massicotte: The chair often used the expression that a chain is only as strong as its weakest link.

[Translation]

Having used that expression, if I understand correctly, under the existing regulations, the department is responsible for deciding whether it must do something for foreign countries. Earlier we were talking about the Americans, who have a very strong system. Many countries are not regulated as harshly and even are very relaxed about criminals and their bank accounts. How do we manage that here? In other words, if a criminal uses a bank account from one of those countries, often little countries, and comes here with his chequebook or a prepaid card for perhaps \$50,000, is there a filter? Do we have a way to catch those transactions? What do we do in those cases? These people often use their international knowledge about the methods that should be used. What are we doing in this area?

[English]

Mr. MacDonald: Again, I will go first with some high-level points and then let others come in.

A couple of things: First, the very goal of the Financial Action Task Force and its members and their compliance with the 40 and the 90 recommendations is to work together so that financial

Mme Romeo : Oui, en effet.

Le sénateur Moore : Depuis combien de temps?

Mme Romeo : Nous l'avons depuis de nombreuses années. Il s'occupe des enquêtes sur les activités criminelles en application des lois douanières, comme le passage de clandestins, par exemple.

M. MacDonald : Le passage de clandestins est une infraction à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le sénateur Moore : N'est-ce pas ce que fait la GRC? Je ne savais pas que vous aviez ce service. Les experts ici sont la GRC. Ils font cela depuis bien plus longtemps que l'ASFC. J'aurais pensé que ce sont eux qui se chargeraient de ce dossier, avec leur compétence, et mèneraient les enquêtes; mais vous dites que non. Comment décidez-vous des cas que vous soumettez à la GRC?

Mme Romeo : Je vais devoir vous répondre plus tard. Ça ne fait pas partie de mon champ de compétence et, donc, je vous confirmerai la distinction entre la GRC et le service des enquêtes criminelles.

Le président : Avez-vous des commentaires, monsieur le surintendant?

M. Adam : Non, monsieur, je n'en ai pas.

Le sénateur Moore : Je m'inquiète un peu du dédoublement. Sans aucun doute, c'est la GRC qui a le plus grand savoir-faire. J'aimerais entendre les réponses. Je propose que vous soumettiez tout ce que vous pouvez au greffier pour que nous puissions tous en prendre connaissance.

Le sénateur Massicotte : Comme le président l'a souvent dit, une chaîne est aussi solide que son maillon le plus faible.

[Français]

Ayant utilisé cette expression, si je comprends bien, selon le règlement existant, il appartient au ministère de décider s'il doit faire quelque chose pour les pays étrangers. On parlait des Américains qui ont un système très fort. Il y a bien des pays qui ne sont pas réglementés aussi sévèrement ou même qui sont très relâchés au point de vue des criminels et des comptes de banque de ces gens. Comment gère-t-on cela ici? En d'autres mots, si un criminel se sert d'un compte de banque d'un de ces pays, souvent des petits pays, et arrive ici avec son chéquier ou une carte prépayée de peut-être 50 000 \$, est-ce qu'il y a un filtre? Est-ce que nous avons un moyen d'attraper ces transactions? Qu'est-ce qu'on fait dans ces cas? Souvent ces gens utilisent leurs connaissances internationales sur les méthodes à utiliser. On fait quoi dans ce sens?

[Traduction]

M. MacDonald : Là encore, je commencerai par quelques points généraux, puis je laisserai les autres intervenir.

Une ou deux choses : D'abord, l'objectif fondamental du Groupe d'action financière et de ses membres, et de leur adhésion aux 40 et aux 90 recommandations, consiste à travailler ensemble

institutions and, in some cases, governments do not do business with certain countries that are non-FATF compliant. The FATF has a list — I use the term loosely — of countries that are known places for terrorist financing or money laundering. There is a lot of international pressure put on not doing business with those countries.

Canada also clearly ascribes to all the United Nations sanctions. We have sanctions against various countries, where financial institutions are not allowed to do transactions and Canadians are not allowed to do financial transactions or other kinds of transactions, such as goods and services, and so on. The UN Al-Qaida and Taliban Regulations were great examples, where airlines were not allowed to fly into Afghanistan at the time when the Taliban was in charge and Canadians and companies were not doing business in that area. Clearly, it is the domain of Foreign Affairs, so I will not over speak that, but those come out of the United Nations Security Council. These are more high-level ways that the regime follows other international efforts to look at countries where we ought not to do business and where individual Canadians should not do business. I will see if there are any other comments.

Ms. Romeo: I was going to mention with regard to the prepaid cards that you are referring to that we do await the public consultations. Certainly, depending on the comments that are received and the direction that the Department of Finance would like to go in this matter, that is when we will begin to explore all of the various opportunities and to work with international partners to determine those that have implemented this within their legislation and how have they done that, and to look at best practices in order to gain a clear picture and understanding of what can be done and what authorities will be required.

[Translation]

Senator Massicotte: I am trying to understand. If a businessman, a business criminal arrives from one of the countries that Mr. MacDonald identified, with a prepaid card or even with his chequing account, the Canadian company, the Canadian party may not accept those amounts? Is that correct?

If that is the case, I assume it is public because the person who receives the cheque must know that. What are these countries? Are there a number of them? This blacklist must be public, this blacklist of countries from which we do not accept cheques or prepaid cards or credit cards?

[English]

Mr. MacDonald: I do not have a full answer for you. However, that is largely the domain of the Office of the Superintendent of Financial Institutions. They communicate with the financial

pour que les institutions financières et, dans certains cas, les gouvernements ne fassent pas affaire avec certains pays qui ne se conforment pas au GAFI. Le GAFI possède une liste — et j'emploie ce terme au sens large — de pays qui sont des foyers reconnus pour le financement d'activités terroristes ou le blanchiment de capitaux. À l'échelle internationale, de fortes pressions s'exercent pour empêcher de faire affaire avec ces pays.

De plus, le Canada entérine clairement toutes les sanctions des Nations Unies. Nous avons des sanctions contre divers pays en vertu desquelles il est interdit aux institutions financières d'effectuer des transactions et aux Canadiens de faire des transactions financières ou d'autres types de transactions, comme l'échange de biens et de services, et ainsi de suite. Le Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur Al-Qaïda et le Taliban est un bon exemple : il était interdit aux lignes aériennes d'atterrir en Afghanistan à l'époque où les taliban était au pouvoir, et les Canadiens et les entreprises ne faisaient pas affaire dans cette région. Manifestement, cela relève des Affaires étrangères; donc, je ne m'étendrai pas là-dessus, mais ces mesures viennent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce sont là, pour le régime, des façons de plus haut niveau de suivre les autres efforts internationaux pour examiner les pays avec lesquels nous ne devrions pas faire affaire et où les Canadiens pris individuellement ne devraient pas faire affaire. Je vais voir s'il y a d'autres commentaires.

Mme Romeo : En ce qui concerne les cartes prépayées dont vous faites mention, j'allais dire que nous attendons les consultations publiques. Assurément, selon les commentaires reçus et l'orientation que le ministère des Finances aimerait adopter à cet égard, nous commencerons à explorer les diverses possibilités et à travailler avec nos partenaires internationaux pour voir comment ont fait ceux qui ont déjà mis cela en œuvre dans leurs lois, et que nous commencerons à nous pencher sur les pratiques exemplaires pour bien les comprendre et pour déterminer précisément les mesures à prendre et les pouvoirs requis.

[Français]

Le sénateur Massicotte : J'essaie de comprendre. Effectivement, si un homme d'affaires, un criminel d'affaires arrive d'un des pays que M. MacDonald a identifiés, avec une carte prépayée ou même avec son compte-chèque, la compagnie canadienne, la partie canadienne n'a pas le droit d'accepter ces montants? Est-ce exact?

Si c'est le cas, je présume que c'est public car la personne qui reçoit le chèque doit le savoir. Quels sont ces pays? Est-ce qu'il y en a plusieurs? Cette liste noire doit être publique, cette liste noire de pays dont on n'accepte pas des chèques ou des carte prépayées ou des cartes de crédit?

[Traduction]

M. MacDonald : Je n'ai pas de réponse complète à vous donner. Cependant, cela relève, dans une large mesure, du Bureau du surintendant des institutions financières. Celui-ci fait part aux

industry businesses where UN sanctions are and where one ought not to do business. They communicate out the terrorist listing for freezing of assets or not dealing with any assets. That is probably a question that OSFI could answer best.

Senator Massicotte: We often talk about the list and money laundering, but I am not aware of many countries, although we suspect many to be loose in their regulations, from which we do not accept cheques or credit cards. Usually it is an Interac system. I am not aware of that list; that discretion remains with the Minister of Finance, I suspect.

Ms. Romeo: Yes.

Senator Massicotte: I understand he has never executed any order to prohibit any of that. Is that accurate?

Mr. MacDonald: I do not think we are in a position to answer such a detailed question on the Minister of Finance's powers.

Senator Massicotte: If that is the case, we will attract thousands of transactions, but there is a big hole out there. It is an easy one to get through and these people are pretty smart. If the objective is to track money laundering, we have to get there. Maybe amendments should be made to this act to make sure we do get there.

The Chair: Mr. MacDonald, you made an opening presentation. You and your associates have answered many questions from the committee. Before we conclude, I would like to ask you or your associates if there are any recommendations that you would like to make on any matter to this committee as we continue our deliberations on the review of this act.

Mr. MacDonald: We do not have any recommendations. We have tried to answer the questions. We have some follow-ups that we will be providing to the clerk. We have given you some names, for example, of organizations that may benefit the committee, such as the Office of the Superintendent of Financial Institutions; we know you are meeting with FINTRAC; and even some more detailed questions from Finance. We have tried to provide that kind of recommendation to the committee. We have enjoyed our time.

Senator Massicotte: I presume you all agree with the recommendations and proposed amendments to the act. You say you have no further recommendations, but I presume you agree with the amendments being proposed.

Mr. MacDonald: We are in the process of working together to actually look at those proposals right now.

Senator Massicotte: You have not looked at them yet.

Mr. MacDonald: We continue to look at them and assess them.

entreprises du secteur financier les endroits visés par les sanctions de l'ONU et où il est interdit de faire affaire. Il diffuse la liste des terroristes aux fins du blocage des avoirs ou de l'interdiction de toute opération liée à ces avoirs. C'est probablement une question à laquelle le BSIF pourrait mieux répondre.

Le sénateur Massicotte : Nous parlons souvent de la liste et du blanchiment de capitaux, mais je ne connais pas beaucoup de pays — bien que nous en soupçonnions plusieurs de laxisme dans leurs règlements — desquels nous n'acceptons pas les chèques ni les cartes de crédit. Habituellement, il s'agit d'un système Interac. Je ne suis pas au courant de cette liste. Je suppose que cela relève de la compétence exclusive du ministre des Finances.

Mme Romeo : Oui.

Le sénateur Massicotte : Je ne pense pas qu'il ait déjà exécuté un ordre quelconque d'interdire quoi que ce soit de ce genre. Est-ce exact?

M. MacDonald : Je ne crois pas que nous soyons en mesure de répondre à une question aussi détaillée portant sur les pouvoirs du ministre des Finances.

Le sénateur Massicotte : Si c'est le cas, nous allons attirer des milliers d'opérations, mais il y a là une grande lacune. C'est une lacune facile à exploiter, et ces gens sont très astucieux. Si l'objectif consiste à pister le blanchiment de capitaux, c'est ce que nous devons faire. Il y a peut-être lieu d'apporter des modifications à cette loi pour que nous le fassions.

Le président : Monsieur MacDonald, vous avez présenté un exposé. Et vos associés et vous avez répondu aux nombreuses questions du comité. Avant de terminer, j'aimerais vous demander si vous ou vos associés aimeriez faire des recommandations au comité pour la poursuite de nos délibérations dans le cadre de l'examen de cette loi.

M. MacDonald : Nous n'avons aucune recommandation. Nous avons essayé de répondre aux questions. Nous avons quelques éléments de suivi que nous fournirons au greffier. Nous vous avons donné quelques noms d'organismes que le comité pourrait trouver utiles, comme, par exemple, le Bureau du surintendant des institutions financières — et nous savons que vous allez rencontrer le CANAFE —, et nous avons même répondu à quelques questions plus détaillées concernant les Finances. Nous avons essayé de fournir ce genre de recommandations au comité. Nous sommes satisfaits de notre participation.

Le sénateur Massicotte : Je suppose que vous êtes tous d'accord avec les recommandations et les propositions de modifications à cette loi. Vous dites ne pas avoir d'autres recommandations, mais je suppose que vous convenez des modifications proposées.

M. MacDonald : Nous travaillons actuellement ensemble à l'examen de ces propositions.

Le sénateur Massicotte : Vous ne les avez pas encore regardées.

M. MacDonald : Nous continuons à les regarder et à les évaluer.

Senator Massicotte: When can we expect your recommendation to say that you agree with those? You are the ones who will be implementing those and you are the one who has the on-the-ground knowledge as to whether they make sense.

Mr. MacDonald: I will come forward through the Department of Finance.

The Chair: On behalf of the committee, I would like to express our great appreciation for a most enlightening presentation. Thank you, very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, February 9, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:35 a.m. for the review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (S.C. 2000, c. 17), pursuant to section 72 of the said Act.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, ladies and gentlemen, and welcome to our meeting. Honourable senators, this morning we continue the five-year parliamentary review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*. This is our third meeting on the subject. When this legislation was first adopted in the year 2000, it established the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, more commonly referred to as FINTRAC. This organization is one of the key elements of Canada's anti-money laundering and anti-terrorism financing regime.

We are delighted to have FINTRAC before us today. We welcome Ms. Darlene Boileau, Deputy Director, Strategic Policy and Public Affairs; Mr. Barry MacKillop, Deputy Director, Financial Analysis and Disclosure; Ms. Chantal Jalbert, Assistant Director, Regional Operations and Compliance; and Mr. Paul Dubrulé, General Counsel.

Darlene Boileau, Deputy Director, Strategic Policy and Public Affairs, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: Before I begin with my opening remarks, I would like to let the committee know that we have brought some documents for you that we will leave with the clerk: the annual report, which I hope you received, and our trends and typologies document, which may be useful to help inform the discussion. It is our pleasure to appear before the committee today. My opening remarks will outline FINTRAC's role in Canada's efforts to combat money laundering and terrorist financing. I will also describe how FINTRAC has evolved since this committee last reviewed the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* in 2006.

Le sénateur Massicotte : Quand prévoyez-vous pouvoir nous dire si vous êtes d'accord avec les modifications? C'est vous qui allez les mettre en œuvre, et c'est vous qui avez les connaissances pratiques requises pour déterminer si elles sont logiques.

M. MacDonald : Je répondrai par l'intermédiaire du ministère des Finances.

Le président : Au nom du comité, j'aimerais vous dire que nous avons grandement apprécié votre exposé instructif. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 9 février 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30 pour examiner la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des actes terroristes* (L.C. 2000, ch. 17), conformément à l'article 72 de ladite loi.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour mesdames et messieurs et bienvenue à notre réunion. Honorables sénateurs, nous poursuivons ce matin l'examen parlementaire quinquennal de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des actes terroristes. C'est notre troisième réunion sur ce sujet. Lorsque la loi a été adoptée en 2000, elle a établi le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, qu'on appelle plus communément le CANAFE. Cette organisation est l'un des principaux éléments du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Nous sommes ravis d'accueillir le CANAFE aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Darlene Boileau, sous-directrice, Politiques stratégiques et affaires publiques; à M. Barry MacKillop, sous-directeur, Analyse financière et communications de cas; à Mme Chantal Jalbert, directrice adjointe, Opérations régionales et conformité; et à M. Paul Dubrulé, avocat général.

Darlene Boileau, sous-directrice, Politiques stratégiques et affaires publiques; Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Avant de faire ma déclaration, j'aimerais informer le comité que nous avons apporté quelques documents pour vous et que nous les remettrons au greffier. Il s'agit de notre rapport annuel, que vous avez reçu j'espère, et de nos Typologies et tendances, qui pourraient être utiles à la discussion. Nous sommes heureux de nous adresser au comité aujourd'hui. Mon allocution d'ouverture décrira le rôle du CANAFE dans les efforts déployés par le Canada pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Je décrirai également comment le CANAFE a évolué depuis le dernier examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des actes terroristes réalisé par le comité en 2006.

FINTRAC is Canada's financial intelligence unit. We have a staff of 342, and we have three regional offices in Montreal, Toronto and Vancouver, as well as our headquarters here in Ottawa. Our agency is unique in Canada. Our mandate, as defined under the act, is to receive and analyze financial transaction information and disclose this information to various levels of Canadian and foreign investigative bodies when certain legal thresholds are reached.

This legislation governs FINTRAC's receipt, collection, analysis and secure handling of the information under its control. While the core of FINTRAC's work involves in-depth analysis of suspicious financial activity, FINTRAC is not a law enforcement agency. We do not investigate, we do not charge, and we do not prosecute. Our job is to provide financial intelligence leads to police, law enforcement and national security and intelligence agencies. We are an important resource for every police department in Canada because of our unique ability to follow the criminal money trail across the country and around the world.

[Translation]

Moreover, the act requires of FINTRAC that we disclose financial intelligence to our partners when we have reached a certain threshold of having reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to investigating or prosecuting a money-laundering or terrorist-financing offence.

When statutory standards for disclosure to these organizations are met, we communicate information to federal police forces, the Canada Revenue Agency, the Canada Border Services Agency, the Communications Security Establishment, and the Canadian Security Intelligence Services.

We also disclose information to foreign financial intelligence units.

[English]

Our work begins with the daily intake of over 65,000 reports on several types of financial transactions from many businesses, which we call "reporting entities." Most of the reports we receive come from the banks; however, we also receive reports from casinos, credit unions, life insurance companies and money service businesses, to name but a few, who are obligated by the act to send reports to us. We receive several categories of reports as authorized by the law: suspicious transaction reports, including attempted suspicious transactions; large cash transaction reports of \$10,000 or more; casino disbursement reports; reports of international electronic fund transfers of \$10,000 or more; and terrorist property reports. When I say "international," I should be

Le CANAFE est l'unité du renseignement financier du Canada. Nous comptons 342 employés dans nos trois bureaux régionaux, à Montréal, Toronto et Vancouver, ainsi qu'à notre administration centrale ici à Ottawa. Notre organisme est unique en son genre au Canada. Notre mandat, tel que défini par la loi, consiste à recevoir et analyser les renseignements sur les opérations financières et à communiquer ces renseignements à divers organismes d'enquêtes au Canada et à l'étranger lorsque certaines limites juridiques sont atteintes.

Cette législation gouverne la réception, la collecte, l'analyse et le traitement sécuritaire de l'information détenue par le CANAFE. Bien que le travail fondamental du CANAFE comporte une analyse approfondie des activités financières douteuses, le CANAFE n'est pas un organisme d'application de la loi. Nous ne faisons pas d'enquêtes, nous ne portons pas d'accusations et nous n'intentons pas de poursuites. Notre travail est de fournir des pistes de renseignements financiers aux organismes d'application de la loi et aux organismes de sécurité nationale et de renseignement. Nous sommes une importante source de renseignements pour tous les services de police du Canada, car nous possédons une capacité unique de suivre la piste de l'argent issu d'activités criminelles partout au pays et à travers le monde.

[Français]

De plus, la loi oblige le CANAFE à communiquer des renseignements financiers à ses partenaires lorsque le seuil requis de motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou d'une poursuite reliée à une infraction de recyclage de produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes est atteint.

Nous communiquons également des renseignements aux services de police fédéraux, provinciaux et municipaux, à l'Agence du revenu du Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada, au Centre de la sécurité des télécommunications et au Service canadien du renseignement de sécurité lorsque certains critères législatifs concernant la divulgation à ces organismes sont remplis.

De plus, nous pouvons également communiquer des renseignements aux unités du renseignement financier étrangères.

[Traduction]

Notre tâche première est de recevoir tous les jours plus de 65 000 déclarations sur différents types d'opérations financières provenant de multiples entreprises que nous appelons les « entités déclarantes ». La plupart des déclarations nous proviennent des banques, mais nous recevons également des déclarations des casinos, des caisses populaires, des compagnies d'assurance-vie et des entreprises de services monétaires, pour ne nommer que quelques-unes des entités qui, conformément à la loi, sont toutes tenues de nous transmettre des déclarations. Nous recevons plusieurs types de déclarations qui sont autorisées par la loi : déclarations d'opérations douteuses, y compris les tentatives d'opérations douteuses; déclarations d'opérations importantes en

clear that I mean electronic fund transfers entering or leaving the country. We are not authorized to receive reports of domestic electronic fund transfers.

[Translation]

The requirement of reporting entities to send us these reports is a strong measure at the front line of detection and deterrence of money laundering, and that is one of the key objectives of the act. As FINTRAC receives thousands of statements weekly, protection of privacy is a responsibility that is always foremost in our minds.

In fact, our act specifically stipulates that privacy considerations be intrinsic to our procedures for handing this information, including having a very robust set of security features.

[English]

Over the years, we have built a very large data base of these different types of transaction reports. Through sophisticated technology and the skills of highly trained and experienced analysts, we can analyze this data from both a tactical and strategic perspective and understand it in combination with information from other sources such as law enforcement and national security data bases, commercially or publicly available data bases and sometimes information from foreign financial intelligence units.

We make use of this information to produce both tactical and strategic financial intelligence. Tactical financial intelligence assists criminal and intelligence investigations. Its focus is the individuals, businesses, transactions and accounts that we suspect would be relevant to an investigation or prosecution of a money laundering offence or a terrorist activity financing offence or, as well, a threat to the security of Canada.

FINTRAC's core tactical intelligence product or, as we commonly call them, the case disclosures, contains comprehensive details of the financial data we receive.

Senator Ringuette: We are missing page 5.

Ms. Boileau: I am sorry. We will get you page 5.

The Chair: We will listen very carefully.

Ms. Boileau: I will speak slowly. I apologize; we will make sure that information is received.

espèces de 10 000 \$ ou plus; déclarations de déboursements des casinos; déclarations de téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus; et déclarations de biens ayant appartenu à un groupe terroriste. Lorsque je parle de téléversements « internationaux », je tiens à préciser qu'il s'agit de téléversements transmis à l'extérieur du Canada ou reçus de l'étranger. Nous ne sommes pas autorisés à recevoir des déclarations de téléversements nationaux.

[Français]

Les exigences de conformité de nous faire parvenir ces déclarations représentent une mesure solide établie pour détecter et prévenir le blanchiment d'argent. Et cela constitue l'un des principaux objectifs de la loi. À la lumière des milliers de déclarations reçues chaque semaine par le CANAFE, il est évident que la protection des renseignements personnels est une responsabilité que nous prenons très au sérieux.

En fait, notre loi stipule expressément que la protection des renseignements personnels doit être au cœur de nos procédures de gestion de l'information, y compris l'établissement de mesures de sécurité très rigoureuses.

[Traduction]

Au fil des années, nous avons créé une très vaste base de données comprenant ces différents types de déclarations. Grâce à nos programmes informatiques sophistiqués et au talent de nos analystes hautement qualifiés, nous pouvons analyser ces données d'une perspective tactique et stratégique et les comprendre, en faisant des rapprochements avec de l'information provenant d'autres sources, comme les bases de données des organismes d'application de la loi et des organismes de sécurité nationale, les bases de données commerciales ou accessibles au public et, parfois, de l'information provenant d'unités du renseignement financier étrangères.

Nous utilisons l'information pour produire des renseignements financiers tactiques et stratégiques. Le renseignement financier tactique aide aux enquêtes criminelles et de renseignement. Ce type de renseignement est axé sur les personnes, les entreprises, les opérations et les comptes que nous soupçonnons pouvoir être utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes ou à une menace à la sécurité du Canada.

Le principal produit de renseignement tactique du CANAFE, la communication de cas comme nous l'appelons, contient de l'information détaillée sur les données financières que nous recevons.

Le sénateur Ringuette : Il nous manque la page 5.

Mme Boileau : Désolée. Nous vous la ferons parvenir.

Le président : Nous vous écouterons très attentivement.

Mme Boileau : Je parlerai lentement. Je suis désolée; nous nous assurerons que vous obteniez cette information.

These disclosures are communicated to our partners in law enforcement and the intelligence community to assist investigations. As stated in our most recent annual report, we provided 777 case disclosures to assist investigations, and 80 per cent of these were generated following receipt of voluntary information from our partners.

The point of undertaking strategic financial intelligence is to gain a high-level, longer-term view, identifying emerging trends and patterns in methods used by criminal and terrorist organizations in money laundering and terrorist financing operations. This supports the government's national priorities, such as the national agenda to combat organized crime.

Strategic financial intelligence not only contributes to law enforcement and security agencies to directing their resources to manage different types of threats, but it also influences the development of appropriate legislative and regulatory amendments, where warranted. In addition, it enables us, FINTRAC, to refine our own tactical analysis tools and methods to better serve the needs of disclosure recipients.

That summarizes FINTRAC's role as a producer of intelligence for the benefit of other agencies and partners. FINTRAC also has responsibility for ensuring compliance with Part 1 of the act. We do this by working with the many businesses and individuals who have reporting, recordkeeping and client identification obligations as set out in the legislation.

FINTRAC's compliance work ensures that the agency continues to receive the transaction reports necessary to produce financial intelligence. As I noted earlier, our compliance efforts serve both the detection and deterrence aspects of our mandate. By improving recordkeeping and client identification requirements, we are creating an environment in Canada that is inhospitable to money laundering and terrorist financing. Banks, credit unions and other businesses have played a critical role in changing that environment.

The last parliamentary review of this legislation brought significant improvements to how FINTRAC operates. Specifically, it expanded the scope of what information we can receive and what information we can disclose to our domestic and international partners. Prior to this change, FINTRAC was prohibited by law from informing its partners of the grounds reporting entities had for suspecting money laundering or terrorist financing. This seemingly small change has been of tremendous benefit to our work, and we are now able to provide our partners with more precise information, which in turn aids their investigations.

Ces communications sont transmises à nos partenaires des collectivités de l'application de la loi et du renseignement pour aider aux enquêtes. Comme on l'a mentionné dans notre dernier rapport annuel, nous avons produit 777 communications de cas pour faire avancer des enquêtes et 80 p. 100 de celles-ci ont été générées suite à la réception de renseignements transmis volontairement par nos partenaires.

Le but premier du renseignement financier stratégique est de fournir une étude de niveau élevé, à long terme, qui permet de déceler les nouvelles tendances et méthodes dont se servent les organisations criminelles et terroristes aux fins de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Ce produit appuie les priorités nationales du gouvernement comme le programme national de lutte contre le crime organisé.

Le renseignement financier stratégique aide non seulement les organismes d'application de la loi et de sécurité à orienter leurs ressources pour gérer les différents types de menaces, mais influence et rationalise aussi au besoin le développement de modifications législatives et réglementaires appropriées. De plus, le renseignement financier stratégique permet au CANAFE de perfectionner ses propres outils et méthodes d'analyse tactique pour mieux répondre aux besoins des destinataires des communications.

Voilà qui résume le rôle du CANAFE comme producteur de renseignement qui profitera à d'autres organismes et partenaires. Le CANAFE est également chargé d'assurer la conformité à la partie 1 de la loi. Nous y parvenons en travaillant avec de nombreuses entreprises et personnes visées par des obligations en matière de déclaration, de tenue de documents et d'identification des clients établie par la loi.

Notre travail de conformité fait en sorte que le CANAFE continue de recevoir les déclarations d'opérations nécessaires pour produire le renseignement financier. Comme je l'ai indiqué plus tôt, nos efforts de conformité aident à la fois aux aspects de détection et de prévention de notre mandat. En améliorant les exigences en matière de tenue de documents et d'identification des clients, nous créons un environnement au Canada qui est hostile aux activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les banques, les caisses populaires et d'autres entreprises ont joué un rôle indispensable dans le changement de cet environnement.

Le dernier examen parlementaire de la loi s'est traduit par d'importantes améliorations aux activités du CANAFE. Nommément, il a entraîné l'expansion de la portée de l'information que nous pouvons communiquer à nos partenaires au pays et à l'étranger. Avant cette modification, il était interdit par la loi au CANAFE d'informer ses partenaires des motifs pour lesquels les entités déclarantes soupçonnaient qu'il y avait présence de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes. Cette modification, aussi minime qu'elle puisse sembler, fut plus que bénéfique pour notre travail, car nous pouvons maintenant fournir de l'information plus précise à nos partenaires, ce qui, en retour, aide directement à leurs enquêtes.

FINTRAC has also made operational changes to improve the quality of our financial intelligence and turnaround times, improvements largely based on feedback from our clients. We have worked to align this output with the highest priority cases of the RCMP and other police services in Canada. By assisting police with these cases, our intelligence has become much sought after, to the point that the Canadian Association of Chiefs of Police adopted a resolution at their last annual meeting acknowledging FINTRAC's significant contribution to organized crime investigations. The resolution recognized that we are a key partner and that "financial advantage is the key goal for all criminal organizations and that consequently financial intelligence must be an integral component of all organized crime investigations."

More than ever, police are now voluntarily sharing information with FINTRAC concerning their priority investigations. They do so to gain a perspective on the proceeds of crime and the relationship within an investigation that can often only be made visible by following the money trail.

Significant regulatory improvements have also been made, improvements that were directly inspired by recommendations from this committee in 2006. The majority of the 16 recommendations made have been implemented. As per the committee's suggestion, FINTRAC implemented a national registry of money services businesses. These entities are now legally required to register with FINTRAC. As well, we instituted an administrative monetary penalty system to help ensure compliance with the law.

There are several other proposals for improvement that you will see reflected in the consultation paper released by Finance Canada. I would call to your attention the proposals intended to improve information sharing within the regime and allow FINTRAC to better serve the police and other recipients of our financial intelligence.

FINTRAC does work closely with Finance Canada to propose legislation changes that will bring the much-needed improvements identified through our operational experience of working within the existing legislative framework.

[Translation]

FINTRAC looks forward to the committee's recommendations, seeing as earlier recommendations resulted in significant improvements to how we fulfill our mandate, and hence to our usefulness to police, law enforcement and national security agencies.

Le CANAFE a également fait des changements opérationnels pour améliorer la qualité de ses renseignements financiers et les délais de traitement, des améliorations qui sont largement fondées sur la rétroaction de nos clients. Nous avons œuvré pour harmoniser cet extrant aux cas de plus haute priorité de la GRC et d'autres services de police au Canada. En raison de l'aide fournie aux services de police pour ces cas, on enregistre une forte demande pour nos renseignements, à un point tel que l'Association canadienne des chefs de police a adopté une résolution lors de son dernier congrès annuel reconnaissant l'importante contribution du CANAFE dans le cadre d'enquêtes sur le crime organisé. La résolution tenait compte du fait que nous sommes un partenaire clé et que « le bénéfice financier a été reconnu comme le but clé de toutes les organisations criminelles et que, par conséquent, les renseignements financiers doivent faire partie intégrante de toutes les enquêtes sur le crime organisé ».

Maintenant plus que jamais, les services de police fournissent volontairement des renseignements à CANAFE concernant leurs enquêtes prioritaires. Ils le font pour obtenir une perspective sur le recyclage des produits de la criminalité et les liens au sein d'une enquête qui peut souvent être montrée au grand jour en suivant la piste de l'argent.

Des améliorations réglementaires importantes directement inspirées des recommandations formulées par votre comité en 2006 ont également été mises de l'avant. La majorité des 16 recommandations ont été mises en application. Par exemple, conformément à la proposition du comité, le CANAFE a mis en œuvre un registre national des entreprises de services monétaires. Ces entités sont maintenant légalement obligées de s'inscrire auprès du CANAFE. De plus, nous avons mis en place un système de pénalité administrative pécuniaire pour aider à assurer la conformité à la loi.

Plusieurs autres propositions d'améliorations se trouvent reflétées dans le document de consultation du ministère des Finances du Canada. J'aimerais attirer votre attention sur les propositions qui visent à améliorer l'échange de l'information au sein du régime et à permettre au CANAFE de mieux servir les services de police et d'autres destinataires de notre renseignement financier.

Le CANAFE travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances du Canada afin de proposer des modifications à la législation qui entraîneront les améliorations requises qu'a fait ressortir notre expérience opérationnelle à l'intérieur du cadre existant.

[Français]

Alors, le CANAFE attend avec impatience les recommandations du comité du fait que les recommandations antérieures ont entraîné d'importantes améliorations à la façon dont nous remplissons notre mandat, et, par le fait même, à notre rapport aux services de police et aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale.

Over the past five years, FINTRAC's scope and reputation as an intelligence agency have grown considerably. Our success is measured by the quality of the intelligence we provide and the assistance we offer our regime partners.

I am pleased to say that, based on those measures, we are delivering a valued product for which demand is growing. My colleagues and I would be happy to take any questions that you might have.

[English]

The Chair: Thank you very much, Ms. Boileau, for your opening remarks. As I mentioned in my opening comment, this is the third of our meetings on the subject. In the two meetings that we have held to this point, we ever had representatives of Finance, RCMP CSIS, CBSA and Public Safety. I would be very interested if you could open by giving us some indications of how you view the coordination and cooperation between the various groups. Are there restrictions that you would be looking to our committee to make recommendations that might help you in being able to communicate or work together better?

Ms. Boileau: Thank you, Mr. Chair. I will start, but I will look to my colleagues to offer their advice based on their operational experience.

I believe that we have a very good working relationship with our partners within the regime, and we have, over the number of years since the last review, improved tremendously the way we do business collectively. I think that these reviews offer an opportunity for us to not only look back at what we can do but also look forward with regards to how we can, within the system, improve how we serve Canadians better.

The Chair: Are there any further comments? I hear quietness.

With that, I would like to start with our questions, turning first to the deputy chair of the committee, Senator Hervieux-Payette.

Senator Hervieux-Payette: When you talk about your very competent analysts, what is their training and what is their incentive to find all these bad people?

Barry MacKillop, Deputy Director, Financial Analysis and Disclosure, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: If I understood you correctly, you would like to know why we consider our analysts excellent. When we hire them, their training comes from their educational background as well as any potential work-related background that they have, either in banking, in economy and criminology. We have established and offer a very comprehensive training program at FINTRAC. Training is provided to all analysts when they come in on how to use our tools, how to identify the data, and the money laundering

Au cours des cinq dernières années, la portée et la réputation du CANAFE en tant qu'organisme de renseignement ont grandi considérablement. Notre succès est mesuré par la qualité des renseignements que nous fournissons et l'assistance que nous offrons à nos partenaires au sein du régime.

Je suis fier de rapporter que selon ces mesures, nous offrons un produit de qualité pour lequel la demande ne cesse d'augmenter. Mes collègues et moi serons heureux de répondre à toutes vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup, madame Boileau, pour votre déclaration d'ouverture. Comme je l'ai indiqué au départ, c'est notre troisième réunion sur le sujet. Dans les deux réunions que nous avons eues jusqu'ici, nous avons entendu des représentants des Finances, de la GRC, du SCRS, de l'ASFC et de la Sécurité publique. J'aimerais bien que vous commenciez en nous donnant quelques indications de la manière dont vous voyez la coordination et la coopération entre les divers groupes. Y a-t-il des restrictions sur lesquelles vous aimeriez que notre comité fasse des recommandations afin de vous aider à mieux communiquer ou travailler ensemble?

Mme Boileau : Merci, monsieur le président. Je commencerai, mais je demanderai à mes collègues de donner leurs conseils en fonction de leur expérience opérationnelle.

Je crois que nous avons une très bonne relation de travail avec nos partenaires dans le régime et qu'au fil des années qui se sont écoulées depuis le dernier examen nous avons amélioré considérablement la manière dont nous fonctionnons ensemble. Je pense que ces examens nous donnent la possibilité non seulement de prendre du recul sur ce que nous faisons mais aussi de nous projeter dans l'avenir et de voir comment nous pouvons, dans le système, nous améliorer pour mieux servir les Canadiens.

Le président : Y a-t-il d'autres observations? J'entends un silence.

J'aimerais maintenant commencer la période de questions, en me tournant d'abord vers la vice-présidente du comité, le sénateur Hervieux-Payette.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous parlez de vos analystes très compétents. Quelle est leur formation et qu'est-ce qui les incite à trouver les mauvais garnements?

Barry MacKillop, sous-directeur, Analyse financière et communications de cas, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Si je vous ai bien compris, vous aimeriez savoir pourquoi nous considérons nos analystes excellents. Lorsque nous les embauchons, leur formation vient de leurs études, ainsi que de toute expérience professionnelle éventuelle, dans le secteur bancaire, en économie ou en criminologie. Nous avons établi et nous offrons un programme de formation très complet au CANAFE. Une formation est donnée à tous les nouveaux analystes sur la manière d'utiliser nos

or terrorist financing indicators that we look for. The training is not only given to analysts when they come in but also ongoing throughout the course of their experience with us, whether that might be 5 years, 10 years or a full career.

Ongoing training occurs as we get better, as we learn different ways to search our data base, for instance, and different techniques, or have increases in our technological capacities. We have a dedicated training team that covers all sectors of FINTRAC and provides ongoing training to the analysts. We also participate in training with the RCMP, where they have training on money laundering that they can offer, as well as any international courses. We both give and receive international courses on money laundering and terrorist financing analysis.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I cannot go into the details of the classifications and their coding, because the general public would not understand the jargon.

What salary levels are we talking about? I just want to know the competency and performance levels of these people. Is there an incentive, performance-based remuneration?

Mr. MacKillop: FINTRAC does offer performance-based incentives to all employees, from those who have just taken up their position to the most experienced employees. Yearly salary incentives reward their performance, which itself is attributable to the pride they take in finding people who are, or who are suspected of being, criminals. They are very proud of their work and find it most interesting. There is also the financial incentive.

Senator Hervieux-Payette: What are the lowest and the highest salaries?

Ms. Boileau: Salaries fall within a scale of \$60,000 to \$100,000. Compared with public service executives, they are earning the equivalent of an EX-1. The salaries of the analysts working under them, from \$50,000 to \$100,000, are comparable to those in other departments.

Senator Massicotte: These are communications experts and people specializing in e-commerce applications. We know it is rare to find engineers in this domain. What is the compensation of this group of specialists?

Even though we are not competitive in new technologies, as we know, is this salary high enough to attract the best, so they can tackle organized crime?

Ms. Boileau: Yes, very much so. We have people with Ph.D.'s in mathematics who are passionate about intelligence analysis methodology. The sector has a very competitive edge in attracting people.

Senator Massicotte: How much do they earn?

outils et d'identifier les données, et sur les indicateurs du blanchiment d'argent ou du financement du terrorisme que nous examinons. La formation est donnée aux analystes non seulement à leur arrivée, mais aussi au fil de leur carrière, qu'ils travaillent chez nous pendant cinq ans, 10 ans ou toute leur vie.

La formation continue est donnée à mesure que nous nous améliorons, que nous découvrons de nouvelles façons d'interroger notre base de données, par exemple, ou de nouvelles techniques, ou que nous accroissons nos capacités technologiques. Nous avons une équipe spécialisée qui s'intéresse à tous les secteurs du CANAFE et offre une formation continue aux analystes. Nous participons également à de la formation avec la GRC, lorsqu'elle peut offrir de la formation sur le blanchiment d'argent, ainsi qu'à des cours internationaux. Nous donnons et suivons des cours internationaux sur l'analyse du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je ne veux pas entrer dans le détail des échelons et de leur numérotation parce que le public en général ne comprendrait pas le jargon.

On parle de quelle échelle salariale? Je veux simplement vérifier la compétence et la performance de ces gens. Aussi, est-ce qu'il y a un incitatif, une rémunération spéciale pour leur performance?

M. MacKillop : Oui, le CANAFE offre un incitatif lié à la performance à tous les employés, qu'ils soient au niveau d'entrée en fonction ou qu'ils soient les plus expérimentés. Chaque année, il y a un incitatif salarial pour leur performance qui provient de la fierté qu'ils ont de trouver les criminels ou les gens qui sont soupçonnés d'être des criminels. Ils sont très fiers de leur travail et le trouvent très intéressant. Il y a aussi un incitatif monétaire.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quel est le salaire le plus bas et quel est le salaire le plus élevé?

Mme Boileau : Le salaire se situe dans une échelle entre 60 000 \$ et 100 000 \$. Si on les compare aux cadres de la fonction publique, ils gagnent l'équivalent d'un EX-1. Sous leur tutelle, il y a des analystes dont le salaire se compare à celui d'autres ministères, soit entre 50 000 \$ jusqu'à 100 000 \$.

Le sénateur Massicotte : On parle d'experts en communication et de gens qui se spécialisent dans le domaine du commerce électronique. On sait que les génies dans ce domaine sont plutôt rares. Quelle compensation offre-t-on pour ce groupe de spécialistes?

Même si nous savons que nous ne sommes pas concurrentiels sur le plan des nouvelles technologies, est-ce que le salaire est suffisamment élevé pour attirer les meilleurs afin qu'ils puissent contrer le crime organisé?

Mme Boileau : Tout à fait. On a des gens qui ont un doctorat en mathématiques et qui se passionnent pour les méthodologies d'analyse d'informations. C'est un secteur très compétitif pour attirer des gens.

Le sénateur Massicotte : Combien sont-ils payés?

Ms. Boileau: The group you mention earns between \$70,000 and \$80,000.

Senator Hervieux-Payette: On page 6 of your French document, bottom of the page, you say you have 777 communications moving investigations forward, and that 80 per cent of these are based on information your partners transmitted voluntarily. This word, “voluntarily”, turns up somewhere else in the report. On page 8 of the English document, it says:

More than ever, police are now voluntarily sharing information with FINTRAC —

Why would information be provided voluntarily? I believe that if a law applies, it applies of necessity. Everyone is obliged to respect it. It is no longer a matter of volunteering; it is mandatory.

The wording of the act will have to be put right because it cannot be done voluntarily, meaning only when one feels like it.

Ms. Boileau: I will have my colleague Mr. MacKillop explain the wording.

Mr. MacKillop: The thing is that police forces are not obliged to disclose information about all investigations. We receive intelligence on a voluntary basis, when the police investigation relates to money laundering or terrorism funding.

The information we receive is provided on a voluntary basis. We, ourselves, do not search out information, carry out investigations or extract information from police forces. What police forces tell us is that they provide information voluntarily if they feel it is important for FINTRAC to receive that information.

Then, if FINTRAC reaches its threshold, it discloses the information to the relevant police forces. The police are not obliged to provide the information; they do so more to advance their own investigations.

Senator Hervieux-Payette: In reviewing the act, I think there is an argument to be made for —

Paul Dubrule, General Counsel, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: FINTRAC was created under the act as an autonomous agency, independent of police forces. It is by design that police forces are not obliged to disclose information to us. This is to ensure that FINTRAC remains independent, since the centre receives information directly from the reporting entities.

Senator Hervieux-Payette: Allow me to say that this could create large gaps. Not all police officers are well-informed of FINTRAC's role in the first place. Your teams involve a few hundred people.

There are thousands of police officers carrying out investigations, working in the field. I imagine this must be an important source of information for your operations. Your team

Mme Boileau : Le groupe auquel vous faites référence est payé entre 70 000 \$ et 80 000 \$.

Le sénateur Hervieux-Payette : À la page 6, en bas de la page, vous dites que vous avez 777 communications pour faire avancer des enquêtes et que 80 p. 100 de celles-ci ont été générées suite à des renseignements transmis volontairement par vos partenaires. On retrouve le mot « volontairement » à un autre endroit dans le rapport. On dit, à la page 10 :

Maintenant, plus que jamais les services de police fournissent volontairement des renseignements à CANAFE.

Pourquoi fournir volontairement des renseignements? Je crois que lorsqu'une loi s'applique, elle s'applique nécessairement et les gens doivent la respecter. Ce n'est plus une question de se porter volontaire puisque c'est obligatoire.

Il va falloir rectifier la rédaction de la loi parce qu'on ne peut pas faire cela volontairement, seulement quand ça nous tente.

Mme Boileau : Je vais laisser mon collègue, M. MacKillop, expliquer la terminologie.

M. MacKillop : Essentiellement, on ne peut pas obliger les corps de police à transmettre de l'information au sujet de toutes les enquêtes. On reçoit l'information volontairement dans les cas d'enquêtes policières reliées au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme.

C'est de l'information qui nous est fournie sur une base volontaire. Nous, on ne cherche pas l'information, on ne mène pas d'enquêtes et on ne soutire pas l'information des corps de police. Ce que nous disent les corps policiers, c'est qu'ils vont soumettre de l'information volontairement s'ils jugent qu'il est important pour le CANAFE de recevoir l'information.

Par la suite, si le CANAFE atteint son seuil, il divulgue l'information aux corps de police intéressés. Ce n'est pas une obligation pour les policiers de soumettre l'information; ils le font plutôt pour faire avancer leurs propres enquêtes.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je pense qu'il y a lieu, dans le cadre de l'examen de la loi...

Paul Dubrule, avocat général, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : En vertu de la loi, le CANAFE a été créé comme une agence indépendante et autonome des corps policiers. C'est par exprès qu'il n'y a pas d'obligation pour les corps policiers de nous fournir des renseignements. C'est pour assurer l'indépendance du CANAFE, étant donné que le centre reçoit des rapports directement des entités déclarantes.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous me permettez de penser que cela crée de gros trous. D'abord, les policiers ne sont pas tous bien informés sur le rôle que joue le CANAFE. Vos équipes regroupent quelques centaines de personnes.

On parle de milliers de policiers qui font des enquêtes et qui travaillent sur le terrain. Je pense que c'est certainement une source importante d'information pour votre opération. Ce n'est

is not going to find the criminals all on your own. In any case, we can ask other witnesses about this. However, I am very concerned to hear they will report something to you if they feel like it and they know about it. Your autonomy is not jeopardized, because you have the choice of whether to proceed or not. It is up to you to judge whether the information can be useful.

On page 7 of the English document, you bring up the RCMP again. However, of the people who make these reports to you when they feel like it, what are the percentages of the municipal police, provincial police and RCMP? That will be my last question.

Mr. MacKillop: The RCMP is one of our largest clients. RCMP officers maintain a presence everywhere. We also work a lot with the various police forces all across Canada, as well as with the Canadian Association of Police Chiefs, which shares a lot of information with FINTRAC.

We do a lot of education with the police forces. As Darlene was saying, the resolution of the Canadian Association of Police Chiefs clearly indicated that police officers across Canada support FINTRAC. They see how useful accessing our intelligence is for advancing their money laundering and terrorist financing investigations.

The police forces are aware of what FINTRAC is capable of and make use of us in nearly all their money-laundering investigations. FINTRAC continues to work closely with individual police forces as well as with the Canadian Association of Police Chiefs.

[English]

Senator Stewart Olsen: Perhaps you can help me. I was not on this committee years ago. You say that you deal with international reports, but you do not deal with domestic money laundering. Is that correct?

Ms. Boileau: Domestic financial transfers.

Senator Stewart Olsen: You have a suspicious transaction threshold. What would that constitute? I have two more questions after that. A suspicious threshold or a suspicious transaction would constitute what?

Mr. Dubrule: There is no specific threshold set out in the legislation regarding what is suspicious. That is left up to the reporting entities, given their specific knowledge of their business, their products and their clients, to determine what activity, given all those circumstances, is suspicious to them.

Senator Stewart Olsen: It is not just the \$10,000?

Mr. Dubrule: No. The suspicious is a separate category of reports, regardless of amount, and then there are objective reports of \$10,000 or more in cash. Those transactions are covered, as are electronic funds transfers of \$10,000 or more where one end is in Canada.

pas seulement votre équipe qui va trouver les criminels. De toute façon, on pourra poser la question à d'autres témoins. Mais cela m'inquiète énormément de savoir que si cela leur tente et s'ils le savent, ils vont vous faire un rapport. Cela ne vous enlève pas votre autonomie parce que vous avez le choix de procéder ou pas. C'est vous qui devez savoir si par la suite l'information peut être utile.

À la page 9, vous parlez encore de la GRC. Mais parmi les gens qui font ces rapports quand ça leur tente, quelles sont les proportions entre la police municipale, la police provinciale et la GRC? C'est ma dernière question.

M. MacKillop : La GRC est l'un de nos plus gros clients. Les policiers de la GRC sont présents partout, on travaille beaucoup aussi avec les différents corps de police à travers le Canada et avec l'Association canadiens des chefs de police qui partage beaucoup d'informations avec le CANAFE.

On fait beaucoup d'éducation au niveau des corps de police. Comme le mentionnait Darlene, la résolution de l'Association canadienne des chefs de police indiquait clairement que les policiers partout au Canada supportaient le CANAFE, et ils voient l'utilité d'accéder à notre information pour faire avancer leurs enquêtes reliées au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme.

Les policiers sont au courant de ce que le CANAFE est capable de faire et ils nous utilisent beaucoup dans presque toutes leurs enquêtes reliées au blanchiment d'argent. Le CANAFE continue à travailler étroitement avec les corps de police individuels et aussi avec l'Association des chefs de police du Canada.

[Traduction]

Le sénateur Stewart Olsen : Vous pouvez peut-être m'aider. Je n'étais pas membre de ce comité il y a des années. Vous affirmez que vous vous occupez des déclarations internationales, mais pas du blanchiment d'argent au Canada. Est-ce exact?

Mme Boileau : Les virements d'argent au Canada.

Le sénateur Stewart Olsen : Vous avez un seuil des opérations douteuses. Quel est-il? J'aurai ensuite deux autres questions. Un seuil des opérations douteuses ou de déclarations douteuses, ce serait quoi?

M. Dubrule : Il n'y a pas de seuil particulier prévu dans la loi concernant ce qui est douteux. Il revient aux entités déclarantes d'établir, en fonction de leur connaissance particulière de leur secteur, de leurs produits et de leurs clients, quelle activité est douteuse pour elles, en tenant compte de tous des facteurs.

Le sénateur Stewart Olsen : Ce n'est pas seulement 10 000 \$?

M. Dubrule : Non. Les déclarations d'opérations douteuses sont une catégorie distincte, sans égard au montant, et il y a les déclarations objectives des opérations en espèces de 10 000 \$ ou plus. Ces opérations sont visées, tout comme les téléversements de 10 000 \$ lorsque l'expéditeur ou le destinataire se trouve au Canada.

Senator Stewart Olsen: Does FINTRAC work with the various organizations that you have detailed here as to what would be a suspicious transaction? If I were working in a bank, I would probably not know, although I might have a nibble of something. How do they know what is suspicious and what is not?

Chantal Jalbert, Assistant Director, Regional Operations and Compliance, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: I think that question is for me, because I am responsible for the compliance program, and what you mentioned is essentially part of that. The reporting entities, of which banks are very important ones, have to put in place a compliance regime, which includes policies and procedures, training for their front-line staff and all of their staff so that they understand their obligations in regard to reporting, and submit the reports that were just mentioned.

Senator Stewart Olsen: I am seeing something, and I am not sure if it is real. You do the international, and you work with our police forces here in Canada on international. Who looks after the domestic, and how does that come back to you and integrate in the whole worldwide scheme? Suppose we have a domestic report. In Montreal or Toronto, there was a suspicious transaction, and that would go to the police forces, I assume. How do you find out about that? That would actually possibly be connected with an international. I am wondering about how you integrate.

Mr. Dubrule: In relation to the suspicious transactions, for anything that occurs in Canada, and I will just use the banks as the biggest area in the financial sector, that they find suspicious, or an attempted transaction that they find suspicious, they are required to provide a report of that incident to FINTRAC. That is a suspicious transaction.

On the international front, the focus is on the electronic funds transfers, where FINTRAC gets reports from banks and other reporting entities of a transaction that is outbound from Canada, the value of \$10,000 or more, or inbound to Canada of a value of \$10,000 or more.

Senator Stewart Olsen: I probably misread, but I wanted that clarified.

You are working closely with the department, and I understand that, but I am echoing the chair in asking for my recommendations that you might have to go a little bit further for this committee to perhaps include in a report. Thank you.

Senator Ringuette: Many times in your statement this morning you talked about partners around the world and so forth. Who are these partners?

Le sénateur Stewart Olsen : Le CANAFE travaille-t-il avec les diverses organisations que vous avez décrites pour déterminer ce qui constituerait une opération douteuse? Si je travaillais dans une banque, je ne le saurais peut-être pas, même si j'avais peut-être une petite idée. Comment savent-ils ce qui est douteux et ce qui ne l'est pas?

Chantal Jalbert, directrice adjointe, Opérations régionales et conformité, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Je pense que cette question est pour moi, parce que je suis responsable du programme de conformité, et que ce que vous évoquez relève essentiellement de ce domaine. Les entités déclarantes, dont les banques constituent un groupe très important, doivent mettre en place un régime de conformité, qui comprend de politiques et des procédures, une formation de leur personnel de première ligne et de tout le personnel, afin qu'ils comprennent leurs obligations à l'égard des déclarations, et qu'ils présentent les déclarations que nous avons mentionnées.

Le sénateur Stewart Olsen : Je vois quelque chose et je ne sais pas si c'est bien réel. Vous vous occupez des opérations internationales et vous travaillez avec nos forces policières, ici au Canada, au sujet des opérations internationales. Qui s'occupe des opérations nationales, comment cette information vous revient-elle et comment l'intégrez-vous dans le système mondial? Supposons une déclaration nationale. À Montréal ou à Toronto, une opération douteuse a été signalée aux forces policières, je suppose. Comment en êtes-vous informés? Cette opération pourrait être reliée à une opération internationale. Je me demande comment vous intégrez les deux.

M. Dubrule : En ce qui concerne les opérations douteuses, pour tout ce qui se passe au Canada, et je prendrai l'exemple des banques, qui sont le plus important groupe du secteur financier, lorsqu'elles trouvent une opération ou une tentative d'opération douteuse, elles sont tenues de signaler cet incident au CANAFE. C'est une opération douteuse.

Sur le front international, l'accent est mis sur les téléversements. Le CANAFE obtient des déclarations des banques et des entités déclarantes sur les téléversements transmis à l'extérieur du Canada, d'une valeur de 10 000 \$ ou plus, et sur les téléversements qui entrent au Canada d'une valeur de 10 000 \$ ou plus.

Le sénateur Stewart Olsen : J'ai probablement mal lu, mais je voulais que ce soit précisé.

Vous travaillez en étroite collaboration avec le ministère, et je le comprends, mais je fais écho au président et je recommande que vous alliez peut-être un peu plus loin pour aider le rapport. Merci.

Le sénateur Ringuette : À maintes reprises dans votre déclaration, vous avez parlé de partenaires dans le monde. Qui sont ces partenaires?

Ms. Boileau: As I believe Finance explained last week, we are members of FATF, the Financial Action Task Force. A number of countries are part of those agreements and look to the international standards set by that Financial Action Task Force.

We are also a member of Egmont, and Egmont is financial intelligence units around the world. There are 127 countries that have financial intelligence units. We also work very closely with those FIUs globally.

Senator Ringuette: Do you attend meetings of the Financial Action Task Force?

Ms. Boileau: I will be. I have not yet. I have been at FINTRAC for a short while, so I will be. FINTRAC does attend.

Senator Ringuette: I was talking about your organization. Yes, you do.

Ms. Boileau: Yes.

Senator Ringuette: Can you explain why the U.S. does not have the same legislation that we do in Canada in regard to requesting the financial institutions of their country to supply information on transactions that are \$10,000 or more in the case of Canada but whatever amount? Throughout all these years, why have they not complied in regard to what I find to be the minimum in regard to the Financial Action Task Force?

Ms. Boileau: I cannot explain why, exactly, the U.S. does not have that threshold, but each country is sovereign within its setting of their parameters of their legislation.

Senator Ringuette: I understand that. Your organization is part of this task force. It is also part of what we know now as Egmont, which is the financial international units of 127 countries. There is a standard that is established in order to really have efficiency in regard to detecting money laundering or money for terrorist actions. It seems that you are maybe very active in regard to receiving and giving out information domestically and internationally. My question is, how active are the other members of the task force in supplying the same kind of information to you?

Mr. Dubrule: When FINTRAC was created just over a decade ago, it was created in light of what the international experience was at the time. It was as a result of that that things were done here in a very innovative way, requiring the reporting of these electronic funds transfers and large cash transactions. In most of the world, in almost all the other countries that have financial intelligence units, those types of reports are not required to be provided to their FIUs.

We, through our work, are attempting to show the value of those types of reports to the intelligence products we provide, not only domestically to our police and other agency partners but

Mme Boileau : Comme l'a expliqué le ministère des Finances la semaine dernière, si je ne m'abuse, nous sommes membres du GAFI, le Groupe d'action financière. Quelques pays participent à ces ententes et examinent les normes internationales fixées par le Groupe d'action financière.

Nous sommes également membre d'Egmont, Egmont regroupant les unités du renseignement financier dans le monde. En tout, 127 pays se sont dotés d'unités du renseignement financier. Nous collaborons aussi de très près avec ces autres unités dans le monde.

Le sénateur Ringuette : Assistez-vous aux réunions du Groupe d'action financière?

Mme Boileau : J'y assisterai. Je ne l'ai pas encore fait. Je suis au CANAFE depuis peu, alors je le ferai à l'avenir. Le CANAFE y assiste.

Le sénateur Ringuette : Je parlais de votre organisation. Donc, vous y assistez.

Mme Boileau : Oui.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous expliquer pourquoi les États-Unis n'ont pas les mêmes lois que nous au Canada afin d'obliger leurs institutions financières à fournir de l'information sur les opérations de 10 000 \$ ou plus, comme au Canada, mais peu importe le montant? Tout au long de ces années, ils ne se sont pas conformés à ce que je considère comme le minimum en ce qui concerne le Groupe d'action financière?

Mme Boileau : Je ne peux pas expliquer exactement pourquoi les États-Unis n'ont pas fixé ce seuil, mais tous les pays sont souverains et peuvent établir les paramètres de leurs lois.

Le sénateur Ringuette : J'en conviens. Votre organisation fait partie de ce groupe d'action. Elle fait aussi partie de ce qu'on appelle Egmont, soit les unités du renseignement financier de 127 pays. Une norme est établie afin d'être efficace pour détecter le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes. Il semble que vous soyez très actifs pour recevoir et donner de l'information au pays et à l'international. Ma question est, dans quelle mesure les autres membres du groupe d'action sont-ils actifs pour vous fournir ce même genre d'information?

M. Dubrule : Lorsque le CANAFE a été créé il y a un peu plus d'une décennie, il l'a été en fonction de l'expérience internationale à l'époque. C'est à la suite de cela que les choses se sont faites de manière très novatrice, pour exiger que soient déclarés les téléversements et les grosses opérations en espèces. Presque partout au monde, dans presque tous les autres pays qui ont des unités du renseignement financier, ces types de déclarations ne doivent pas être présentées aux unités du renseignement financier.

Par notre travail, nous tentons de montrer la valeur de ces types de déclarations pour les produits du renseignement que nous offrons, non seulement à l'échelle nationale aux services de

internationalement, de sorte que ces pays voient aussi la valeur et le bénéfice pour le système financier mondial d'obtenir ce type de rapports financiers.

Senator Ringuette : Basically, after a decade of this international organization being put together, Canada, through your organization, is probably supplying a lot more information outbound than anything you would get internationally inbound? Am I correct? On average, how often do you receive suspicious information in a year?

Mr. MacKillop : Do we request information from our international partners and do they request information from us on particular and specific cases? The answer is yes, in both cases.

Senator Ringuette : I am asking about proactive information, because you are a proactive organization, in your own sense of the word, because of the reporting requirement from financial institutions and other entities in Canada. How many times would you get information that would be proactive from other members of this task force?

Mr. MacKillop : We receive a couple of hundred queries, which is information similar to the voluntary information reports. We get about a couple hundred queries a year. Last year, we provided about 150 disclosures to our foreign intelligence unit partners. There were probably about 50 different cases where we queried them for information and received information.

Our queries tend to be proactive, which you referred to. If we have a domestic case, for example, where we want to disclose information to the RCMP, one that has an international connection as we see in our analysis, we will request authority from the RCMP to disclose that as well to the international partners. They will take that and either provide information to us, if they have it, or use it in their investigations in their own country in terms of their domestic partners.

Senator Ringuette : The Department of Finance is suggesting that prepaid credit cards be included in the legislation. Technology and different currency products are rampant, and they change almost on a three-month basis. Why should we specify a particular product now when this legislation will be reviewed only every five years? Why not have the list of products in the regulations where it could be added to on an as-needed basis, instead of in the legislation that will not be reviewed for five years?

Ms. Boileau : It is a policy decision. We look forward to the advice from the committee on how you would like to see that implemented. We at FINTRAC implement the legislation.

police et aux autres organismes partenaires, mais aussi à l'échelle internationale, afin que ces pays voient eux aussi la valeur et l'avantage pour le système financier mondial d'obtenir ce type de déclarations financières.

Le sénateur Ringuette : Finalement, une décennie après la mise en place de cette organisation internationale, le Canada, par l'entremise de votre centre, fournit probablement davantage d'information à l'étranger qu'il n'en reçoit, n'est-ce pas? En moyenne, combien de déclarations d'opérations douteuses recevez-vous par année?

M. MacKillop : Demandons-nous de l'information à nos partenaires internationaux et nous en demandent-ils sur des cas précis et particuliers? La réponse est oui, aux deux questions.

Le sénateur Ringuette : Je vous interroge sur l'information proactive, parce que vous êtes une organisation proactive, selon le sens que vous donnez à cette expression, à cause des exigences de déclaration imposées aux institutions financières et aux autres entités au Canada. Combien de fois recevez-vous de l'information proactive d'autres membres du groupe d'action?

M. MacKillop : Nous recevons quelques centaines de demandes de renseignements, soit de l'information semblable aux renseignements fournis volontairement. Nous recevons quelques centaines de demandes par année. L'an dernier, nous avons fourni environ 150 communications à nos partenaires des unités du renseignement étrangères. Il y a eu probablement une cinquantaine de cas où nous leur avons demandé de l'information et où nous en avons reçue.

Nos demandes de renseignements ont tendance à être proactives, comme vous l'avez indiqué. Si nous avons un cas au Canada, par exemple lorsque nous voulons transmettre de l'information à la GRC, un cas qui a une connexion internationale d'après notre analyse, alors nous demandons à la GRC la permission de transmettre également cette information à nos partenaires internationaux. Ils la reçoivent et soit ils nous fournissent de l'information, s'ils en ont, soit ils s'en servent dans leurs propres enquêtes dans leur pays, avec leurs partenaires nationaux.

Le sénateur Ringuette : Le ministère des Finances suggère que les cartes de crédit prépayées soient visées dans la loi. La technologie et différents produits monétaires foisonnent et ils changent presque tous les trois mois. Pourquoi devrions-nous préciser un produit en particulier maintenant, quand la loi n'est examinée que tous les cinq ans? Pourquoi ne pas avoir une liste de produits dans un règlement, une liste qui pourrait être allongée selon les besoins, au lieu d'indiquer des produits dans une loi qui ne sera pas réexaminée avant cinq ans?

Mme Boileau : C'est une décision de politique. Nous avons hâte de voir l'avis du comité sur la manière dont vous voudriez que cela soit mis en œuvre. Au CANAFE, nous mettons la loi en œuvre.

The Chair: Surely, with the question Senator Ringuette has asked, you have thoughts about how you could better handle your affairs and what you would be asking of our committee. What would you like to have to be able to be more effective?

Ms. Boileau: We work very closely with Finance, with the proposals that you have in front of you, based on the experience we have seen over the last number of years at FINTRAC. The proposals that are in front of you are very well-informed by our work.

Senator Ringuette: I understand, but the proposals are based on past experience. We are looking at legislation that will help you in your task for the next five years. That is why I question adding specific products to the legislation when the option is to have a granting of a rules-based list of products on an as-needed basis. For example, in a year, a new product might come on the market that might be identified as a source of criminal activity, but we would not have the means to look into that product because it would not be in the legislation. Do you not think that you should probably ask for the option to have the list of products that you have to look at in a regulation that can be adjusted quickly by the department?

The Chair: Do you have a comment on that?

Mr. Dubrule: FINTRAC would like to be able to do its job in the best way possible, as Ms. Boileau indicated. However, we are not in the position to say how the legislation or regulation should be done.

The Chair: Would Senator Ringuette's suggestion be helpful to you?

Mr. Dubrule: Something that would enable the government to respond rapidly to a new development, as a general rule, would be helpful.

The Chair: Are you raising as an issue that the government cannot react rapidly enough?

Mr. Dubrule: I am not, Mr. Chair. Amendments have been made to this legislation when warranted. I am noting the senator's comment that regulations can be made more rapidly than legislative changes can be made.

[Translation]

Senator L. Smith: Following up on what Senator Ringuette and our chair have said, on page 8 of the English document, you mention having applied most of the 16 recommendations. Is there anything else from amongst them that you would like to apply, and can you tell us what that would be? Do you have a strategic plan? I know your work consists of meeting the requirements of the legislation, but at the same time, you also have a special role to play. If I understand this correctly, you are able to be aware of

Le président : Vu la question posée par le sénateur Ringuette, vous avez certainement des idées sur des moyens de mieux exercer vos activités et des suggestions à faire au comité. Qu'aimeriez-vous avoir pour être plus efficaces?

Mme Boileau : Nous travaillons en très étroite collaboration avec les Finances, les propositions que vous avez devant vous se fondent sur l'expérience que nous avons acquise ces dernières années au CANAFE. Les propositions que vous avez devant vous sont très inspirées de notre travail.

Le sénateur Ringuette : Je comprends, mais les propositions se fondent sur le passé. Nous voulons une loi qui vous aidera dans votre tâche pour les cinq prochaines années. C'est pour cela que je pose la question au sujet de l'ajout de produits particuliers dans la loi quand l'autre solution consiste à établir une liste de produits fondée sur des règles et modifiable au besoin. Par exemple, une année donnée, un nouveau produit peut arriver sur le marché et être identifié comme source d'activité criminelle, mais il serait impossible d'examiner ce produit parce qu'il ne serait pas prévu dans la loi. Ne pensez-vous pas que vous devriez probablement demander l'option que la liste des produits que vous devez examiner se trouve dans un règlement, que le ministère peut modifier plus rapidement?

Le président : Qu'en pensez-vous?

M. Dubrule : Le CANAFE aimerait faire son travail le mieux possible, comme l'a indiqué Mme Boileau. Mais nous ne sommes pas en mesure de dire comment la loi ou les règlements devraient être conçus.

Le président : Est-ce que la suggestion du sénateur Ringuette vous serait utile?

M. Dubrule : Ce qui permettrait au gouvernement de réagir rapidement à une nouveauté, en règle générale, serait utile.

Le président : Insinuez-vous que le gouvernement ne peut pas réagir assez rapidement?

M. Dubrule : Non, monsieur le président. Des modifications ont été apportées à la loi, quand il le fallait. Je prends note de la remarque du sénateur qu'il est plus rapide de prendre des règlements que d'apporter des changements législatifs.

[Français]

Le sénateur L. Smith : Pour faire suite à ce que disaient le sénateur Ringuette et notre président, vous avez mentionné, à la page 8, que vous avez mis en œuvre la majorité des 16 recommandations. Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre là-dedans que vous voudriez mettre en œuvre et pouvez-vous nous en faire part? Est-ce que vous avez un plan stratégique? Je sais que votre travail est de répondre aux législations mais, en même temps, vous avez un rôle unique et, si je comprends bien, vous

future trends and, perhaps, develop tools. Your relations with the Department of Finance, which you work with directly, and with the agencies are very important; but what is your role? Is there anything in the 16 points mentioned that you want to do?

Do you have a vision that is — as Senator Ringuette put it — “proactive”? Myself, I would use the phrase “strategy moving forward.”

I know that is a big complicated; there are two parts to the question. Firstly, over the past five years, what have you seen that you would like to implement? Secondly, do you have a plan you could implement to perhaps develop more tools? I know it is a sensitive question and that you are going to want to respect the role you play.

[English]

Ms. Boileau: Those are very good questions. Of the 16 recommendations put forward by the committee in 2006, approximately 13 found their way into amendments and have been implemented. A number of those are back with regard to the consultation document — those that might not have had enough information at the time. We have gleaned more information over the number of years and it is before you in the proposals.

We have worked very actively with Finance, Public Safety, CSIS and our RCMP partners to identify how we can improve what we do. The information is for the committee as part of the consultation paper, which you will come back to as part of your report. Information is coming to the committee from the stakeholders as well, which are the reporting entities, which will be taken into consideration as well. The pieces that we are most interested in are before you as part of that consultation paper.

Senator L. Smith: I asked the question because throughout the testimony we have had people tell us how quickly crime, criminals and criminal organizations adjust. When you put up a block, they adjust.

In my own mind, a simple person, I have always tried to anticipate what my opponent will do. If I were in your shoes, I would sense that one of the opportunities you have, being in a unique position, would be to have that strategic capability of anticipating moves.

We also know that technology is advancing so quickly, and technology is involved with criminal activity, that to me it would seem natural, respecting the fact that you respond to legislation, that you would appear to be the people in the position to have the ability to develop this capacity moving forward. I am not sure whether legislators would have necessarily the same strategic capability that you would have.

avez la capacité d’être conscients des tendances futures et de peut-être développer des outils. Vos relations avec le ministère des Finances, avec qui vous travaillez directement, et les agences, sont très importantes; mais quel est votre rôle? Est-ce qu’il y a quelque chose, parmi les 16 points mentionnés, que vous voulez faire?

Est-ce que vous avez une vision, comme le sénateur Ringuette l’a dit, « proactive »? Pour ma part, j’utiliserais l’expression *strategy moving forward*.

Je sais que c’est un peu complexe, mais il y a deux éléments dans la question. Qu’y a-t-il eu dans les cinq dernières années que vous voudriez mettre en œuvre? Deuxièmement, est-ce que vous avez un plan que vous pourriez mettre en œuvre pour développer, peut-être, d’autres outils? Je sais que c’est une question sensible et que vous voulez respecter le rôle que vous avez.

[Traduction]

Mme Boileau : Ce sont de très bonnes questions. Sur les 16 recommandations présentées par le comité en 2006, environ 13 se sont retrouvées dans des modifications à la loi et ont été mises en œuvre. Certaines reviennent dans le document de consultation — celles pour lesquelles il n’y avait peut-être pas assez d’information à l’époque. Nous avons glané plus d’information au fil des années et elle se retrouve dans les propositions que vous avez devant vous.

Nous avons travaillé très activement avec les Finances, la Sécurité publique, le SCRS et la GRC pour déterminer comment nous pouvons améliorer ce que nous faisons. L’information a été fournie au comité dans le document de consultation et vous y reviendrez dans votre rapport. L’information est également transmise au comité par les intervenants, soit les entités déclarantes, qui seront également pris en considération. Les éléments qui nous intéressent le plus sont devant vous, dans le document de consultation.

Le sénateur L. Smith : J’ai posé la question parce que, tout au long des témoignages, nous avons entendu des gens nous expliquer à quelle vitesse la criminalité, les criminels et les organisations criminelles s’adaptent. Quand vous dressez un obstacle, ils s’adaptent.

Personnellement et simplement, je tente toujours de prévoir ce que fera mon adversaire. Si j’étais à votre place, j’aurais l’impression que l’une des possibilités qui s’offrent à vous, parce que vous êtes dans une position unique, serait d’avoir la capacité stratégique de prévoir les coups.

Nous savons aussi que la technologie progresse si vite, et la technologie est utilisée dans les activités criminelles, qu’il me semble naturel, tout en respectant le fait que vous appliquez la loi, que vous soyez les personnes en mesure de développer cette capacité à l’avenir. Je ne suis pas certain que les législateurs auraient nécessairement la même capacité stratégique que vous.

If we are going to be proactive and play a leadership role, I hate to say it, and maybe you have to change the scope of your mandate, but it would appear to be an opportunity.

Mr. Dubrule: On that score, I would like to assure all members of the committee that FINTRAC is aware of these types of issues looking forward. Bearing in mind that we are an intelligence agency and, as such, constrained from what we are able to say regarding what may be trends and how we may wish to counteract such trends in criminal activity, that type of information is provided to the Department of Finance so that they can take it all into account in developing proposals, either for regulatory or legislative amendments.

Senator L. Smith: What you are saying is that you are already doing it.

Mr. Dubrule: Absolutely.

Senator Harb: I have a couple of questions, and the first is an easy one about the protection of information. In your statement here, February 2012, you say that FINTRAC only discloses what is defined as “designated information to police and security agencies, and only when prescribed legal thresholds have been met.”

Say, for example, I am a member of a police force in Country A. I want to make a request and obtain information about Mr. John Smith or Joe Smith, so I will write to you. What do you do before you decide whether or not you want to share information with me?

Mr. MacKillop: First, if you are in Country A, the requests should be coming through the financial intelligence unit in your country. If the information is received by us, if we have an MOU, a memorandum of understanding, with the country that allows us to share information and disclose our cases to them, then we will proceed with the analysis. Our threshold is that we have to suspect it is relevant to a money laundering investigation. If there is an investigation going on in another country, the financial intelligence unit sends us a query and we do the analysis. If we suspect the information or intelligence we have may be relevant to an investigation and we have an MOU with the country, we will make a disclosure package, put it together and we will disclose to the foreign intelligence unit. If we do not have an MOU, then that information coming in would simply be information that could come in and be regarded as a voluntary information report that comes in. We have the discretion at FINTRAC to disclose, so we can, regardless of an MOU being in place or not, decide whether or not we want to disclose to that country. We do not have to disclose the information we have.

Senator Harb: You have said yourself in your own policy that you have certain standards. If it does not meet the test, you do not disclose it.

Si nous voulons être proactifs et jouer un rôle de leadership, et je suis bien obligé de l'admettre, et si vous devez changer la portée de votre mandat, il me semble que l'occasion est belle.

M. Dubrule : À cet égard, j'aimerais assurer tous les membres du comité que le CANAFE est au courant de ces types de problèmes futurs. Nous sommes un service du renseignement et, de ce fait, nous ne pouvons pas nous exprimer librement sur les tendances et sur la manière dont nous souhaitons contrer ces tendances de l'activité criminelle, mais ce type d'information est fourni au ministère des Finances afin qu'il puisse en tenir compte dans l'élaboration de propositions, de nature réglementaire ou législative.

Le sénateur L. Smith : Ce que vous dites, c'est que vous le faites déjà.

M. Dubrule : Absolument.

Le sénateur Harb : J'ai quelques questions et la première en est une facile sur la protection de l'information. Dans votre déclaration ici, en février 2012, vous affirmez que le CANAFE « peut communiquer ces renseignements uniquement aux entités prescrites, y compris la police ainsi que des organismes précis d'application de la loi et de sécurité, et uniquement lorsque les seuils légaux établis sont atteints ».

Supposons, par exemple, que je sois policier dans le pays A. Je veux faire une demande pour obtenir de l'information sur M. John Smith ou Joe Smith, alors je vous écris. Que faites-vous avant de décider de me communiquer ou non de l'information?

M. MacKillop : Premièrement, si vous êtes dans le pays A, les demandes devraient passer par l'unité du renseignement financier de votre pays. Si nous recevons l'information, si nous avons un protocole d'entente avec le pays, qui nous permet d'échanger de l'information et de communiquer nos cas, alors nous effectuerons l'analyse. Notre seuil est que nous devons soupçonner que c'est pertinent dans une enquête sur un blanchiment d'argent. Si une enquête est en cours dans un autre pays, l'unité du renseignement financier nous envoie une demande et nous effectuons l'analyse. Si nous soupçonnons que l'information ou le renseignement que nous possédons peut être pertinent dans une enquête et que nous avons un protocole d'entente avec le pays, nous préparons une trousse de communications et nous transmettons ces communications à l'unité du renseignement étrangère. Si nous n'avons pas de protocole d'entente, alors l'information qui arriverait serait simplement de l'information transmise et serait considérée comme des renseignements transmis volontairement. Nous avons au CANAFE le pouvoir discrétionnaire de communiquer, de sorte que nous pouvons, qu'un protocole d'entente soit en place ou non, décider si nous voulons ou ne voulons pas communiquer de l'information à ce pays. Nous ne sommes pas tenus de communiquer l'information que nous possédons.

Le sénateur Harb : Vous avez déclaré vous-mêmes dans votre politique que vous avez certaines normes. Si les conditions ne sont pas remplies, vous ne communiquez pas l'information.

Mr. MacKillop: It has to achieve the threshold. It is not the \$10,000 threshold. If we suspect that the information we have would be relevant to a money laundering or anti-terrorist financing investigation, then we can disclose. It is the level of suspicion.

Senator Harb: I presume pretty well any one of the 127 financial units could make a request, and you will disclose the information?

Mr. MacKillop: Not necessarily. They can make the request and, if it achieves a threshold and we have an MOU with that country, with that FIU, that financial intelligence unit, then we can disclose. It is not an automatic requirement for us to disclose.

Senator Harb: Would it be possible to supply the committee with a list of the MOUs you have with other countries? There are countries where they may not be democracies and, for political reasons, if Mr. Oliver is my political opponent and I have a good relation with the police, I will call the police and ask them to please launch an investigation into Mr. Oliver. I have seen Mr. Oliver has made a couple of trips to Canada. I can make his life quite miserable, using what is a very legitimate tool to deal with a very legitimate problem. That is the concern I am raising.

I want to jump quickly to the suspicious transactions reports that were submitted to your agencies between 2007 and 2010. A total of 238,000 transaction reports were suspicious. When we look at the table supplied to us by Finance, and I presume you are aware of it, during the same period, between 2007 and 2010, case disclosures come up to something like 2,000, although the transactions we are dealing here are approximately close to 80 to 90 million. Were the threshold to be removed from \$10,000 for any kind of an international transaction, basically you will have, I presume, hundreds of millions if not billions of transactions. My question to you is this: How on earth will you be able to handle that, short of becoming a pure and simple database? Other than that, it is not conceivable. What sort of economic analysis or case study have you done in order to say there is value for money here? Does it make good economic sense, or are we really throwing good money after bad?

Mr. MacKillop: On the queries we get internationally, going back to your previous question, through Egmont, the standard is we would get them through the financial intelligence unit, not simply a police force in a country doing an investigation on someone. It would go through the financial intelligence unit, and they would submit that to us. That is on that side.

With respect to the EFTs, I cannot tell you how many more we will get because we do not systematically receive them right now. It is certainly logical to suspect there will be many more. Do we have the capacity and can we handle these? The intelligence we have seen to date and the experience we have suggests that, particularly in the area of terrorist financing, for example, the money that tends to be moved tends to be well below the

M. MacKillop : Il faut que le seuil soit atteint. Il ne s'agit pas du seuil de 10 000 \$. Si nous soupçonnons que l'information que nous possédons serait pertinente dans une enquête sur le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, alors nous pouvons la communiquer. C'est un niveau de suspicion.

Le sénateur Harb : Je suppose que presque toutes les 127 unités du renseignement financier pourraient faire une demande et que vous communiqueriez l'information?

M. MacKillop : Pas nécessairement. Elles peuvent faire la demande et, si elle atteint le seuil et que nous avons un protocole d'entente avec le pays, avec l'URF, l'unité du renseignement financier, alors nous pouvons communiquer l'information. Nous ne sommes pas tenus automatiquement de communiquer l'information.

Le sénateur Harb : Serait-il possible de fournir au comité la liste des protocoles d'entente que vous avez avec d'autres pays? Il y a des pays qui ne sont peut-être pas des démocraties et, pour des raisons politiques, si M. Oliver est mon opposant politique et que j'ai de bonnes relations avec la police, j'appellerai la police pour lui demander de lancer une enquête sur M. Oliver. J'ai vu que M. Oliver a fait quelques voyages au Canada. Je peux lui rendre la vie très misérable, en utilisant un outil très légitime pour régler un problème très légitime. C'est la préoccupation que je soulève.

Je voudrais passer brièvement aux déclarations d'opérations douteuses qui ont été faites à votre organisme de 2007 à 2010. Il y a eu 238 000 déclarations d'opérations douteuses. Quand nous examinons le tableau que nous a remis le ministère des Finances, et je suppose que vous le connaissez, durant la même période, de 2007 à 2010, les communications de cas se sont élevées à environ 2 000, bien qu'il y ait eu près de 80 à 90 millions d'opérations. Si le seuil de 10 000 \$ était aboli pour toutes les opérations internationales, je suppose qu'il y aurait des centaines de millions, voire des milliards, d'opérations. Ma question est la suivante : Comment diable ferez-vous pour les traiter, à moins de devenir simplement une base de données? Autrement, c'est inconcevable. Quelle analyse économique ou étude de cas avez-vous effectuée pour dire que c'est rentable? Est-ce que cela a du sens, du point de vue économique, ou jetons-nous simplement de l'argent par les fenêtres?

M. MacKillop : En ce qui concerne les demandes que nous recevons de l'étranger, pour revenir à votre question précédente, par Egmont, la norme est que nous les recevons par l'entremise de l'unité du renseignement financier, pas simplement d'une force policière menant une enquête sur quelqu'un. La demande passerait par l'unité du renseignement financier, qui nous la transmettrait. C'est ainsi que cela se passe.

En ce qui concerne les téléversements, je ne peux pas vous dire combien nous en recevons de plus, parce que nous ne les recevons pas systématiquement à l'heure actuelle. Il est certainement logique de penser qu'il y en aurait beaucoup plus. Avons-nous la capacité de les traiter? Le renseignement que nous avons vu jusqu'ici et notre expérience semblent indiquer que, surtout dans le domaine du financement du terrorisme, par

threshold of \$10,000. From that perspective, in terms of bang for the buck, yes, we will likely be able to find many more transactions that may be related or suspected to be related to terrorist financing and/or money laundering because, as noted earlier, with criminals being capable of adapting, they will do their electronic fund transfers below the threshold now. Even though we have a 24-hour rule, they will do it in 25 hours to get around that rule.

There are technological advances that we can look at. As mentioned, criminals use technology, as do we, that will allow us to mine the data appropriately and to use the data to maximize the intelligence that we can glean from the data that comes in. We believe that the reports and the disclosures that we do right now will increase in their usefulness and their “actionability” with the law enforcement and security partners we deal with because the information we have will be increasingly useful with respect to developing and identifying any potential transactions.

Internationally, as Mr. Dubrule noted earlier, EFTs are not systematically collected by all FIUs, but we do know that in Australia they do collect electronic fund transfers, the international ones, as we do, and they do not have a threshold, and they seem to be able to function quite well in terms of their disclosures and managing the data that comes in.

Senator Harb: What about the cost from the financial institutions on yourself and the regime, which I presume is the RCMP, Revenue Canada as well as CSIS?

Mr. MacKillop: In terms of the cost of sending all the reports in, arguably from the reporting regime it may in fact reduce some of the burden because they no longer have a rule or level that they have to establish. They simply send everything to us. In terms of receiving, the data comes in electronically, so whether you have a batch of 10 reports or 100 reports coming in, there is no additional cost. Down the road, in terms of the number of analysts we do the best that we can with the resources that we have.

The Chair: Is the Australian model one that you look to in particular areas?

Mr. MacKillop: As one of our key partners, yes. As was mentioned yesterday, we deal with the 5-Eyes in all areas of law enforcement and national security. Certainly, we look to that model to learn from, and we look to all other partners to try to learn from best practices across the world. As mentioned earlier by the senator, not all FIUs work the same because they do not all have the same legislation. We strive to be the best.

exemple, l'argent a tendance à se déplacer bien en deçà du seuil de 10 000 \$. De ce point de vue, si vous voulez savoir si vous en auriez pour votre argent, oui, nous pourrions probablement trouver beaucoup d'autres opérations qui pourraient être reliées ou soupçonnées d'être reliées au financement du terrorisme et au blanchiment d'argent parce que, comme on l'a indiqué plus tôt, les criminels sont capables de s'adapter et ils effectueront des téléversements inférieurs au seuil. Si nous avons une règle de 24 heures, ils feront le virement 25 heures plus tard pour contourner la règle.

Il y a des progrès technologiques que nous pouvons examiner. Tel qu'indiqué, les criminels se servent de la technologie mais nous aussi, ce qui nous permet de fouiller correctement dans les données et d'utiliser les données pour optimiser le renseignement que nous pouvons tirer des données que nous recevons. Nous croyons que les déclarations et les communications que nous faisons actuellement deviendront plus utiles et plus utilisables par nos partenaires des forces policières et de la sécurité parce que l'information que nous posséderons sera de plus en plus utile pour repérer les opérations éventuelles.

À l'échelle internationale, comme l'a fait remarquer M. Dubrule, les données sur les téléversements ne sont pas collectées systématiquement par toutes les URF, mais nous savons qu'en Australie, ils collectent de l'information sur les téléversements internationaux, qu'ils n'ont pas de seuil et semblent pouvoir fonctionner assez bien en ce qui concerne leurs communications et la gestion des données qu'ils reçoivent.

Le sénateur Harb : Quel coût représentent les institutions financières pour vous et le régime qui, je suppose, comprend la GRC, Revenu Canada et le SCRS?

M. MacKillop : En ce qui concerne le coût de l'envoi de toutes les déclarations, on pourrait dire que cela allège en partie le fardeau, parce qu'il n'y a plus de règle ou de seuil à établir. Elles nous envoient tout simplement tout. Pour ce qui est de la réception, les données arrivent sur support électronique, alors qu'il y ait un lot de 10 ou de 100 déclarations, le coût est le même. En ce qui concerne le nombre d'analystes, nous faisons de notre mieux avec les ressources dont nous disposons.

Le président : Le modèle australien en est-il un que vous examinez dans certains domaines particuliers?

M. MacKillop : Parce que c'est un de nos principaux partenaires, oui. Comme on l'a mentionné hier, nous faisons affaire avec le groupe appelé 5-Eyes dans tous les domaines de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Nous examinons certainement ce que nous pouvons apprendre de ce modèle et nous examinons ce qui se fait chez tous nos autres partenaires, pour nous inspirer des pratiques exemplaires qui existent dans le monde entier. Comme l'a indiqué le sénateur, tous les URF ne travaillent pas de la même façon parce que les lois ne sont pas identiques. Nous nous efforçons d'être les meilleurs.

[Translation]

Senator Maltais: I want to go back to the suspicious transactions reported to FINTRAC. I am intrigued; looking at the ones from the large banks, I see they make up around 32 per cent of the transactions. If I add up the credit unions and credit cooperatives, I get nearly 29 per cent. I am surprised, because large banks are in large centres, large cities, or oftentimes they are outside the country in large American, South American or European cities. The cooperative of Saskatoon or the Sainte-Thérèse credit union, however, does not have any representation in Guatemala. How can there be so many suspicious transactions in these small savings and credit cooperatives?

Ms. Jalbert: Certainly, the financial sector is one of the most important to us when it comes to preventing and detecting money-laundering and terrorist-funding activities. What you have just named is pretty much the entire financial sector; that industry sends us the most reports, which are eventually analyzed by my colleague, Mr. MacKillop, and turn up in case presentations we make to police forces.

Senator Maltais: Still, that is surprising. I did not think credit cooperatives operating within Canada were subject to international money-laundering pressure. I am surprised. For example, if we take the Quebec North Shore workers' cooperative, located only in Baie-Comeau, how can anyone get in touch with it to carry out a suspicious transaction?

Ms. Jalbert: If I may, when we say suspicious transaction reports, we are referring to financial transactions taking place within Canada. When we spoke earlier of "international," it was about international electronic fund transfers. Those involve a transaction that either starts in Canada or arrives in Canada. What you are referring to are Canadian financial transactions for which financial institutions have instituted risk management plans. They will evaluate their products, the services they offer, as well as their clients and geographical settings. If they reach a certain risk level, they start sending us suspicious transaction reports.

Senator Maltais: Of the 238,000 suspicious transaction reports sent to you, how many do you process within the year? Do you filter them? How does it work?

Ms. Jalbert: I am going to let Mr. MacKillop answer that, because he deals with them on a daily basis.

Mr. MacKillop: Actually, that is the answer; we check them every day. Luckily, we do not receive them all at once, but we do receive about 200 a day. We go through them daily. They truly are an important tool for us in order to remain proactive and generate case disclosures we can make to police forces. Over the past few

[Français]

Le sénateur Maltais : J'aimerais revenir sur les déclarations douteuses qui sont faites au CANAFE. Je suis intrigué; quand je regarde ce qui vient des grandes banques, c'est environ 32 p. 100 des déclarations. Si j'additionne les caisses populaires et les coopératives de crédit, j'arrive à près de 29 p. 100. Je suis surpris parce que les grandes banques sont dans les grands centres, les grandes villes, et souvent à l'extérieur dans les grandes villes américaines, sud-américaines ou européennes. Mais la coopérative de Saskatoon ou la Caisse populaire de Sainte-Thérèse ne sont pas représentées au Guatemala. Comment peut-il y avoir autant de déclarations douteuses dans ces petites coopératives d'épargne et de crédit?

Mme Jalbert : Certainement, le secteur financier est un des plus importants pour nous dans le cas de la prévention et de la détection des activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ce que vous nommez là, c'est le secteur financier presque en entier; ce sont eux qui nous envoient le plus de rapports, qui, finalement, sont analysés par mon collègue, M. MacKillop, et se trouvent dans les communications de cas que nous faisons aux corps policiers.

Le sénateur Maltais : C'est quand même surprenant; je ne croyais pas que les coopératives de crédit, qui fonctionnent à l'intérieur du Canada, étaient soumises à des pressions internationales pour du blanchiment d'argent. Cela me surprend. Si on prend par exemple la coopérative des travailleurs de Québec North Shore, qui se trouve uniquement à Baie Comeau, comment quelqu'un peut-il la contacter pour faire une transaction douteuse?

Mme Jalbert : Si je peux me permettre, quand on parle de déclarations d'opérations douteuses, on parle d'opérations financières qui ont lieu au Canada. Quand on parlait d'international tantôt, c'était pour les téléversements internationaux qui, eux, impliquent une transaction qui, soit part du Canada, soit arrive au Canada. Ce dont vous parlez, ce sont des transactions financières canadiennes pour lesquelles les institutions financières ont établi des régimes de gestion du risque. Ils ont à évaluer leurs produits, les services qu'ils fournissent ainsi que leurs clients et la géographie. Si un certain niveau de risque est atteint de leur part, à ce moment-là ils vont nous soumettre les déclarations d'opérations douteuses.

Le sénateur Maltais : Sur les 238 000 déclarations douteuses qui vous sont transmises, combien pouvez-vous traiter dans la même année? Faites-vous un filtrage? Comme cela fonctionne-t-il?

Mme Jalbert : Je vais laisser M. MacKillop vous répondre, car c'est lui qui les regarde tous les jours.

M. MacKillop : C'est effectivement la réponse, nous les regardons tous les jours. Nous ne les recevons pas toutes en même temps, heureusement; mais nous en recevons environ 200 par jour. Nous les regardons tous les jours, c'est vraiment un outil très important pour nous pour être proactif et pour générer

years, the quality of transaction reports has risen a lot. Entities sending in these reports play a very important role within the regime.

Senator Maltais: And how do you manage, running through them at a rate of 200 a day, to decide, this one is really suspicious, I am going to earmark it for processing after 5 p.m.?

Mr. MacKillop: Unfortunately, I cannot explain all of it to you. Although if you are looking for a job, I invite you to take our training; then I would give you a full account of how we do it. Naturally, we have techniques, indicators; there are key words we look for.

Senator Massicotte: If I understand you correctly, your department focuses almost exclusively on cash transfers, electronic fund transfers? Am I wrong?

Mr. MacKillop: No. Electronic funds transfers are not in cash.

Senator Massicotte: Right, they are cash deposits or cash assets of \$10,000 and up. Without referring to them by name, it is clear that, of the 200 countries around the world, some are poorly regulated or in cahoots with organized crime. In those cases, we hear, and it is reported in the newspapers, that organized crime works hand in hand with the local authorities, who tolerate companies conducting activities that may be criminal. As a result, the people in these companies have bank accounts, credit cards, debit cards, prepaid cards; then these people come to Canada and write cheques, make payments, deposit a cheque at the Bank of Montreal or other banks. Do these deposits have to be reported? If a contractor receives a cheque for building construction and deposits it in the bank — clearly it goes back to the bank in the foreign country — what sort of surveillance is there at that point?

Ms. Jalbert: I can try to explain. Is your question about a company that wants to operate in Canada, have a bank account in Canada and make transactions?

Senator Massicotte: No, I am referring to a foreign company — perhaps it is able to register as a Canadian company — that has foreign bank accounts in a poorly regulated country and that uses those accounts to write cheques and make payments from in Canada.

Ms. Jalbert: As we were saying, in that case, the only reports we receive are the international electronic fund transfers. The other transactions, within the other country, will not reach us.

Senator Massicotte: If one of those people writes a cheque for \$100,000 to buy a house or some such thing using dirty money from outside the country, do we in Canada have any control over that type of transaction?

des cas, des divulgations qu'on peut faire aux corps de police. La qualité des déclarations a beaucoup augmenté dans les dernières années. Les entités qui nous font ces déclarations jouent un rôle très important dans le régime.

Le sénateur Maltais : Comment faites-vous, en les regardant passer à un rythme de 200 par jour, pour qu'il vous vienne à l'esprit de dire : celle-là est vraiment douteuse, je la mets de côté pour la traiter après 17 heures?

M. MacKillop : Je ne pourrais malheureusement pas tout vous expliquer, bien que je vous invite, au cas où vous cherchiez un emploi, à venir suivre la formation chez nous, et je vous montrerai alors intégralement comment nous faisons cela. Certainement, nous avons des mécanismes, des indicateurs; il y a des mots clés que nous recherchons.

Le sénateur Massicotte : Si je comprends bien, votre département se concentre presque exclusivement sur des transferts comptant, des téléversements? Est-ce que je me trompe?

M. MacKillop : Non. Les téléversements, ce n'est pas en espèce.

Le sénateur Massicotte : Évidemment, ce sont les dépôts de *cash* ou des liquidités de 10 000 \$ ou plus. On sait bien que, dans le monde entier, parmi les 200 pays, quelques-uns ne sont pas bien réglementés ou sont de mèche avec le crime organisé — sans les nommer. Dans ces cas-là, on entend dire, et c'est dans les journaux, que le crime organisé travaille très bien avec les autorités en place et que ces gens-là tolèrent ces compagnies qui mènent des activités qui sont peut-être criminelles. En conséquence, les gens de ces compagnies ont des comptes de banque, des cartes de crédit, des cartes de débit, des cartes prépayées; et ces personnes viennent au Canada et font des chèques, des paiements, déposent un chèque à la Banque de Montréal ou autres. Y a-t-il un besoin de faire un rapport sur ces dépôts? Si un entrepreneur reçoit un chèque pour une construction immobilière et le dépose à sa banque — évidemment cela retourne à la banque du pays étranger — quelle sorte de contrôle y a-t-il à ce moment-là?

Mme Jalbert : Je peux essayer de l'expliquer. Ce que vous demandez, c'est si la compagnie veut opérer au Canada et avoir un compte de banque au Canada et faire des transactions?

Le sénateur Massicotte : Non, je parle d'une compagnie étrangère — peut-être qu'elle peut s'enregistrer comme compagnie canadienne — qui aurait des comptes de banque à l'étranger, dans des pays où la réglementation n'est pas très sévère, et qui les utiliserait pour faire des chèques, des paiements au Canada.

Mme Jalbert : À ce moment-là, les seules déclarations qui vont nous parvenir sont celles de téléversements internationaux, comme on le mentionnait tantôt. Les autres transactions, internes à l'autre pays, ne nous parviendront pas.

Le sénateur Massicotte : Si une des ces personnes émet un chèque de 100 000 \$ pour l'achat d'une maison ou autre, et que c'est de l'argent qui n'est pas propre, qui provient de l'extérieur, est-ce qu'on a un contrôle au Canada sur ce type de transaction?

Ms. Jalbert: Not outside Canada. Conversely, requests might go out to Mr. MacKillop, further to investigations taking place over there, for intelligence about people operating in both countries. Other than that, we do not have access to the international transactions to which you refer.

Senator Massicotte: The bank has no obligation to report that something looks suspicious?

Ms. Jalbert: That depends on whether the client has an account in Canada. The client has to have an account in Canada.

Senator Massicotte: No, the person does not have an account in Canada and issues a cheque from some country or other. There are thousands of banks of which we have no knowledge. In Canada, we are accustomed to five or six large banks, but there are tons of bank accounts in countries that are more secretive or lesser known.

Ms. Jalbert: There have to be transactions Canadian banks pick up on as suspicious. It has to go through Canada in some way.

Senator Massicotte: I am trying to understand the responsibility of the Canadian banks. Let us say one of them sees this payment from a small bank; they have already dealt with this bank and are sure they will be paid. They have no good reason not to accept the cheque. Is their sole acceptance criterion that of being paid, saying, "this transaction looks odd, but I am under no obligation to FINTRAC to report it"?

Ms. Jalbert: What you are referring to in that case may be internal fraud, which is not a designated offence for us. Money laundering must be suspected. If money laundering is suspected and the bank picks up on that transaction, it could report that suspicious activity to us.

Senator Massicotte: Could or should?

Ms. Jalbert: It could report it. As Mr. Dubrule was explaining earlier, it is up to the bank to see whether it can, with good reason, judge the transaction to be suspicious.

Senator Massicotte: Does the same process apply to cheques and prepaid cards? In other words, the person comes with a prepaid card for \$10,000, \$15,000? Is it the same system, and therefore does not come under your control either?

Ms. Jalbert: At this point, prepaid cards are not covered by our regime.

Senator Massicotte: The legislation proposes an amendment in that regard. Would that include cards that have been prepaid outside the country?

Ms. Jalbert: It may, but it is really for the cross-border transactions where they will be a significant instrument.

Mme Jalbert : Pas à l'extérieur du Canada. En revanche, il pourrait y avoir des demandes faites à M. MacKillop pour des enquêtes qui ont lieu là-bas pour avoir des renseignements sur des gens qui opèrent dans les deux pays. Sinon, on n'a pas accès aux transactions internationales que vous mentionnez.

Le sénateur Massicotte : La banque n'a pas d'obligation de signaler que cela a l'air suspect?

Mme Jalbert : Cela dépend si le client a un compte au Canada. Il faut que le client ait un compte au Canada.

Le sénateur Massicotte : Non, il n'a pas de compte au Canada et émet un chèque d'un pays quelconque. Il y a des milliers de banques qu'on ne connaît pas. Au Canada on est habitué à cinq ou six banques importantes, mais il y a des tonnes de comptes de banque dans des pays plus secrets ou moins connus.

Mme Jalbert : Il faut qu'il y ait des transactions que les banques canadiennes vont trouver et voir comme douteuses. Il faut que cela passe par le Canada d'une certaine manière.

Le sénateur Massicotte : J'essaie de comprendre la responsabilité des banques canadiennes. Mettons que, dans l'une d'elles, ils voient ce paiement d'une petite banque, ils ont déjà fait affaire avec cette banque et sont certains d'être payés. Ils n'ont pas de raison de ne pas accepter le chèque. Leur critère d'acceptabilité est-il seulement d'être payé ou de dire « cette transaction à l'air bizarre, mais je n'ai pas d'obligation vis-à-vis du CANAFE de faire une déclaration »?

Mme Jalbert : Ce dont vous parlez, à ce moment-là, c'est peut-être de la fraude interne, qui n'est pas une offense désignée pour nous. Il faut qu'il y ait un doute de blanchiment d'argent. S'il y a un doute de blanchiment d'argent et que la banque voit cette transaction, elle pourrait nous faire une déclaration d'opération douteuse.

Le sénateur Massicotte : Pourrait ou devrait?

Mme Jalbert : Elle pourrait, car, comme M. Dubrule l'expliquait plus tôt, c'est à elle de voir si elle peut considérer raisonnablement la transaction comme douteuse.

Le sénateur Massicotte : Est-ce le même traitement pour les chèques et les cartes prépayées? En d'autres mots, la personne vient avec une carte prépayée pour 10 000 \$, 15 000 \$? Est-ce le même système, est-ce que ça ne relève pas de vous non plus?

Mme Jalbert : Pour l'instant les cartes prépayées ne sont pas couvertes par notre régime.

Le sénateur Massicotte : La législation propose un amendement en ce sens. Cela inclura-t-il les cartes prépayées à l'extérieur du pays?

Mme Jalbert : Il est possible que oui, mais c'est surtout pour les transactions entre les frontières des pays qu'elles seront un instrument important.

[English]

Senator Hervieux-Payette: It is very interesting. There are two categories of people who can come here and buy a business or buy a building, immigrants who are called immigrant investors. Very often, it is a big amount of money. Are we looking at the source of the money? Some people who were politicians in other countries have had money that they obtained by fraud in their own country, and we have some. We had a \$4 million apartment in our country. Do you consider that money as money laundering? They have obtained that money not in a very good fashion. There are many incidents that happened that we are aware of. Are you involved with that?

Ms. Jalbert: I would answer that by saying that banks have to know their customers, and there are certainly a lot of obligations included in the PCMLTFA that require them to understand their customers and ask them for the reason for the funds, their identification and so forth. Having a strong compliance regime and having your risk assessment in place, which includes looking at your products and services and your clients as well as the geography that they come from, would help them to make an advised and informed decision whether or not to be suspicious that there is money laundering and then make a report to us.

Senator Hervieux-Payette: The money can come from a very reputable bank in countries where the banks have very secret operations. I will not name the country, but it is in the middle of Europe. I say to myself, the dictator — call it the way you want — or the people who have abused their power have put their money aside. We read in the national and international newspapers that they have a tremendous amount of legitimate money in that bank, but how did they obtain it? Is it money laundering? It cannot come from only drugs and human trafficking. Who is going to catch these people, and how can they buy very select properties in our country?

Ms. Jalbert: You raise really good points. Certainly we put out indicators to show that certain types of trends and typologies could result in money laundering. We try to assist our banks and our reporting entities overall with that type of information so that they can find the transactions that you are mentioning. It is still up to them to either report to us or, in egregious cases, they could report to police directly as well.

Senator Hervieux-Payette: What will you do if they report to you?

Ms. Jalbert: If they report to us, and we encourage them to do so if the indicators are there, then they will go do Mr. MacKillop's team and be analyzed. If there is a threshold of the suspicion of money laundering, he will disclose to the law enforcement end partners, as we explained.

Senator Hervieux-Payette: Do you want to add something? I think of a special case recently, the son of a dictator who invested quite a lot of money in our country.

[Traduction]

Le sénateur Hervieux-Payette : C'est très intéressant. Il y a deux catégories de personnes qui peuvent venir ici et acheter une entreprise ou un immeuble, ce sont les immigrants qu'on appelle les immigrants investisseurs. Très souvent, les sommes en cause sont très élevées. Examinons-nous la source de l'argent? Des gens qui ont été politiciens dans d'autres pays ont obtenu de l'argent par la fraude dans leur pays. Il y en a quelques-uns chez nous. Un appartement de 4 millions de dollars a été acheté dans notre pays. Considérez-vous cet argent comme du blanchiment d'argent? Ils ont obtenu cet argent par des moyens pas très honnêtes. Nous connaissons de nombreux incidents. Vous occupez-vous de cela?

Mme Jalbert : Je répondrais en disant que les banques doivent connaître leurs clients, et qu'il y a certainement de nombreuses dispositions de la loi qui les obligent à comprendre leurs clients et à leur demander la raison des fonds, leur identification et ainsi de suite. Un régime de conformité solide et une évaluation des risques, qui comprend un examen des produits et services et des clients, ainsi que leur origine géographique, les aideraient à prendre des décisions avisées et averties pour déterminer s'il y a raison ou non de soupçonner un blanchiment d'argent et de nous en faire part.

Le sénateur Hervieux-Payette : L'argent peut venir d'une banque de très bonne réputation dans des pays où les banques ont des opérations très secrètes. Je ne nommerai pas le pays, mais il se trouve au milieu de l'Europe. Je me dis en moi-même que le dictateur — appelez-le comme vous le voulez — ou les gens qui ont abusé de leur pouvoir ont mis l'argent à l'abri. Nous lisons dans les journaux nationaux et internationaux qu'ils ont des sommes faramineuses dans cette banque, mais d'où vient cet argent? Est-ce du blanchiment d'argent? Cela ne peut pas venir seulement de la drogue et de la traite des humains. Qui attrapera ces gens et comment peuvent-ils acheter des biens immobiliers de grand prestige dans notre pays?

Mme Jalbert : Vous soulevez de très bonnes questions. Nous établissons certainement des indicateurs pour montrer que certains types de tendances et de typologies pourraient entraîner du blanchiment d'argent. Nous essayons d'aider nos banques et nos entités déclarantes en général avec ce type d'information, afin qu'elles puissent trouver les opérations que vous mentionnez. Mais c'est à elles de nous les déclarer ou, dans les cas flagrants, de les signaler directement à la police.

Le sénateur Hervieux-Payette : Que ferez-vous si elles vous les déclarent?

Mme Jalbert : Si elles nous les déclarent, et nous les encourageons à le faire si les indicateurs le montrent, alors l'information va à l'équipe de M. MacKillop, qui l'analyse. Si le seul de doute de blanchiment d'argent est atteint, il transmettra l'information aux corps policiers partenaires, comme nous l'avons expliqué.

Le sénateur Hervieux-Payette : Voulez-vous ajouter quelque chose? Je pense à un cas récent, le fils d'un dictateur qui a investi beaucoup d'argent dans notre pays.

Mr. Dubrule: There are two elements. First, there is legislation passed by Parliament in relation to the freezing of assets of dictators, to use the shorthand. FINTRAC is not directly involved in relation to that legislation. To use your case, if someone is known, notorious in the media for being part of a regime abroad which is suspected of having received or being involved in criminal proceeds, armed with that information, financial institutions here would have to take all that into account in relation to their dealings with either that person or someone dealing with that person to see if they had, in their minds, reasonable grounds to suspect that the transaction was related to money laundering. If yes, they are obliged to report.

Senator Hervieux-Payette: At the end of the day, if the bank does not report, what does the bank incur in terms of a penalty, punishment and whatsoever?

Ms. Jalbert: The banks are actually doing a very good job and have a very strong regime of compliance in place. The penalties that you are mentioning, if they are not reporting to us properly, are there to enhance and support compliance with the PCMLTFA. We are working and are committed to working with the reporting entities, including our banks, to make sure that we give them every opportunity to comply and that they are aware and understand their obligations. It is only in the last resort when we do not see a change of behaviour that we would have to go to levying a penalty.

The Chair: I would like to go back to something I believe I heard. Am I correct that prepaid credit cards are a facility that has evolved since the last review? Is that a correct assumption on my part?

Mr. Dubrule: Yes.

The Chair: I would like to go back to Senator Ringuette's question. Are you then saying that until you receive an amendment, which you have not yet received, you are not able to deal with this facility?

Mr. Dubrule: The major issue in relation to prepaid cards is concerning people crossing the border. The part of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act that deals with border crossing, Part 2, is under the jurisdiction of the CBSA, not FINTRAC, so in relation to that we are not in a position to comment.

The Chair: With respect, I think you are missing my point. This is a new vehicle that developed since the last review, and you are saying that, until you receive an amendment, which I understand you have not yet received, you cannot deal with this vehicle? Is that correct?

Mr. Dubrule: Yes.

The Chair: Thank you. That is what I wanted to understand.

M. Dubrule : Il y a deux éléments. Premièrement, le Parlement a adopté une loi au sujet du gel des avoirs des dictateurs. Le CANAFE n'est pas touché directement par cette loi. Pour reprendre votre exemple, si quelqu'un est bien connu dans les médias, s'il est de notoriété publique qu'il participe à un régime étranger soupçonné d'avoir reçu des produits de la criminalité ou de les recycler, armées de cette information, les institutions financières canadiennes devraient en tenir compte dans leurs activités avec cette personne ou quelqu'un faisant affaire avec cette personne afin de voir s'il y a, selon elles, des motifs raisonnables de soupçonner que l'opération était reliée à du blanchiment d'argent. Si c'est le cas, elles sont tenues de la signaler.

Le sénateur Hervieux-Payette : Au bout du compte, si la banque ne fait pas de déclaration, à quelle pénalité ou peine quelconque s'expose-t-elle?

Mme Jalbert : Les banques font un très bon travail et ont mis en place un solide régime de conformité. Les pénalités auxquelles vous faites allusion, si elles ne nous déclarent pas les opérations correctement, existent pour renforcer et appuyer la conformité à la loi. Nous collaborons et sommes déterminés à collaborer avec les entités déclarantes, y compris les banques, pour nous assurer que nous leur donnons toutes les chances de se conformer et qu'elles connaissent et comprennent leurs obligations. Ce n'est qu'en dernier recours, si nous ne voyions pas de changement de comportement, que nous devrions imposer une pénalité.

Le président : J'aimerais revenir sur quelque chose que je crois avoir entendu. Ai-je raison d'affirmer que les cartes de crédit prépayées sont un moyen de paiement qui a évolué depuis le dernier examen? Est-ce une supposition fondée de ma part?

M. Dubrule : Oui.

Le président : J'aimerais revenir à la question du sénateur Ringuette. Dans ce cas, dites-vous que, tant qu'il n'y aura pas de modification à la loi, ce qui ne s'est pas encore fait, vous ne pourrez pas lutter contre l'abus de ce moyen de paiement?

M. Dubrule : Le principal problème en ce qui concerne les cartes prépayées vient des gens qui traversent la frontière. La partie de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des actes terroristes qui porte sur l'importation ou l'exportation d'espèces, la partie 2, relève de l'ASFC, pas du CANAFE. Nous ne sommes donc pas en position de nous prononcer sur cette question.

Le président : Avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous n'avez pas compris où je veux en venir. C'est un nouvel outil qui s'est développé depuis le dernier examen, et vous déclarez que, tant qu'il n'y a pas de modification de la loi, ce qui n'a pas encore été fait, si je comprends bien, vous ne pouvez rien faire à ce sujet? J'ai raison?

M. Dubrule : Oui.

Le président : Merci. C'est ce que je voulais comprendre.

Senator Tkachuk: It would not fall under suspicious transactions, would it?

Mr. Dubrule: It depends. If someone is purchasing a prepaid card or coming in and wishing to use it and to withdraw money from it, the circumstances could give rise to the reporting entity having suspicion. It depends on what the circumstances are

Senator Tkachuk: Of course.

On page 4, the first paragraph, you say you are not authorized to receive reports of domestic electronic fund transfers. If you have money being sent from Saskatchewan to Alberta, it could fall under suspicious transaction. If the bank themselves thinks there is something funny going on, they can then report these transactions of money flowing from one province to the other? Okay. I just wanted to clear that up.

I had asked previous witnesses about privacy issues. The bill presently has a 15-year period of keeping records, I understand, before they have to be destroyed. Do you really require 15 years? Would 10 years be fine? Why do you need 15 years? It seems like a long time to hold on to information that is of no consequence to you.

Mr. Dubrule: First, FINTRAC is now required to keep the information reports for 10 years and to destroy the identifying information contained in those reports by the fifteenth anniversary of the receipt of the reports. The rationale —

Senator Tkachuk: That is different. We thought it was 10 years.

Mr. Dubrule: We must retain it for 10 years, must destroy it by 15 years, in relation to information that has not been subject of a disclosure. That bit is put aside. The rationale for the length of time goes back to the time-consuming nature of money laundering investigations, which can take years, even decades. As a result, information that may not have been used in a disclosure in eight or ten years could be used in the twelfth year because that is the nature of the financial intelligence business. Parliament determined it appropriate to say that FINTRAC must retain the information for ten years and that if it has not been used, must destroy it prior to the fifteenth anniversary.

Senator Tkachuk: The law was passed a decade ago. I want to get to the question of deterrence and disadvantage in using electronic means to move cash. Have the number of suspicious transactions decreased over time or have they increased year by year — suspicious transactions, not necessarily the automatic \$10,000 amount?

Ms. Jalbert: I can certainly answer the first part of your question. Year over year they have been increasing steadily. That is in part because reporting entities are becoming more and more aware of their obligations and understanding the indicators of

Le sénateur Tkachuk : Ce ne serait pas considéré comme une opération douteuse, n'est-ce pas?

M. Dubrule : Tout dépend. Si quelqu'un achète une carte prépayée ou vient au Canada et souhaite s'en servir et effectuer des retraits, les circonstances pourraient inciter l'entité déclarante à avoir des soupçons. Tout dépend des circonstances.

Le sénateur Tkachuk : Évidemment.

Au dernier paragraphe de la page 4 en français, vous déclarez que vous n'êtes pas autorisés à recevoir des déclarations de télévirements nationaux. Si l'argent est viré de la Saskatchewan en Alberta, le virement pourrait être une opération douteuse. Si les banques se doutent qu'il y a quelque chose de louche, elles peuvent déclarer ces mouvements de fonds d'une province à l'autre? D'accord. Je voulais seulement éclaircir ce point.

J'ai interrogé les témoins précédents sur la protection des renseignements personnels. La loi prévoit actuellement que les dossiers sont gardés pendant 15 ans, si je comprends bien, avant d'être détruits. Avez-vous vraiment besoin de 15 ans? Est-ce que 10 ans suffiraient? Pourquoi avez-vous besoin de 15 ans? Cela paraît bien long pour garder de l'information sans conséquence pour vous.

M. Dubrule : D'abord, le CANAFE est maintenant tenu de garder les déclarations d'information pendant 10 ans et de détruire les renseignements d'identification contenus dans ces déclarations avant le 15^e anniversaire de la réception des déclarations. La justification...

Le sénateur Tkachuk : C'est différent. Nous pensions que c'était 10 ans.

M. Dubrule : Nous devons les garder pendant 10 ans, nous devons les détruire après 15 ans, quand il s'agit d'information qui n'a pas fait l'objet d'une communication. Cette partie est mise de côté. La justification de la durée tient à la longueur des enquêtes sur le blanchiment d'argent, qui prennent parfois des années, voire des décennies. Par conséquent, de l'information qui n'a peut-être pas été utilisée dans une communication en 8 ou 10 ans pourrait être utilisée la douzième année, parce que c'est la nature du renseignement financier. Le Parlement a jugé pertinent de prévoir que le CANAFE doit garder l'information pendant 10 ans et que, si elle n'a pas été utilisée, il faut la détruire avant le quinzième anniversaire.

Le sénateur Tkachuk : La loi a été adoptée il y a une décennie. Je voudrais aborder la question de la dissuasion et de l'inconvénient des moyens électroniques pour transférer des espèces. Le nombre d'opérations douteuses a-t-il diminué avec le temps ou a-t-il augmenté d'année en année — les opérations douteuses, pas nécessairement les déclarations automatiques pour les montants de 10 000 \$?

Mme Jalbert : Je peux certainement répondre à la première partie de votre question. Au fil des années, elles ont augmenté constamment, en partie parce que les entités déclarantes sont de plus en plus conscientes de leurs obligations, comprennent mieux

money laundering and getting more sensitive to that. We think that is the reason. We have been working closely with them to ensure that they understand their obligations.

It is possible sometimes for us to see it levelling off, but it does not mean that it will continue to increase exponentially. I think, right now, that we are seeing more of a plateau.

Senator Tkachuk: Has the quality of the information received on suspicious transactions improved over time?

Ms. Jalbert: I can explain the work that our compliance officers do with the reporting entity. Perhaps Mr. MacKillop wants to attest to that.

Certainly, the quality and the quantity, the volume if you will, are part of the compliance work that we do to encourage entities to submit the transactions in the best quality possible. We provide them with feedback. We have our trends and typologies reports — and I believe we brought one for you — to show them the value of their contributions to us and to encourage them to submit to us the best-quality-possible products, which then has increased the quality of the case disclosures that we can take to law enforcement.

Mr. MacKillop: Definitely. The quality of the suspicious transactions reporting has improved significantly. I think it is a recognition of both the training that is provided through FINTRAC but also within the entities themselves as well as the importance that they place on being true partners in the regime. In terms of how it is reflected on a daily or yearly basis is in the number of proactive disclosures that we now make, which has consistently increased as the quality of STRs increase and as our data base gets better and as we have increases in terms of the information that are proactive disclosures. Yes, the reporting is improving.

Senator Tkachuk: What do you use more in identifying a potential problem: the information you receive on names sending over \$10,000, or subjective information, i.e., the identification of suspicious transaction by the banks? What material is better for you to use?

Mr. MacKillop: In our disclosures, it is really a combination of all of the above. The voluntary information reports that we get from the police are very important. They identify areas where they are investigating potential money laundering or terrorist financing activities. That will give us leads. The electronic fund transfers will allow us to identify patterns. The suspicious transaction reports will allow us to identify and use subjective information that has been given supported by the financial information that we have in our data base. We will use casino disbursement reports and all types of reports. We also use publicly available information that

les indicateurs de blanchiment d'argent et y deviennent plus sensibles. Nous pensons que c'est la cause. Nous collaborons étroitement avec elles pour nous assurer qu'elles comprennent leurs obligations.

Il se pourrait qu'il y ait une certaine stabilisation un jour; il ne devrait pas y avoir une croissance toujours exponentielle. Je pense que, maintenant, nous constatons une espèce de plateau.

Le sénateur Tkachuk : La qualité de l'information reçue sur les opérations douteuses s'est-elle améliorée avec le temps?

Mme Jalbert : Je peux expliquer le travail que font nos agents de conformité avec les entités déclarantes. M. MacKillop voudra peut-être le confirmer.

La qualité et la quantité, le volume si vous voulez, font partie du travail de conformité que nous faisons pour encourager les entités à présenter des déclarations des opérations de la meilleure qualité possible. Nous leur donnons une rétroaction. Nous avons nos rapports sur les tendances et les typologies — et je pense que nous en avons apporté un pour vous — afin de leur montrer la valeur de leurs contributions pour nous et de les encourager à nous fournir les produits de la meilleure qualité possible, ce qui a accru la qualité des communications sur les cas que nous pouvons transmettre aux organismes d'application de la loi.

M. MacKillop : Sans aucun doute. La qualité des déclarations d'opérations douteuses s'est nettement améliorée. Je pense que c'est grâce à la formation donnée par le CANAFE mais aussi dans les entités proprement dites, ainsi qu'à l'importance qu'elles accordent à la possibilité d'être de véritables partenaires dans le régime. Cela se reflète quotidiennement ou annuellement dans le nombre de communications proactives que nous faisons actuellement et qui n'ont cessé d'augmenter, à mesure que la qualité des DOD augmente, que notre base de données s'améliore et que l'information qui constitue des communications proactives augmente. Oui, les déclarations s'améliorent.

Le sénateur Tkachuk : Qu'est-ce que vous utilisez davantage pour détecter un problème éventuel : l'information que vous recevez sur les personnes qui envoient plus de 10 000 \$, ou l'information subjective, c'est-à-dire l'identification des opérations douteuses par les banques? Qu'est-ce qui est le plus utile pour vous?

M. MacKillop : Dans nos communications, c'est un peu tout cela. Les renseignements que nous transmettent les corps policiers de plein gré sont très importants. Ils indiquent où ils mènent des enquêtes sur de potentielles activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Cela nous donne des pistes. Les téléversements nous permettent de dégager des tendances. Les déclarations d'opérations douteuses nous permettent de repérer et d'utiliser l'information subjective qui a été donnée et qui est appuyée par l'information financière que nous avons dans notre base de données. Nous utilisons les déclarations relatives à un

allows us to identify connections and patterns that support the financial and factual information that we have. The disclosures are a combination of all of them.

Rarely will we have a disclosure that has but a single type of transaction. Often we will use the STRs to do a proactive case, but we will look in our data base to see if there are other supporting transactions to go along with it. In terms of what is key or what kicks off a disclosure, it is usually a combination of the voluntary information reports, the STRs. It could be the media. There was a question earlier about foreigners who may be investing in Canada, whether they are politically exposed or otherwise. We read the newspapers and use the media and publicly available information to launch an analysis to determine whether it meets the threshold for disclosure.

It is a combination of all the information and data we have that we pull together for the analysis.

Senator Moore: I have questions with regard to privacy. On page 4 of your report, Ms. Boileau, you say that the receipt of thousands of reports weekly by FINTRAC also means that the protection of privacy must always be foremost in our minds.

I go to the consultation paper under the privacy section at page 6. I should read this in for the record:

The proposals and issues discussed in this paper seek to maintain a balance between the legitimate need to gather intelligence to assist with deterring and detecting money laundering and terrorist financing activities and to facilitate the investigation and prosecution of these offences with, the privacy rights of Canadians under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms (Charter)* and Canada's privacy legislation.

Page 7 of this report goes on to say there is a legislative requirement for:

. . . the Office of the Privacy Commissioner (OPC) to perform, every two years, a privacy audit of the measures taken by FINTRAC to protect information it receives or collects . . . the report did identify gaps in FINTRAC's privacy management framework.

The report issued by the Privacy Commissioner in 2009 says:

déboursement de casino et tous les types de déclarations. Nous utilisons aussi l'information publique qui nous permet de trouver des liens et des profils qui appuient l'information financière et factuelle dont nous disposons. Les communications sont un ensemble de tout cela.

Nous avons rarement une communication portant sur un seul type d'opération. Nous utilisons souvent les DOD pour un cas proactif, mais nous interrogeons aussi notre base de données pour voir s'il y a d'autres opérations à l'appui. En ce qui concerne l'élément déclencheur d'une communication, c'est habituellement la combinaison des déclarations de renseignements transmis volontairement et des DOD. Ce pourrait être les médias. Quelqu'un a posé une question sur les étrangers qui investissent Canada, et qui pourraient être impliqués politiquement ou autrement. Nous lisons les journaux et utilisons les médias et l'information publique pour lancer une analyse afin de déterminer si le seuil de communication est atteint.

C'est une combinaison de l'information et des données que nous possédons et que nous réunissons pour l'analyse.

Le sénateur Moore : J'ai des questions concernant la protection des renseignements personnels. À la page 5 de votre déclaration, madame Boileau, vous déclarez qu'à la lumière des milliers de déclarations reçues chaque semaine par le CANAFE, il est évident que la protection des renseignements personnels est une responsabilité que vous prenez très au sérieux.

Je passe au chapitre sur la protection de la vie privée dans le document de consultation, à la page 8. Je lis, aux fins du compte rendu :

Les propositions et enjeux débattus dans le présent document visent à maintenir un équilibre entre la nécessité légitime de recueillir des renseignements permettant de dissuader et de détecter les activités de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et de faciliter les enquêtes et les poursuites criminelles afférentes, d'une part, et le droit à la vie privée que confèrent aux Canadiens la *Charte canadienne des droits et libertés* (la « Charte ») et les lois canadiennes relatives à la protection de la vie privée.

Un peu plus loin sur la même page de ce rapport, on affirme que :

[...] le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) doit s'acquitter de l'obligation juridique de procéder, tous les deux ans, à une vérification des mesures prises par le CANAFE pour protéger la confidentialité de l'information qu'il reçoit ou recueille... Le rapport faisait... état de lacunes dans le cadre de gestion de la vie privée du CANAFE.

Le rapport publié par le Commissariat à la protection de la vie privée en 2009 affirme ce qui suit :

While we found FINTRAC collects and uses compliance-related personal information for the purpose of ensuring reporting entities meet their obligations . . . , a number of issues surfaced that warrant attention.

The report continued:

. . . restricting the collection of information to that which is strictly necessary to fulfil an identified purpose, mitigates privacy risks. Simply stated, data not collected is data not at risk.

In their audit, they found:

. . . there was no demonstrated need to retain certain types of records, examples of which appear in Exhibit D.

I will read the list to you:

- Letters to individuals capturing details of their investment portfolios;
- Listing of credit union members, dates of birth, dates accounts were opened, account numbers and types;
- Records relating to non-reportable transactions which included customer names, addresses, and currency amounts involved; and,
- Employee training records.

The recommendation was to observe the data minimization and the execution of these compliance activities. Your response was:

The Centre will continue reinforcing the importance of respecting this principle when training its compliance officers and when reviewing and updating its policies and procedures.

However, it does not say that you do not do those collections. Could you tell us about that?

Mr. Dubrule: On the first point, yes, FINTRAC does take all privacy requirements very seriously. The issue is that this is information provided to FINTRAC. In furtherance of our compliance work, we may ask and require reporting entities to provide us with certain compliance-related information.

In responding to such requests, they may provide other material that we frankly do not want to see and have no need to see. It is that which the Privacy Commissioner was focusing on. As we indicated to her at the time, FINTRAC agrees that that type of information should not make its way to us. That is why we are working with reporting entities to ensure that they provide to us the information that is required, period.

Même si nous avons conclu que le CANAFE recueille et utilise les renseignements personnels liés à la conformité pour veiller à ce que les entités déclarantes respectent leurs obligations..., un certain nombre de questions ont été soulevées, lesquelles justifient une attention particulière.

Le rapport se poursuit ainsi :

[...] Cette pratique [limiter la collecte de renseignements personnels à ce qui est strictement nécessaire à l'atteinte d'un objectif précis] atténue les risques d'atteinte à la protection des renseignements personnels. En termes simples, si les données ne sont pas recueillies, elles ne sont pas à risque.

Dans sa vérification, le commissariat a trouvé :

[...] des cas où la conservation de certains types de documents, par exemple ceux qui figurent à la pièce D, n'était pas justifiée.

Je vous lis la liste :

- Lettres destinées à des particuliers comprenant les détails de leur portefeuille de placement;
- Listes de membres de coopératives de crédit avec dates de naissance, dates d'ouvertures de comptes, numéros et types de comptes;
- Documents ayant trait aux transactions qui n'ont pas à être déclarées qui comprennent le nom et l'adresse des clients ainsi que les sommes et les monnaies en jeu;
- Dossiers sur la formation d'employés.

La recommandation était de respecter le principe de minimalisme des données dans l'exécution des activités de conformité. Ce à quoi vous avez répondu :

Le Centre continuera à renforcer l'importance du respect de ce principe lorsqu'il forme ses agents d'application et lorsqu'il examine et met à jour ses politiques et ses procédures.

Mais la réponse ne dit pas que vous ne collectez pas ces données. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

M. Dubrule : Sur le premier point, oui, le CANAFE prend très au sérieux toutes les exigences relatives à la protection des renseignements personnels. Le problème, c'est que ces renseignements sont fournis au CANAFE. Pour effectuer notre travail de conformité, nous pouvons demander et exiger des entités déclarantes qu'elles nous fournissent certains renseignements reliés à la conformité.

En répondant à ces demandes, elles peuvent nous fournir d'autres renseignements que, franchement, nous ne voulons pas voir et que nous n'avons pas besoin de voir. C'est sur cela qu'insistait la Commissaire à la protection de la vie privée. Comme nous lui avons indiqué à l'époque, le CANAFE convient que ce type d'information ne devrait pas nous être transmis. C'est pour cette raison que nous collaborons avec les entités déclarantes pour nous assurer qu'elles nous fournissent l'information requise et rien de plus.

Senator Moore: When you get this information, do you destroy it?

Ms. Jalbert: Yes, or return it.

Senator Moore: Is it removed from your records? You are nodding. Is everyone saying yes to that?

Mr. Dubrule: That type of information first is segregated. We have found it, so we do not want to use it. Then, depending on whether the particular nature is a letter we have received in response to a request for information from a reporting entity, and we do receive them in that form, that could be simply returned to them. If it is something received in an electronic form, we will destroy that information.

Senator Moore: Do you make a copy of that letter before you return it?

Mr. Dubrule: No, we do not.

Senator Moore: Next, under the consent is not meaningful section, this deals with consent not sought from the parties whose financial transactions are the subject of reports, nor from individuals who act as contacts for reporting entities. There is one exception. When a reporting entity is located in a dwelling house, you must first obtain, prior to entering such a place, a warrant, before you go in.

You have a consent form. Apparently, under the audit, it is not clear that the consent may be refused, nor the ramification of such refusal. The form does not indicate the purpose of collecting the date of birth nor what use will be made of this information.

The auditor recommends that you indicate in a better form. You say you welcome this recommendation, in line with the act, in fair information practices, and you will amend its consent to enter a dwelling house for compliance information form. Have you amended that form in compliance with that audit?

Mr. Dubrule: Yes, we have.

Senator Moore: The next one deals with personal information in transit at risk of interception. Apparently, there was an instance, and they say one instance, but there may be more or more since this audit. I do not know. They found one instance where a reporting entity forwarded client records containing names, addresses, social insurance numbers, account numbers and account activity to your centre by email, and the use of encryption is critical to safeguarding information in transit. Unencrypted personal information to FINTRAC by open channels runs the risk of interception. They recommend that you amend the notice of examination to include explicit instructions that reporting entities are not to transmit records containing personal information. Have you done that? Have you

Le sénateur Moore : Quand vous obtenez cette information, la détruisez-vous?

Mme Jalbert : Oui, ou nous la renvoyons.

Le sénateur Moore : L'éliminez-vous de vos dossiers? Vous hochez de la tête. Tout le monde est d'accord?

M. Dubrule : Ce type d'information est d'abord séparé du reste. Nous l'avons trouvé, alors nous ne voulons pas l'utiliser. Ensuite, selon qu'il s'agit d'une lettre d'une entité déclarante que nous avons reçue en réponse à une demande d'information, et il arrive que nous recevions l'information sous cette forme, alors nous pourrions tout simplement la renvoyer. Si c'est arrivé électroniquement, nous détruisons l'information.

Le sénateur Moore : Faites-vous une copie de la lettre avant de la renvoyer?

M. Dubrule : Non, nous n'en faisons pas.

Le sénateur Moore : Ensuite, en vertu du paragraphe sur le consentement non valable, qui porte sur le consentement qui n'a pas été demandé des parties dont les opérations financières font l'objet de déclarations, ni de particuliers qui agissent en tant que personnes-ressources pour les entités déclarantes, il y a une exception. Lorsqu'une entité déclarante se trouve dans une maison d'habitation, vous devez d'abord obtenir un mandat avant d'entrer dans cette maison.

Vous avez un formulaire de consentement. Apparemment, la vérification a révélé qu'il n'est pas clair que le consentement peut être refusé, ni quelles sont les conséquences en cas de refus. Le formulaire n'indique pas l'objet de la collecte de la date de naissance ni l'utilisation qui sera faite de cette information.

La commissaire recommande que vous indiquiez le pouvoir plus clairement. Vous affirmez accueillir favorablement la recommandation, en conformité à la loi et aux pratiques équitables en matière d'information, et précisez que vous modifierez le consentement sur le formulaire d'autorisation de pénétrer dans une maison d'habitation. Avez-vous modifié le formulaire comme le recommandait la vérification?

M. Dubrule : Oui, nous l'avons modifié.

Le sénateur Moore : Passons aux renseignements personnels en transit qui risquent d'être interceptés. Apparemment, il y a eu un cas, ils parlent d'un cas, mais il peut y en avoir eu d'autres depuis la vérification. Je ne le sais pas. Ils ont trouvé un cas où une entité déclarante a fait suivre à votre centre par courriel des dossiers de clients contenant des noms, des adresses, des numéros d'assurance sociale, des numéros de compte et des informations relatives aux activités bancaires. Or le chiffrement est essentiel à la protection de l'information en transit. Faire suivre des renseignements personnels non chiffrés au CANAFE par voie ouverte crée le risque d'interception. Ils recommandent que vous modifiiez la lettre d'avis d'examen afin qu'elle informe clairement les entités déclarantes de ne pas faire suivre de documents contenant des

taken steps to ensure that reporting entities do not use unsecured transmission methods to transmit personal information to FINTRAC?

Mr. Dubrule: Yes, that has been done.

Senator Moore: How do you do that? Do you send a letter to all the banks, or do you send it to one of the organizations and ask them to do it? How do you get that information out so that the reporting entities know that there is a new standard of reporting?

Ms. Jalbert: When we communicate with the entities to tell them that we will examine them, we send them a notification letter. In the letter, we explicitly explain how we should get the information that we need. In there, we explain that we do not use email, but rather we use other means such as a CD, such as paper copies and other means that are more secure.

Senator Moore: I guess that is it, Mr. Chair, although there are some other things here.

The Chair: That concludes round one.

In round two, Senator Ringuette, please.

Senator Ringuette: How many administrative monetary penalties have been incurred from your office in the last five years?

Ms. Jalbert: First I will just say that the penalties were recommended by this committee in 2006, but they only became applicable at the end of 2008, so we consider that we have a little over two years under our belt. Basically, the system of penalties was created to support and enhance compliance. We give every opportunity to the reporting entities to comply and change their behaviour, and we work with them through this process. Therefore, the penalties are really our last resort, as I mentioned earlier. That is why we have issued 15 — so far, publicly named 15 — penalties. We feel we have worked with them and the others to change their behaviours to our satisfaction.

Senator Ringuette: What would the financial penalty be in those 15?

Ms. Jalbert: Amounts for penalties amount vary because we have different levels. You have minor, which would be non-filing of some of the reports we mentioned, a large cash transaction report, for example. For those, we go by instances. If you have X number of reports, we would multiply the amount.

We have serious violations, which then are lack of compliance regime elements, no training, no policies or procedures, no risk assessment, that type of issue.

renseignements personnels. L'avez-vous fait? Avez-vous pris des mesures pour que les entités déclarantes n'utilisent pas des moyens de transmission non sécurisés pour transmettre des renseignements personnels au CANAFE?

M. Dubrule : Oui, nous l'avons fait.

Le sénateur Moore : Comment vous y prenez-vous? Vous envoyez une lettre à toutes les banques, ou à l'une des organisations et vous leur dites comment faire? Comment faites-vous savoir aux entités déclarantes qu'il y a une nouvelle norme relative aux déclarations?

Mme Jalbert : Lorsque nous communiquons avec les entités pour leur dire que nous les examinerons, nous leur envoyons une lettre d'avis d'examen. Dans la lettre, nous expliquons clairement comment il faudrait nous envoyer l'information dont nous avons besoin. Nous expliquons que nous ne recevons pas de courriels, mais que nous utilisons d'autres moyens comme un CD, des documents sur papier et d'autres moyens qui sont plus sûrs.

Le sénateur Moore : Ce sera tout, je pense, monsieur le président, même s'il y a encore de quoi s'occuper là-dedans.

Le président : Cela conclut le premier tour.

Au deuxième tour, sénateur Ringuette, s'il vous plaît.

Le sénateur Ringuette : Combien de pénalités administratives pécuniaires ont été imposées par votre centre au cours des cinq dernières années?

Mme Jalbert : Je répondrai d'abord que les pénalités ont été recommandées par votre comité en 2006, mais qu'elles n'ont commencé à s'appliquer qu'à la fin de 2008. Nous considérons donc que nous avons un peu plus de deux ans d'expérience dans ce domaine. Essentiellement, le régime de pénalités a été établi pour appuyer et renforcer la conformité. Nous donnons toutes les chances possibles aux entités déclarantes de se conformer et de modifier leur comportement, et nous avons collaboré avec elles tout au long du processus. Par conséquent, les pénalités sont vraiment un dernier recours, comme je l'ai déjà indiqué. C'est pourquoi nous avons imposé 15 pénalités publiques jusqu'ici. Nous estimons que nous avons collaboré avec les entités déclarantes et avec les autres pour modifier les comportements à notre satisfaction.

Le sénateur Ringuette : Quelles seraient les pénalités pécuniaires dans ces 15 cas?

Mme Jalbert : Les montants varient parce que nous avons différents niveaux. Il y a des pénalités mineures lorsque certaines déclarations que nous avons mentionnées ne sont pas présentées, une déclaration des opérations importantes en espèces, par exemple. Pour celles-là, il y a des paliers, par exemple, pour X déclarations, nous multiplions le montant.

Il y a des infractions graves, liées à l'absence d'éléments du régime de conformité, comme l'absence de formation, de politiques ou de procédures, d'évaluation des risques.

The more serious one is certainly failure to file a suspicious transaction report. For all the reasons in the conversations we had earlier, the value that they have to us is incommensurate. That is why it is a more serious violation.

Senator Ringuette: I will rephrase the question. Out of the 15 penalties, how many are at the different levels, and what is the penalty at such-and-such a level?

Ms. Jalbert: I will take my cheat sheet here.

Senator Ringuette: Is the amount of the penalty in the legislation?

Ms. Jalbert: It is, actually. For very serious, it could be up to \$500,000. For the serious one, it is up to \$100,000. The minors are up to \$1,000.

Senator Ringuette: How much money did you collect through these penalties? How much money did you get from the 15 penalties?

Ms. Jalbert: We got around \$200,000 so far.

Senator Ringuette: I guess you did not have many high level penalties?

Mr. Dubrule: Some cases are also before the Federal Court.

Senator Ringuette: Of those 15?

Mr. Dubrule: The ones that are before the Federal Court are in relation to bigger amounts, which have obviously not been collected because the reporting entities are contesting the penalties.

Senator Ringuette: Are you referring to the court case with the legal community?

Mr. Dubrule: No. That is separate. These are ones brought by reporting entities challenging the penalties that FINTRAC has assessed.

Senator Ringuette: That is interesting. We have penalties before the court.

You said that you had memorandums of understanding with different countries and that you will submit the list to this committee. Would you have one with Algeria, for instance?

Mr. MacKillop: We do not have one with Algeria.

Senator Ringuette: You do not have one with Algeria. Why? You indicated there were 127 countries. Why would you not have one with Algeria?

Mr. MacKillop: Primarily, they are not part of Egmont.

Senator Ringuette: They are not part of the Financial Intelligence Unit.

Mr. MacKillop: Correct.

Senator Ringuette: Is the RCMP aware that Algeria is not part of the Financial Intelligence Unit?

La plus grave est certainement ne pas présenter une déclaration d'opération douteuse. Pour toutes les raisons que nous avons évoquées, la valeur de ces déclarations est inestimable pour nous. C'est pourquoi, cette infraction est plus grave.

Le sénateur Ringuette : Je vais reformuler la question. Sur les 15 pénalités, combien y en a-t-il dans les divers niveaux et quelle est la pénalité à tel et tel niveau?

Mme Jalbert : Je vais prendre mon aide-mémoire.

Le sénateur Ringuette : Le montant des pénalités est-il fixé dans la loi?

Mme Jalbert : Oui, il l'est. Pour les infractions très graves, la pénalité maximale est de 500 000 \$. Pour les infractions graves, la pénalité maximale est de 100 000 \$. Pour les infractions mineures, elle est de 1 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Quel montant avez-vous perçu grâce à ces pénalités? Combien avez-vous obtenu des 15 pénalités?

Mme Jalbert : Environ 200 000 \$ jusqu'ici.

Le sénateur Ringuette : Je suppose qu'il n'y a pas eu beaucoup de pénalités très élevées?

M. Dubrule : Quelques cas sont aussi devant la Cour fédérale.

Le sénateur Ringuette : Sur les 15?

M. Dubrule : Les cas devant la Cour fédérale sont liés aux montants élevés, qui n'ont pas été perçus parce que les entités déclarantes contestent les pénalités.

Le sénateur Ringuette : Faites-vous allusion à la poursuite devant les tribunaux vous opposant au milieu juridique?

M. Dubrule : Non. C'est autre chose. Il s'agit ici des poursuites des entités déclarantes qui contestent les pénalités établies par le CANAFE.

Le sénateur Ringuette : C'est intéressant. Des pénalités sont contestées devant les tribunaux.

Vous avez déclaré que vous avez des protocoles d'entente avec divers pays et que vous fournirez la liste de ces pays au comité. En avez-vous un avec l'Algérie, par exemple?

M. MacKillop : Nous n'en avons pas avec l'Algérie.

Le sénateur Ringuette : Vous n'en avez pas avec l'Algérie. Pourquoi? Vous avez indiqué qu'il y a 127 pays. Pourquoi ne pas en avoir avec l'Algérie?

M. MacKillop : Principalement parce qu'ils ne sont pas membres d'Egmont.

Le sénateur Ringuette : Ils n'ont pas d'unité du renseignement financier.

M. MacKillop : Exact.

Le sénateur Ringuette : La GRC sait-elle que l'Algérie n'a pas d'unité du renseignement financier?

Mr. MacKillop: I cannot speak for what the RCMP is or is not aware of. It is public, definitely, so if they were looking they would know.

Senator Ringuette: You have no MOU with Algeria. For instance, if Algeria came to you and said, “We have suspicions about a Canadian. We would like to have some information on financial transactions that this gentleman may have incurred in your country.” Would you supply the information?

Mr. MacKillop: No.

Senator Ringuette: You would not.

Mr. MacKillop: Correct.

Mr. Dubrule: We are legally prohibited from doing so.

Senator Ringuette: You are prohibited from doing so, but other policing entities in Canada are not prohibited.

Mr. Dubrule: We operate pursuant to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, and that sets the parameters for what information FINTRAC may disclose, to whom and under what circumstances.

Senator Ringuette: Including the Privacy Act?

Mr. Dubrule: We are also subject to the Privacy Act.

Senator Moore: When the Department of Finance officials were before us, they told us that one of the standards where we are a little weak under the Financial Action Task Force standards is to do to with customer identification and due diligence. Proposal 1.2 on page 12 of the consultation paper states:

The government proposes to review the current exemptions from CDD and record-keeping involving introduced businesses . . . and to clarify how responsibility for the CDD information is divided . . .

. . . consideration will be given to expanding the scope of introduced business scenarios that would qualify for an exemption from certain CDD obligations.

Looking at the current exemptions and at what would qualify to expand, can you talk about that? Are there a number of exemptions now that do not enable you to give proper customer identification to meet the FATF standards?

Ms. Jalbert: This proposal talks about client identification and the details would be better addressed by the Department of Finance. We have different methods of ascertaining ID. We have different requirements that we ask the reporting entities to submit to their clients. This would mean to strengthen that so that we would be more in line with the FATF standards.

M. MacKillop : Je ne peux pas me prononcer sur ce que sait ou ne sait pas la GRC. C'est public, alors si la GRC se renseignait, elle trouverait.

Le sénateur Ringuette : Vous n'avez pas de protocole d'entente avec l'Algérie. Par exemple, si l'Algérie venait vous voir et vous disait qu'elle a des soupçons à propos d'un Canadien et aimerait avoir de l'information sur les opérations financières de ce Canadien au Canada, est-ce que vous lui communiqueriez de l'information?

M. MacKillop : Non.

Le sénateur Ringuette : Vous ne le feriez pas.

M. MacKillop : C'est exact.

M. Dubrule : La loi nous interdit de le faire.

Le sénateur Ringuette : La loi vous interdit de le faire, mais d'autres instances policières au Canada ne sont pas visées par cette interdiction.

M. Dubrule : Nous sommes régis par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des actes terroristes, qui fixe les paramètres de l'information que le CANAFE peut communiquer, à qui et dans quelles situations.

Le sénateur Ringuette : Y compris la Loi sur la protection des renseignements personnels?

M. Dubrule : Nous sommes aussi assujettis à cette loi.

Le sénateur Moore : Lorsque les fonctionnaires du ministère des Finances ont témoigné, ils nous ont déclaré que l'une des normes du Groupe d'action financière pour laquelle nous sommes un peu faibles est celle de l'identification des clients et de la diligence raisonnable. La proposition 1.2, à la page 15 du document de consultation, se lit comme suit :

Le gouvernement étudie la possibilité de revoir les exemptions actuelles en matière de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle et de tenue de documents dans des situations d'apporteurs d'affaires... et de clarifier comment les responsabilités en matière de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle sont divisées...

[...] On se penchera sur un élargissement de la portée des situations d'apporteurs d'affaires auxquels s'appliquerait l'exemption de certaines obligations en matière de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.

Que pouvez-vous nous dire sur les exemptions actuelles et sur l'élargissement de la portée? Y a-t-il actuellement des exemptions qui ne vous permettent pas d'identifier correctement les clients de manière à répondre aux normes du GAFI?

Mme Jalbert : Cette proposition porte sur l'identification de la clientèle et il conviendrait mieux que le ministère des Finances en explique les détails. Nous avons différentes méthodes pour déterminer l'identité. Nous avons des exigences différentes que nous demandons aux entités déclarantes de présenter à leurs clients. La proposition les renforcerait afin que nous soyons plus alignés sur les normes du GAFI.

Senator Moore: I was confused by the second part, which states:

In addition, consideration will be given to expanding the scope of introduced business scenarios that would qualify for an exemption . . .

What does that mean? Does that mean expanding the scope and therefore widening the information net? It says that consideration will be given to expanding the scope of introduced business scenarios that would qualify for an exemption from certain customer identification and due diligence obligations. What does that mean?

Mr. Dubrule: The thrust here is to ensure that clients are properly identified. One of the means is that some other business has identified the client and that client is then passed on to a second reporting entity. These provisions are looking to see whether the second reporting entity can rely on the identification done by the first one.

Senator Moore: You would like that to be so.

Mr. Dubrule: We would like to know exactly what the standards are so that they are relying on appropriate information.

Senator Moore: Consistency.

Mr. Dubrule: Exactly.

The Chair: Ms. Boileau, I refer back to your opening remarks. On page 8, paragraph 3, you said:

Significant regulatory improvements have also been made, improvements that were directly inspired by recommendations from this committee in 2006.

That is very interesting. My question to you is this: Is there anything you would like to say to this committee in conclusion that might inspire us as to what types of things you might feel we should focus attention on? I must say that I am still very confused about your answer with regard to how you could deal with prepaid credit cards, electronic transfer of funds between cellphones, et cetera. If I assume that these both came on the market on January 1, 2007, does it mean that we wait until this report is filed so that you can deal with that issue?

Ms. Boileau: Thank you, Mr. Chair.

To your first question, we would like you to very much consider the proposals that are in front of you in the consultation paper. We feel that these would enhance tremendously the work that we could do for you and for Canadians in the future.

As we explained about prepaid cards, if a suspicious transaction is filed from one of those entities, that information will come to us because the current legislation authorizes it. We

Le sénateur Moore : Je ne comprends pas trop la deuxième partie, qui se lit comme suit :

On se penchera sur un élargissement de la portée des situations d'apporteurs d'affaires auxquels s'appliquerait l'exemption de certaines obligations [...]

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que cela veut dire élargir la portée et, par conséquent agrandir le filet d'information? Il est écrit qu'on se penchera sur un élargissement de la portée des situations d'apporteurs d'affaires auxquels s'appliquerait l'exemption de certaines obligations en matière de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Dubrule : L'objectif visé est que les clients soient bien identifiés. L'une des façons de le faire est qu'une autre entreprise identifie le client et que cette information soit transmise à une deuxième entité déclarante. Les propositions visent à déterminer si la deuxième entité déclarante peut se fier sur l'identification effectuée par la première.

Le sénateur Moore : Vous aimeriez que ce soit le cas.

M. Dubrule : Nous aimerions savoir exactement quelles sont les normes afin qu'elles se fondent sur les renseignements pertinents.

Le sénateur Moore : De l'uniformité.

M. Dubrule : Exactement.

Le président : Madame Boileau, je vous renvoie à votre déclaration. Au troisième paragraphe de la page 10, vous déclarez :

Des améliorations réglementaires importantes directement inspirées des recommandations formulées par votre comité en 2006 ont également été mises de l'avant.

C'est très intéressant. La question que je vous pose est la suivante : Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire au comité en guise de conclusion afin de nous inspirer et d'attirer notre attention sur des questions en particulier? J'avoue être encore très confus au sujet de votre réponse sur la manière dont vous pourriez suivre les cartes de crédit prépayées, les téléversements entre téléphones cellulaires, et cetera. Si je suppose que ces deux produits sont arrivés sur le marché le 1^{er} janvier 2007, faut-il en déduire qu'il faudra attendre que nous ayons déposé notre rapport avant que vous vous penchiez sur cette question?

Mme Boileau : Merci, monsieur le président.

En réponse à votre première question, nous aimerions beaucoup que vous examiniez les propositions qui sont faites dans le document de consultation. Nous estimons qu'elles amélioreraient considérablement le travail que nous pourrions faire pour vous et pour les Canadiens à l'avenir.

Comme nous l'avons expliqué à propos des cartes prépayées, si une opération douteuse est signalée par l'une de ces entités, cette information nous sera transmise parce que la loi actuelle le

look forward to your advice on the recommendations in the consultation proposal in front of you today.

The Chair: I speak for all members of the committee in thanking you for appearing before us today.

Members of the committee, if I may have your attention, at the next four meetings will be continuing with discussions from various government agencies and departments, including OSFI, the Department of Justice Canada, the Public Prosecution Service of Canada, CRA, DFAIT, the Privacy Commissioner and the Information Commissioner. I would like to encourage all members of the committee, when we get to the point of having external witnesses, to provide input on anyone that they would like to have us consider. We would appreciate your input.

(The committee adjourned.)

permet. Nous demandons votre avis sur les recommandations contenues dans le document de consultation que vous avez devant vous.

Le président : Je parle au nom de tous les membres du comité en vous remerciant d'être venus témoigner devant nous aujourd'hui.

Mesdames et messieurs les membres du comité, si je peux avoir votre attention, aux quatre prochaines réunions, nous poursuivrons nos discussions avec divers organismes et ministères, y compris le BSIF, le ministère de la Justice du Canada, le Service des poursuites pénales du Canada, l'ARC, le MAECI, le Commissariat à la protection de la vie privée et le Commissariat à l'information. J'aimerais encourager tous les membres du comité, lorsque nous entendrons des témoins externes, à nous donner des noms de témoins que nous pourrions entendre. Nous apprécions votre collaboration.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, February 8, 2012

Public Safety Canada:

Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate;

Yves Legeurrier, Director, Serious and Organized Crime Division.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Jeff Adam, Proceeds of Crime Director.

Canada Border Services Agency:

Maria Romeo, Director, Emerging Border Programs Division, Border Programs Directorate, Programs Branch.

Canadian Security Intelligence Service:

Allison Merrick, Director General, DDEX (Discovery and Data Exploitation).

Thursday, February 9, 2012

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada:

Darlene Boileau, Deputy Director, Strategic Policy and Public Affairs;

Barry MacKillop, Deputy Director, Financial Analysis and Disclosure;

Chantal Jalbert, Assistant Director, Regional Operations and Compliance;

Paul Dubrule, General Counsel.

TÉMOINS

Le mercredi 8 février 2012

Sécurité publique Canada :

Michael MacDonald, directeur général, Direction générale des opérations de la sécurité nationale;

Yves Legeurrier, directeur, Division des crimes graves et du crime organisé.

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant Jeff Adam, directeur du Programme des produits de la criminalité.

Agence des services frontaliers du Canada :

Maria Romeo, directrice, Division des nouveaux enjeux liés aux programmes frontaliers, Direction des programmes frontaliers, Direction générale des programmes.

Service canadien du renseignement de sécurité :

Allison Merrick, directrice générale, DED (Découverte et exploitation des données).

Le jeudi 9 février 2012

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada :

Darlene Boileau, sous-directrice, Politiques stratégiques et affaires publiques;

Barry MacKillop, sous-directeur, Analyse financière et communications de cas;

Chantal Jalbert, directrice adjointe, Opérations régionales et conformité;

Paul Dubrule, avocat général.